



# PLAN PASTORAL TERRITORIAL ROC D'ENFER 2012/2017

Document remis à la Région Rhône-Alpes - septembre 2012

- Diagnostic partagé du territoire
- Etat des lieux et enjeux du domaine pastoral
- Programmation des actions en faveur du développement durable des espaces pastoraux 2012-2017



# SOMMAIRE

Préambule	7
Liste des membres du comité de pilotage suite à l'extension	8

<b><u>PARTIE 1:</u></b>	<b>Présentation de la démarche d'élaboration du Plan Pastoral Territorial Roc d'Enfer</b>	<b>9</b>
-------------------------	---	----------

<b>1.1</b>	<b>Le Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais : structure porteuse du Plan Pastoral Territorial Roc d'Enfer</b>	<b>11</b>
1.1.1	Membres et compétences du Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais	11
1.1.2	Origine et contexte du projet « Plan Pastoral Territorial Roc d'Enfer »	11
1.1.3	Analyse de l'opportunité et de faisabilité du projet d'élaboration du PPT	12
1.1.4	Méthode retenue pour une gestion concertée des espaces pastoraux	13
1.1.4.1	Le comité de pilotage du PPT	13
1.1.4.2	Le « bureau » du COFIL	13
<b>1.2</b>	<b>Déroulement du PPT</b>	<b>14</b>
1.2.1	Principales étapes de l'élaboration du PPT	14
1.2.2	Onze secteurs géographiques de consultation	15
<b>1.3</b>	<b>Historique des politiques pastorales sur le territoire</b>	<b>19</b>

<b><u>PARTIE 2:</u></b>	<b>Données générales sur le territoire Roc d'Enfer</b>	<b>23</b>
-------------------------	--	-----------

<b>2.1</b>	<b>Géographie du territoire du PPT</b>	<b>25</b>
2.1.1	Situation	25
2.1.2	Altitude et géologie	25
2.1.3	Climat et hydrologie	27
2.1.4	Affectation du sol	29
<b>2.2</b>	<b>Autres projets territoriaux ayant un lien avec les alpages</b>	<b>31</b>
2.2.1	Les Schémas de Cohérence Territoriaux	31
2.2.2	La mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000	39
2.2.3	Les volets agricoles des contrats de développement	41
2.2.4	Un territoire pilote pour la conduite de projets	43

<b><u>PARTIE 3:</u></b>	<b>Ressources et utilisation du domaine agropastoral du territoire Roc d'Enfer</b>	<b>47</b>
-------------------------	--	-----------

<b>3.1</b>	<b>Structuration économique et sociale agricole</b>	<b>49</b>
3.1.1	Les exploitations agricoles du territoire	51
3.1.2	Quelques chiffres sur la main d'œuvre agricole	53
3.1.3	Evolution de la pérennité des exploitations agricoles	55
3.1.4	Orientation principale des exploitations a	55
3.1.5	Principales motivations des exploitants agricoles pour l'utilisation des alpages	57
<b>3.2</b>	<b>Atlas pastoral</b>	<b>59</b>

3.2.1	Description physique actuelle du domaine pastoral	61
3.2.2	Evolution récente du domaine pastorale (1996-2011)	63
<b>3.3</b>	<b>Structuration foncier et gestion collective</b>	<b>67</b>
3.3.1	Structuration de la propriété	67
3.3.2	Associations Foncières Pastorales et Groupements Pastoraux	67
3.3.3	Enjeux liés à la structuration collective et à l'intervention foncière	69
3.3.4	Protection et conservation des terres agro-pastorales	73
<b>3.4</b>	<b>Ressources et utilisation domaine pastoral</b>	<b>75</b>
3.4.1	Le cheptel inalpé du PPT Roc d'Enfer	75
3.4.2	Période d'utilisation des Unités Pastorales	75
3.4.3	Activités de production et diversification en alpage	77
3.4.4	Appréciation du bâti utilisé par les alpagistes	77
3.4.5	Accès principal aux unités pastorales	79
3.4.6	Patrimoine bâti architectural à présenter	81
3.4.7	Eléments de comparaison historique	83
<b>3.5</b>	<b>Autres utilisations de l'espace pastoral</b>	<b>85</b>
3.5.1	Activités touristiques et de plein-air	85
3.5.2	Activités hivernales	85
3.5.3	Randonnée pédestre et pratique du VTT	89
3.5.4	Circulation des véhicules à moteur	89
3.5.5	Activité cynégétique	89
3.5.6	Activités sylvicoles	91
<b><u>PARTIE 4:</u> Environnement et espaces de préservation</b>		<b>93</b>
<b>4.1</b>	<b>Espaces à statut particulier</b>	<b>93</b>
4.1.1	ZNIEFF Zones Humides	93
4.1.2	Natura 2000	97
<b>4.2</b>	<b>Problématiques liées à la biodiversité, aux paysages et à la qualité de l'eau</b>	<b>99</b>
4.2.1	Maîtrise de l'embroussaillage et du boisement	99
4.2.2	Maintien de la biodiversité prairiale et maîtrise des plantes envahissantes	99
4.2.3	Enjeux liés à la ressource en eau et aux périmètres de protection des captages	101
4.2.4	Zones humides	101
<b>4.3</b>	<b>Problématiques liées à la présence des grands prédateurs</b>	<b>103</b>
<b><u>PARTIE 5:</u> Le projet pastoral du territoire Roc d'Enfer : synthèse des enjeux et construction du programme d'action</b>		<b>105</b>
<b>5.1</b>	<b>Synthèse des enjeux et construction d'un programme d'action</b>	<b>107</b>
<b>5.2</b>	<b>Trois axes pour un programme d'actions</b>	<b>109</b>
<b><u>PARTIE 6:</u> Fiches actions du Plan Pastoral Roc d'Enfer et construction de la programmation pluriannuelle 2012-2016</b>		<b>111</b>
<b>6.1</b>	<b>Nomenclature des fiches actions</b>	<b>114</b>
<b>6.2</b>	<b>Les fiches actions du PPT Roc d'Enfer</b>	<b>115</b>
<b>6.3</b>	<b>Programmation quinquennale 2010-2014</b>	<b>148</b>

# Table des Cartes

---

Carte n°1 :	Découpage territorial du département de la Haute-Savoie	10
Carte n°2 :	Secteurs de consultation préalable à la mise en place du PPT	16
Carte n°3 :	Affectation du sol du territoire du PPT Roc d'Enfer	28
Carte n°4 :	Intercommunalités présentes dans le périmètre du PPT	30
Carte n°5 :	Localisation des SCOT présents dans le périmètre du PPT	32
Carte n°6 :	Structuration du développement territorial du SCOT du Chablais	34
Carte n°7 :	Périmètres de protection établis dans le SCOT de la Région d'Annemasse	34
Carte n°8 :	Les espaces agricoles stratégiques identifiés dans le DOG (SCOT Faucigny-Glières)	36
Carte n°9 :	Localisation des sites Natura 2000 présents dans le périmètre du PPT	38
Carte n°10 :	Localisation des CDDRA présents sur le territoire	40
Carte n°11 :	Les exploitations agricoles en 2005 – PSADER Chablais	40
Carte n°12 :	Le domaine pastoral du PPT Roc d'Enfer (1996-2011)	50
Carte n°13 :	Propriété des alpages du PPT Roc d'Enfer	56
Carte n°14 :	Structuration collective et foncière	58
Carte n°15 :	Intervention du Conservatoire des Terres Agropastorales de Haute-Savoie depuis 2001	62
Carte n°16 :	Composition du cheptel inalpé sur le territoire du PPT en 2011	64
Carte n°17 :	Typologie des accès principaux desservant les alpages du territoire	78
Carte n°18 :	Activités sportives et touristiques de plein-air présentes sur le domaine pastoral	84
Carte n°19 :	Organisation territoriale de l'activité cynégétique	88
Carte n°20 :	Inventaire Forestier National et espaces relevant du régime forestier	90
Carte n°21 :	Espaces protégés et désignés d'intérêt écologique	94
Carte n°22 :	Présentation de la ressource en eau et des périmètres de protection de captages	100
Carte n°23 :	Zonage 2011 lié au dispositif de soutien au pastoralisme en présence des grands prédateurs	102

# Table des Tableaux

---

Tableau n°1 :	Réunion du Comité de Pilotage et principales décisions validées	13
Tableau n°2 :	Mobilisation et participation des acteurs aux réunions de consultation	18
Tableau n°3 :	Historique des subventions accordées par la Région Rhône-Alpes (2003-2007)	20
Tableau n°4 :	Les différentes catégories d'occupation du sol et leur surface (hectares)	29
Tableau n°5 :	SCOT présents dans le périmètre du PPT	32
Tableau n°6 :	Evolution du domaine pastoral par commune 1996-2011 (UP et ha)	62
Tableau n°7 :	Associations Foncières Pastorales et Groupements Pastoraux	69
Tableau n°8 :	Cheptel estivé au 15 juillet (1996-2011)	75
Tableau n°9 :	Récapitulatif des sites ZNIEFF de type II présents sur le domaine pastoral	95
Tableau n°10 :	Récapitulatif des sites Natura 2000 présents sur le territoire	97
Tableau n°11 :	Récapitulatif des UP et surfaces pastorales concernées par les périmètres de protection AEP	101

# Table des Graphiques

Graphique n°1 :	Répartition des invitations par catégorie d'acteur	17
Graphique n°2 :	Répartition des participant(e)s par catégorie d'acteur	18
Graphique n°3 :	Nature des projets ayant obtenu une subvention régionale entre 2003 et 2007	21
Graphique n°4 :	Montant total de subventions régionales par type de projets (2003-2007)	21
Graphique n°5 :	Altitude moyenne des quarante et une communes du PPT Roc d'Enfer	26
Graphique n°6 :	Répartition des exploitations agricoles par commune	50
Graphique n°7 :	Répartition des surfaces agricoles par commune	50
Graphique n°8 :	Répartition des différentes surfaces agricoles exploitées par commune	52
Graphique n°9 :	Travail des exploitants agricoles (en UTA)	53
Graphique n°10 :	Evaluation de la pérennité des exploitations agricoles	54
Graphique n°11 :	Orientation technico-économique des communes du territoire	54
Graphique n°12 :	Cheptel en UGB des communes du territoire	56
Graphique n°13 :	Surface pastorale en pourcentages par communes	61
Graphique n°14 :	Nombre d'unités pastorales par communes	61
Graphique n°15 :	Répartition de la propriété pastorale par type de propriétaires	67
Graphique n°16 :	Répartition des bâtiments d'alpages du territoire en fonction de leur utilisation apparente et de leur état de conservation	80
Graphique n°17 :	Dynamisme des formations végétales	98
Graphique n°18 :	Besoins et projets identifiés (en nombre d'UP concernées)	106

# Table des Illustration

Illustration n°1 :	Exemples de travaux d'amélioration pastorale subventionnés par la Région Rhône-Alpes	20
Illustration n°2 :	Le territoire du Chablais	24
Illustration n°3 :	Vue en relief du territoire couvert par le PPT Roc d'Enfer	24
Illustration n°4 :	Carte extraite du Rapport de présentation – Diagnostic général du SCO du Chablais	26
Illustration n°5 :	Massif pastoral du Môle	36
Illustration n°6 :	Activité pastorale sur le secteur du Haut-Giffre (Morzine)	38
Illustration n°7 :	Plaquette d'information sur la chaufferie des Gets	42
Illustration n°8 :	Itinéraires alpestres du Chablais	44
Illustration n°9 :	Caprins, ovins et équins, autre composante du paysage agricole du territoire	56
Illustration n°10 :	Exemple de morcellement foncier sur le domaine pastoral (Saint-Jean-d'Aulps)	70
Illustration n°11 :	Extrait du Bulletin municipal de Montriond (octobre 2011)	76
Illustration n°12 :	Extrait de l'Inventaire des bâtiments d'alpages de Haute-Savoie	81
Illustration n°13 :	Extrait du Bulletin de la Fédération Française d'Economie Alpestre n°2 (1951-1952)	82
Illustration n°14 :	L'alpage d'Hirmentaz à l'heure du Concours d'alpage de 1952	83
Illustration n°15 :	Multi-usage des espaces d'altitude du territoire	86
Illustration n°16 :	Exemple d'embroussaillage sur le domaine pastoral	98
Illustration n°16 :	Lacs et zones humides, un patrimoine naturel et paysager	102

## Composition du Comité de Pilotage du Plan Pastoral Roc d'Enfer

Civilité	Nom	Organisme / Institution
<b>Président</b>		
Monsieur	Michel MEYNET	Président du Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais – Maire de Bellevaux
<b>Membres</b>		
<b>Représentant(e)s de l'Etat</b>		
Madame, Monsieur	Monsieur le Directeur ou son/sa représentant(e)	DDT Service agriculture et développement rural
<b>Représentant(e)s des collectivités</b>		
Monsieur le Président	Jean-Jack QUEYRANNE	Région Rhône-Alpes
Monsieur	Jean Paul MOILLE	Région Rhône-Alpes
Monsieur	Thadée HENNEBO	Région Rhône-Alpes Direction agriculture et développement rural
Monsieur le Président	Christian MONTEIL	Conseil Général de la Haute-Savoie
Monsieur	Gilles RULLAND	Commune de Morzine
Monsieur le Maire	Henri ANTHONIOZ	Commune des Gets
Monsieur le Maire	Jean-Pierre BORDET	Commune de Lucinges
Monsieur le Maire	Gabriel DOUBLET	Commune de Saint Cergues
Monsieur le Maire	Bernard BOCCARD	Commune de Cranves-Sales
Monsieur le Maire	Frédéric ZORY	Commune d'Orcier, Conseiller Général canton de Thonon Est
Monsieur	Bernard BOUVIER	Communauté de communes de la Vallée Verte – Maire de Bogève
Monsieur	Jean-Claude MORAND	Communauté de communes de la Vallée d'Aulps – Maire de Seytroux
Monsieur	Martial SADDIER	Communauté de communes Faucigny-Glières
Monsieur	Bruno FOREL	Communauté de communes des 4 rivières – Maire de Fillinges
<b>Représentant(e)s des usagers</b>		
Monsieur le Président	Gilles RULLAND	Association Foncière Pastorale de la Vallée de la Manche
Monsieur le Président	René VUILLEZ	Association Foncière Pastorale d'Ouzon
Monsieur le Président	Maurice MICHAUD	Association Foncière Pastorale de la Forclaz
<b>Représentant(e)s agricoles</b>		
Monsieur le président	Gérard DUCREY	Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie
Madame	Bernadette JORDAN	Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie - mission forêts 74
Madame	Marielle ANDRE	Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie - conseillère chargée de territoire Chablais
Monsieur le Président	Roland PICCOT	Groupe Pastoral de Très le Mont
Monsieur le Président	Rémi MORAND	Groupe Pastoral de Vallon Très le Saix
Madame la Présidente	Caroline ANTHONIOZ	Groupe Pastoral des Gets
Monsieur le Président	Christophe BERNAZ	Groupe Pastoral d'Hirmentaz
Monsieur le Président	Nicolas DURET	Groupe Pastoral d'Habère-Poche
Monsieur le Président	Yves BESSON	Groupe pastoral d'Habère-Lullin La Glappaz
Monsieur le Président	Jean-Claude GAL	Groupe Pastoral des Brasses
Monsieur le Président	Franck CORBET	Groupe Pastoral de Megevette
Monsieur le Président	Henri HUISSOUD	Groupe Pastoral de l'alpage du Fieu
Monsieur le Président	Jean-Claude CONDEVAUX	GVA de la Vallée Verte
Monsieur le Directeur	Damien Bertrand	SAFER Haute-Savoie
Monsieur le Président	Gilles RULLAND	Syndicat d'Intérêt Collectif Agricole du Haut-Chablais
Monsieur le Président	Bernard MOGENET	Syndicat d'Intérêt Collectif Agricole Arve Giffre et Risse
Monsieur le Directeur	Antoine ROUILLON	Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie
<b>Représentant(e)s environnement, forêts, activités sportives et de plein-air</b>		
Monsieur le Directeur	Christian SCHWOEHRER	ASTERS Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie
Monsieur	Frédéric BRUNET	Office National des Forêts
Monsieur le Directeur	Sylvain OUGIER	Centre Régionale de la Propriété Forestière
Monsieur	Benoît TAVERNIER	Club Alpin Français - Haut Chablais Morzine
Monsieur	Pascal ROCHE	Fédération Départementale des Chasseurs 74
Monsieur le Directeur	Damien HIRIBARRONDO	FRAPNA Haute-Savoie
Monsieur	René ADAM	Ligue de Protection des Oiseaux

# Préambule

Le Plan Pastoral Territorial est le nouvel outil proposé par la Région Rhône Alpes en faveur du soutien aux pratiques pastorales extensives et au maintien des espaces pastoraux. Ce plan vise, à partir d'une large concertation établie à l'échelle du territoire et d'un diagnostic, la mise en place d'une programmation pluriannuelle en vue de l'attribution de crédits d'amélioration pastorales : équipements, foncier, conditions de travail, actions agroenvironnementales, multi-usages des espaces d'altitude...

La Région Rhône-Alpes soutient depuis de nombreuses années le pastoralisme en Haute-Savoie, au côté de l'Etat et du Conseil Général. Le Plan Pastoral Territorial doit permettre un renforcement de l'approche territoriale du pastoralisme, grâce à la constitution d'un comité de pilotage permanent chargé de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des actions. La programmation pluriannuelle est élaborée en concertation avec les acteurs concernés et, au-delà de la profession agricole, tous les représentants des usagers de l'espace pastoral peuvent être associés. Cette programmation est bâtie à partir d'un diagnostic établissant « l'état des lieux » et dégageant les enjeux du pastoralisme à l'échelle du territoire.

Ce Plan Pastoral Territorial Roc d'Enfer est le résultat d'une importante concertation entre les collectivités d'un très large territoire s'étendant des portes de l'agglomération annemassienne jusqu'aux sommets morzinois. La mise en place de ce dispositif constitue un véritable enjeu pour sur le territoire bénéficiant d'une tradition pastorale encore vivace et absolument cruciale pour la pérennité de la qualité du site d'un point de vue environnemental, paysager et touristique, mais aussi par l'importance du recours aux pratiques agro-pastorales dans les systèmes économiques des exploitations agricoles du territoire.

Les quarante et une communes ainsi que les quatre communautés de communes de ce territoire ce sont ainsi engagés avec le Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais comme structure porteuse pour l'élaboration de ce plan pastoral à l'échelle des 5 prochaines années. Tous s'investissent depuis plusieurs années dans la mise en œuvre de projets de développement local s'appuyant sur les atouts du pastoralisme comme ressource fondamentale au maintien de l'attractivité de leur territoire.

Cet engagement se traduit aujourd'hui par la volonté des acteurs locaux de souscrire à la démarche régionale des Plan Pastoraux Territoriaux afin d'asseoir dans l'espace et dans le temps le dynamisme pastoral local.

La mission de réalisation du Plan Pastoral Territorial Roc d'Enfer d'un coût total de 57 345,28 € TTC a été confiée au GIE Alpagnes et Forêts. Le coût de cette étude a été pris en charge à hauteur de 10 000 € par la Région Rhône-Alpes, complétés par 19 562,40 € du FEADER, le reste étant pris en charge par les collectivités locales.

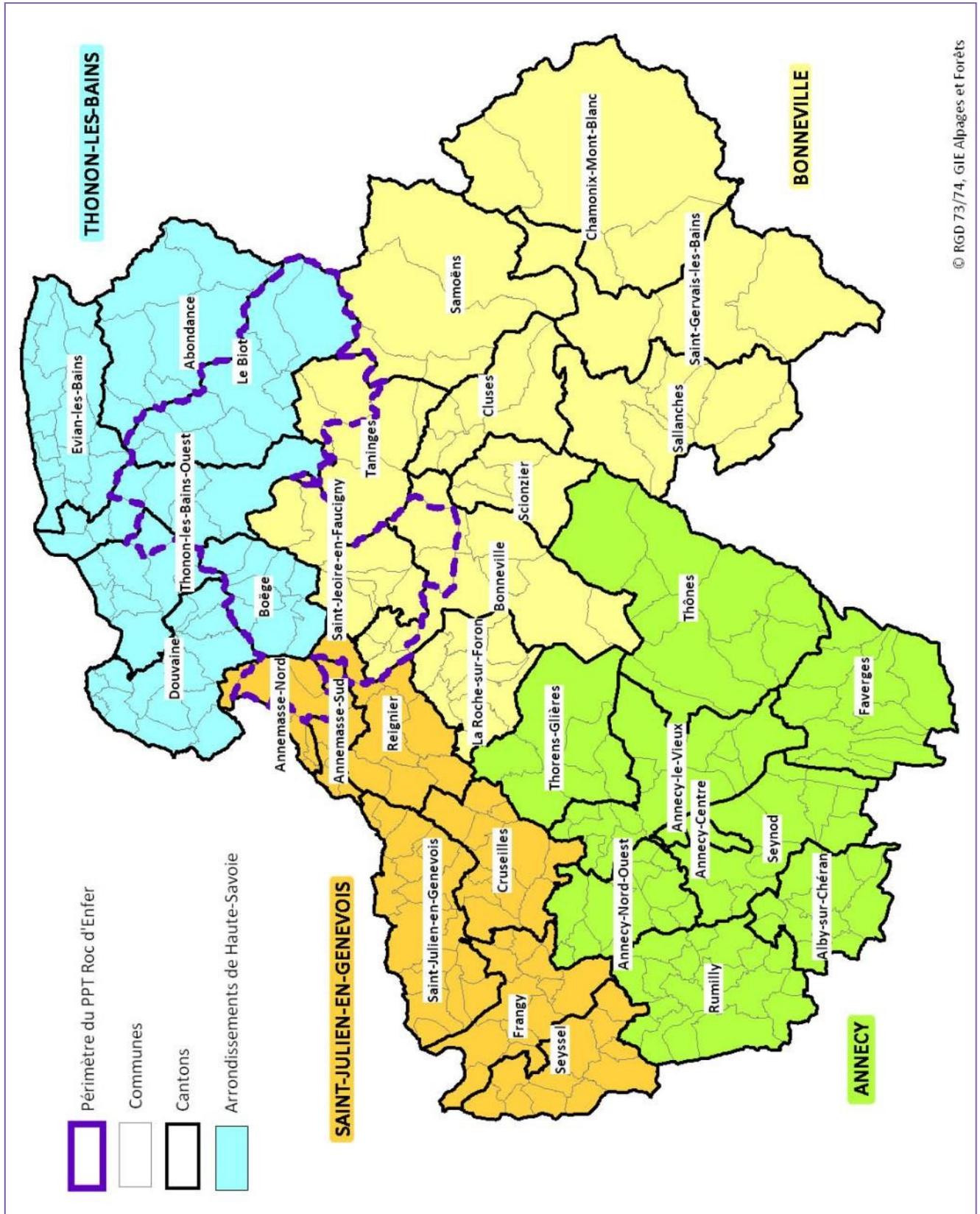
Le présent rapport est destiné à être présenté à la Région Rhône Alpes au printemps 2012. Conformément au dispositif prévu, il comprend un diagnostic de territoire, une synthèse des enjeux et des priorités ainsi qu'un programme d'actions, détaillé et chiffré pour la période 2012– 2016.

## PARTIE 1 :



PRESENTATION DE LA DEMARCHE  
D'ELABORATION DU PLAN PASTORAL  
TERRITORIAL ROC D'ENFER

Carte n°1 : Découpage territorial du département de la Haute-Savoie



## **1. Présentation de la démarche d'élaboration du Plan Pastoral Territorial Roc d'Enfer**

### **1.1 Le Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais : structure porteuse du Plan Pastoral Territorial**

#### **1.1.1 Membres et compétences du Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais**

Le Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais est la structure porteuse du Plan Pastoral Territorial Roc d'Enfer.

Créé en 1985, le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples du Haut-Chablais rassemble quatre communes : Bellevaux, Lullin, Reyvroz et Vailly.

Présidé par M. Michel MEYNET, maire de Bellevaux, les compétences du syndicat concernent :

- la gestion de l'école maternelle intercommunale située à Vailly,
- la gestion des déchets (ordures ménagères, tri sélectif, déchetterie),
- l'aménagement de l'espace,
- la gestion du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif),
- la gestion des transports par délégation du Conseil Général,
- et l'adhésion au SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais).

Dans un même temps le Syndicat s'est également vu confié l'élaboration du Document d'Objectif du site Natura 2000 « Roc d'Enfer » s'étendant sur plus de 4 000 hectares.

Cet autre projet présente un intérêt tout particulier dans le cadre du Plan Pastoral Territorial du même nom tant en terme d'enjeux pour la conservation des milieux que par la transversalité des actions envisagées et leur nécessaire coordination.

#### **1.1.2 Origine et contexte du projet « Plan Pastoral Territorial Roc d'Enfer »**

En fin d'année 2006, le Conseil Régional a délibéré en faveur d'une nouvelle politique de soutien au pastoralisme se voulant plus proche des territoires et donc des collectivités locales. La mise en œuvre de ce dispositif régional sur le territoire haut-savoyard et plus particulièrement sur le nord du département a demandé aux collectivités territoriales de s'engager dans une longue réflexion avec la Région Rhône-Alpes afin de déterminer « un groupe homogène de communes » organisées à l'échelle d'un massif. Le porteur du plan pastoral territorial doit être une structure du territoire (EPCI, syndicat mixte, PNR, association, ...) laissée à l'initiative du territoire sous réserve d'une validation régionale.

En septembre 2007, sous l'initiative du Syndicat Mixte des Alpes du Léman une première réunion de présentation de ce dispositif a été organisée en présence des acteurs locaux et d'un représentant de la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural de la Région. Un questionnaire fut également envoyé aux agriculteurs et élus des Alpes du Léman afin d'identifier d'après eux les enjeux prioritaires de la gestion des espaces pastoraux du territoire.

En décembre 2008, suite à la demande de la Région de mettre en œuvre une concertation avec les communes proches afin de couvrir l'ensemble du territoire, le Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais délibère en faveur de l'élaboration d'un plan pastoral sur « le périmètre des vallées d'Aulps, du Brevon et Alpes du Léman ». Il dépose ainsi une demande de candidature auprès de la Région en janvier 2009.

Compte-tenu des fortes similitudes des espaces pastoraux de ces vallées et restant cohérents dans la conduite des projets en faveur des espaces naturels en cours sur le territoire du Haut-Chablais, les élus des communes des Gets, de Morzine, de la Communauté de la Vallée d'Aulps, du Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais et du Syndicat Mixte des Alpes du Léman décident ainsi de s'engager ensemble pour l'élaboration de ce dispositif.

L'évolution de ce périmètre est également motivée par l'engagement dans le même temps du Syndicat Intercommunal à la Carte de la Vallée d'Abondance (SICVA), regroupant les communes de la Vallée d'Abondance et du Pays de Gavot, dans la mise en œuvre d'un plan pastoral sur son territoire.

Finalement, c'est en mars 2011 que le Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais repose une candidature auprès de la Région Rhône-Alpes afin de s'engager dans une démarche territoriale qui doit permettre « une gestion concertée et durable des espaces pastoraux » à l'échelle du secteur proposé en 2009 et intégrant également un certain nombre de communes « pastorales » limitrophes non intégrées dans ce dispositif régional.

Ce Plan Pastoral Territorial Roc d'Enfer constitue un véritable travail de concertation à l'échelle d'un territoire constitué de nombreuses communes, 41 au total, et plusieurs intercommunalités.

### **1.1.3 Analyse de l'opportunité et de la faisabilité du projet d'élaboration du PPT**

La volonté affichée par le Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais et des communes associées de porter et animer des projets en faveur du maintien et du développement des activités agro-sylvo-pastorales sur son territoire l'a conduit à délibérer le 7 mars 2011 pour solliciter la Région Rhône-Alpes pour la mise en place d'un Plan Pastoral Territorial.

Le territoire compris dans le périmètre du PPT Roc d'Enfer partage un projet commun pour mettre en œuvre la nouvelle politique d'aide aux espaces pastoraux de la Région Rhône-Alpes.

En premier lieu il convient de rappeler l'importance de l'agriculture de montagne comme composante de l'activité économique et de l'identité du territoire. Si l'utilisation des alpages est ici une pratique agricole séculaire, il n'en demeure pas moins que des menaces pèsent sur sa pérennité (de manière variable selon les secteurs du territoire) ce qui justifie la mobilisation d'aides publiques.

On rappellera l'antériorité des collectivités associées à ce projet dans la mise en place d'action en faveur de l'agro-pastoralisme dans les différents programmes engagés sur ce large territoire.

## 1.1.4 Méthode retenue pour une gestion concertée des espaces pastoraux

### 1.1.4.1 Le Comité de Pilotage du PPT

Le Plan Pastoral Roc d'Enfer a été élaboré sous le contrôle d'un comité de pilotage spécifique présidé par le Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais. Compte tenu de la volonté de la Région Rhône-Alpes de mettre en œuvre une démarche concertée, impliquant l'ensemble des acteurs des espaces pastoraux, la constitution du comité de pilotage a fait l'objet d'une attention particulière.

Il regroupe les quatre communautés de communes, les communes non adhérentes ainsi que des représentants du territoire, des structures agricoles locales et des socioprofessionnels non agricoles. L'ensemble de ces personnes ont décidé lors du premier comité de pilotage de nommer ce plan pastoral « Roc d'Enfer ».

Trois réunions du comité de pilotage ont permis de valider les différentes étapes de mise en œuvre du PPT.

**Tableau n° 1 : Réunions du comité de pilotage et décisions validées**

Comité de Pilotage	Date	Décisions validées
COPIL 1	6 juillet 2011	- Composition du comité de pilotage - Secteurs de consultation - Méthodologie de travail et calendrier prévisionnel
COPIL 2	16 décembre 2011	- Installation du bureau du COPIL - Etat d'avancement du PPT - Présentation du domaine pastoral - Présentation des besoins et problèmes recensés - Proposition d'enjeux prioritaires
COPIL 3	20 mars 2012	- Document final - Fiches actions - Programme d'action - Plan de financement

Un bureau de 8 membres a été nommé pour faciliter la concertation et le suivi dans le temps.

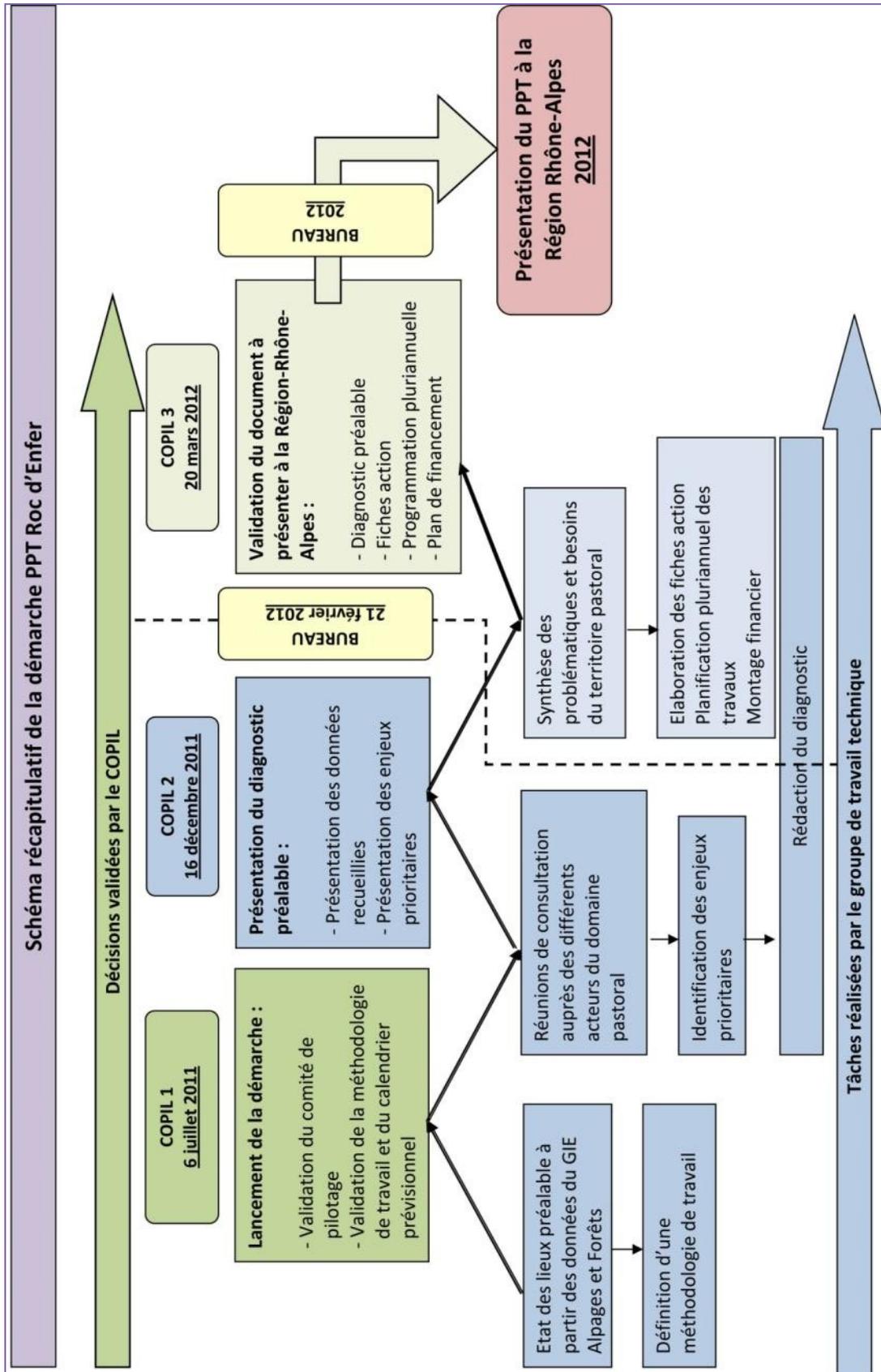
### 1.1.4.2. Un « bureau » du COPIL

Lors du premier Comité de Pilotage, il a été décidé de mettre en place un « bureau » afin d'épauler techniquement le travail du bureau dans les différentes phases d'élaboration du Plan Pastoral et d'assurer une continuité dans le temps.

Dans une logique de cohérence et de suivi de la démarche, il a été proposé à M. Michel MEYNET, président du Syndicat Intercommunal du haut-Chablais, d'assurer la présidence du COPIL ainsi que celle du « bureau » dont la composition est la suivante :

## 1.2 Déroulement du PPT

### 1.2.1 Principales étapes de l'élaboration du PPT



- Communauté de communes de la Vallée Verte : M. Bernard BOUVIER, Président ou son représentant
- Communauté de communes de la Vallée d'Aulps : Mme Jacqueline GARIN, Président ou son représentant
- Communauté de communes Faucigny-Glières : M. Martial SADDIER, Président ou son représentant
- Communauté de communes des 4 Rivières : M. Bruno FOREL, Président ou son représentant
- Un représentant pour les communes de Cranves-Sales, Saint-Cergues et Lucinges
- Un représentant pour les communes de Morzine et les Gets
- Organisations professionnelles agricoles : M. Gilles RULLAND, Président AFP Vallée de la Manche
- Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie : M. Antoine ROUILLON, Directeur

### **1.2.2 Onze secteurs géographiques de consultation**

Afin de répondre au mieux aux objectifs de gouvernance territoriale souhaités par la Région Rhône-Alpes, le choix a été fait d'aller à la rencontre d'un maximum d'acteurs du domaine pastoral. Pour ce faire onze secteurs de consultation regroupant l'ensemble du territoire ont été retenus.

Cette méthode aura permis tout à la fois d'expliquer la démarche, de faciliter le recueil des données, d'affiner les problématiques territoriales et d'augmenter le nombre de personnes consultées. Ces réunions ont également offert la possibilité de recueillir une grande partie des informations présentées dans ce diagnostic.

Compte-tenu du relief du massif, le découpage territorial des secteurs s'est fait sur la base des limites communales en y intégrant des critères de cohérence géographique (ex : bassins versants) et des problématiques pastorales anticipées (cohabitation des usages, gestion de la ressource en eau, ...)

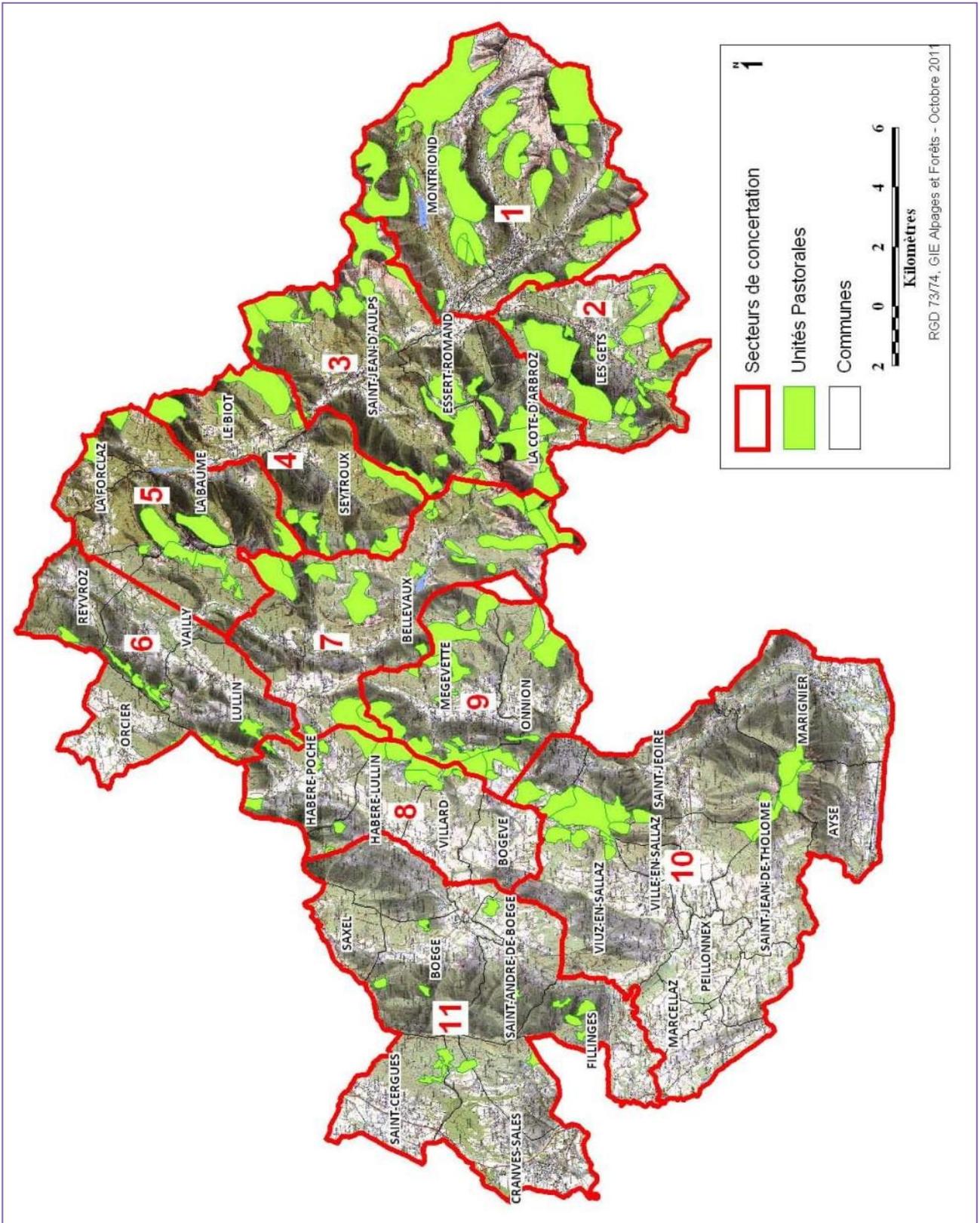
Sur la base de ce découpage 11 réunions de consultation ainsi que 2 rencontres complémentaires ont été organisées sur les différents secteurs du territoire entre le 4 novembre et le 6 décembre 2011.

#### Objectifs des réunions :

1. Réunir les différents acteurs des espaces pastoraux
2. Expliquer la démarche PPT
3. Mettre à jour l'atlas pastoral de 1996 ainsi que les données pastorales plus récentes du secteur
4. Recenser les besoins et problématiques du territoire

Le choix des acteurs du territoire sollicités lors de ces réunions s'est voulu le plus large possible afin d'assurer une prise en compte de l'ensemble des savoirs, des besoins et conflits présents sur le domaine pastoral.

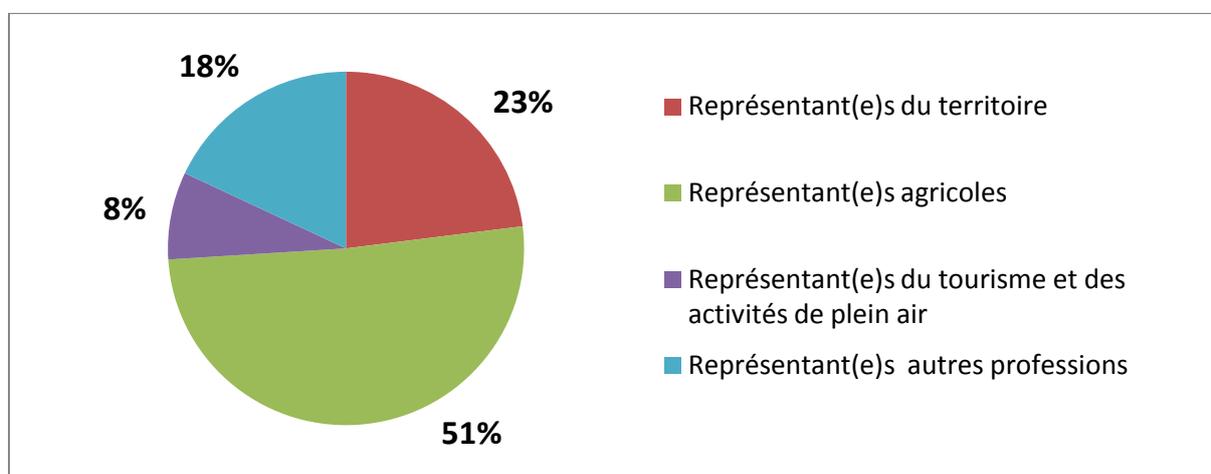
Carte n°2 : Secteurs de consultation préalable à la mise en place du PPT



Ont été invités :

- élu(e)s,
- alpagistes,
- organisations collectives (AFP, GP, SICA),
- naturalistes,
- chasseurs,
- forestiers,
- professionnels du tourisme....
- .... et des activités de pleine nature.

**Graphique n°1 : Répartition des invitations par catégorie d'acteur**

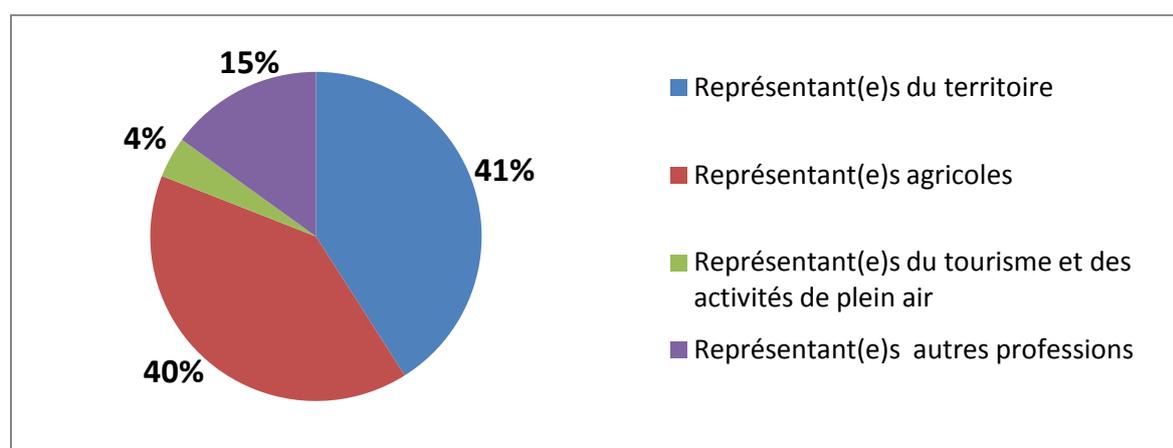


**Tableau n° 2 : Mobilisation et participation des acteurs aux réunions de consultation**

Secteurs	Communes concernées	Lieu de réunion	Date	Nombre de personnes invitées	Nombre de participants	Taux de participation
1	Morzine, Montriond	SIVOM Vallée d'Aulps - Essert-Romand	Mercredi 16 novembre	29	7	24%
2	Les Gets	Mairie des Gets	Mardi 6 décembre	57	13	23%
3	La Côte-d'Arbroz, Essert-Romand, Saint-Jean-d'Aulps	SIVOM Vallée d'Aulps - Essert-Romand	Mercredi 16 novembre	25	7	28%
4	Le Biot, Seytroux	CC Vallée d'Aulps - Le Biot	Lundi 21 novembre	12	5	42%
5	La Baume, La Forclaz, La Vernaz	CC Vallée d'Aulps - Le Biot	Lundi 21 novembre	10	9	90%
6	Lullin, Reyvroz, Vailly, Orcier	Mairie Lullin	Jeudi 17 novembre	14	5	36%
7	Bellevaux	Mairie de Bellevaux	Mardi 15 novembre	23	8	35%
8	Bogeve, Habère-Lullin, Habère-Poche, Villard	Salle des Fêtes - Bogève	Jeudi 17 novembre	25	6	24%
9	Megevette, Onnion	Mairie de Megevette	Mardi 15 novembre	24	10	42%
10	Ayse, Contamine-sur-Arves, Marignier, Saint-Jean-de-Tholome, La Tour, Saint-Jeoire, Viuz-en-Sallaz, Ville-en-Sallaz, Marcellaz, Peillonex, Faucigny	Salle Polyvalente - Marcellaz	Vendredi 18 novembre	47	16	34%
11	Cranves-Sales, Lucinges, Fillinges, Saint-Cergues, Saint-André-de-Boège, Boège, Burdignin, Saxel	Mairie - Boege	Vendredi 18 novembre	24	3	13%
<b>Totaux</b>				<b>290</b>	<b>89</b>	<b>31%</b>

NB : On notera que cinq personnes supplémentaires ont été rencontrées à l'occasion de rencontres complémentaires afin de mettre à jour l'ensemble du domaine pastoral et recenser les besoins sur le territoire.

**Graphique n° 2 : Répartition des participant(e)s par catégorie d'acteur**



### **Au total :**

- **290 personnes ont été invitées** par courrier (représentants du territoire, représentants agricoles, représentants professionnels, représentants du tourisme et des activités de plein air)
- **89 étaient présentes** aux réunions,
- **5 personnes** ont été rencontrées lors de 2 réunions complémentaires.

Ainsi, **94 personnes** ont été consultées pour la réalisation du diagnostic préalable. Ce chiffre ne tient pas compte des entretiens téléphoniques avec les différents acteurs pour apporter des compléments d'information sur cette procédure et également prendre en considération les précisions concernant les projets à intégrer dans le plan de financement du PPT Roc d'Enfer.

### **1.3 Historique des politiques pastorales sur le territoire**

En Haute-Savoie la politique pastorale de la Région Rhône-Alpes initiée en 1976 a historiquement été mise en œuvre par la Société d'Economie Alpestre à travers des « Contrats d'Alpages » successifs.

La méthode retenue par la Région pour définir l'enveloppe des subventions régionales accordées aux territoires dans le cadre du dispositif PPT se base sur l'historique des subventions accordées entre les années 2003 à 2007.

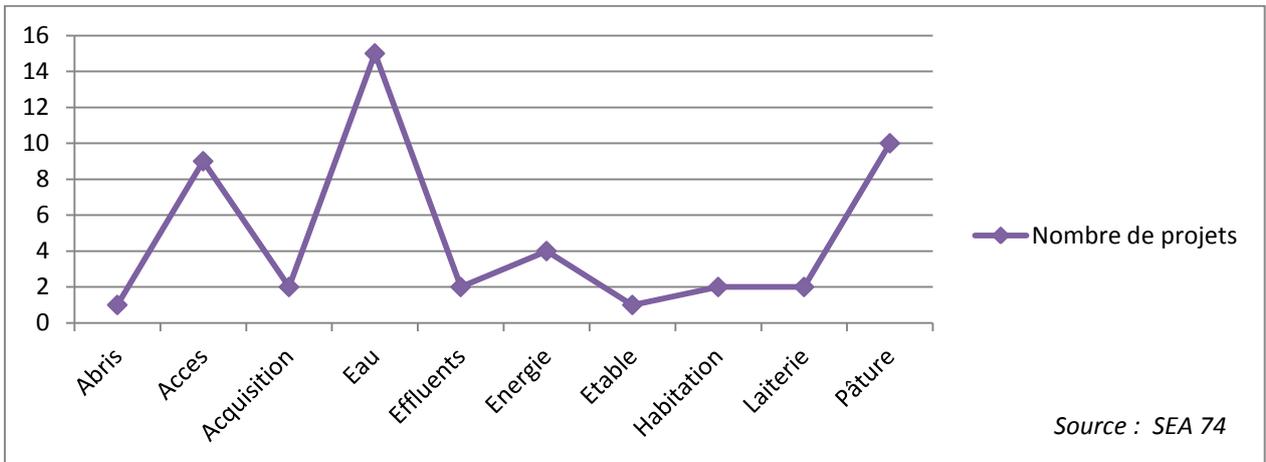
**Tableau n°3 : Historique des subventions accordées par la RRA (2003 – 2007)**

Année	Maître d'ouvrage	Montants plafonds dépenses subventionnées	Montants subventions accordées
2003	Megevette - SEA	1 195 €	598 €
	SICA Haut-Chablais	49 094 €	21 151 €
	Commune de Vailly	60 000 €	11 993 €
	AFP de la Forclaz & la Baume	4 685 €	2 004 €
	Commune de Morzine	288 985 €	49 128 €
2004	AFP d'Ouzon	14 600 €	7 300 €
	SICA Arves, Giffre & Risse FDGEDA	40 199 €	20 096 €
	AFP Vallée de la Manche	75 705 €	37 852 €
	SICA Haut-Chablais FDGEDA	7 450 €	3 725 €
2005	AFP de la Forclaz & la Baume	19 300 €	9 650 €
	AFP Vallée de la Manche	56 522 €	28 048 €
	Commune Saint-Jeoire	7 948 €	3 974 €
	SICA Haut-Chablais FDGEDA	4 960 €	2 480 €
2006	Commune Les Gets	76 778 €	38 384 €
	AFP Vallée de la Manche	9 012 €	4 506 €
	Habère Lullin	5 700 €	2 850 €
	GP Hirmentaz	12 743,00	4 877 €
2007	GP de Vallon	2 387 €	1 194 €
	AFP de la Forclaz & la Baume	26 209 €	14 225 €
	AFP Vallée de la Manche	93 031 €	36 521 €
	Commune Saint-Jean-d'Aulp	32 900 €	16 450 €
	Commune d'Ayze	15 367 €	4 610 €
	Commune de Megevette	14 726 €	4 418 €
	SM Alpes du Léman	52 204 €	16 767 €
<b>TOTAUX</b>		<b>958 957 €</b>	<b>342 801 €</b>

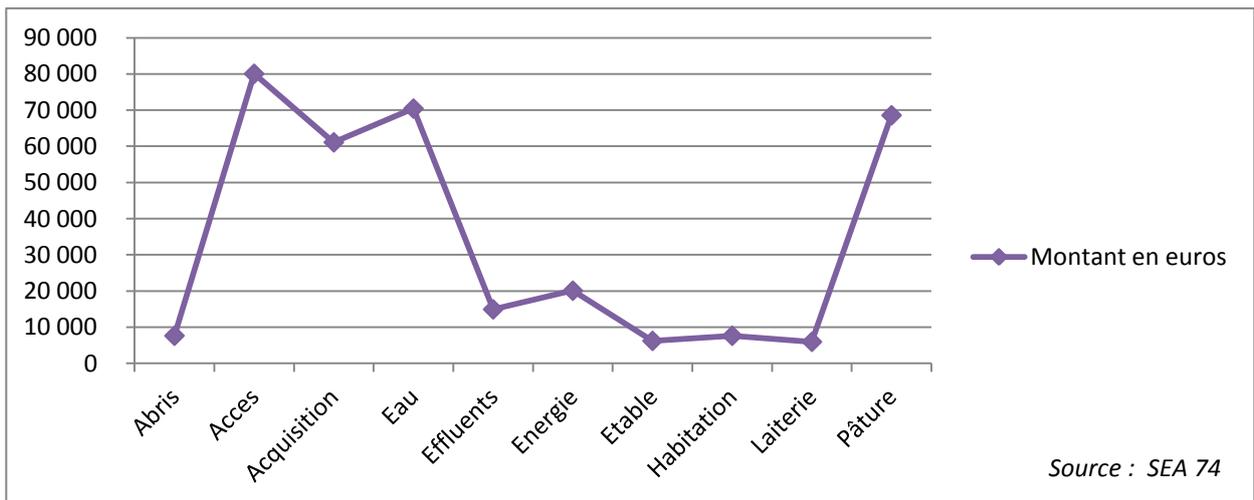
**Illustration n°1 : Exemples de travaux d'amélioration pastorale subventionnés par la Région-Rhône-Alpes**



**Graphique n°3 : Nature des projets ayant obtenu une subvention régionale entre 2003 et 2007**



**Graphique n°4 : Montant total de subventions régionales par type de projets (2003-2007)**



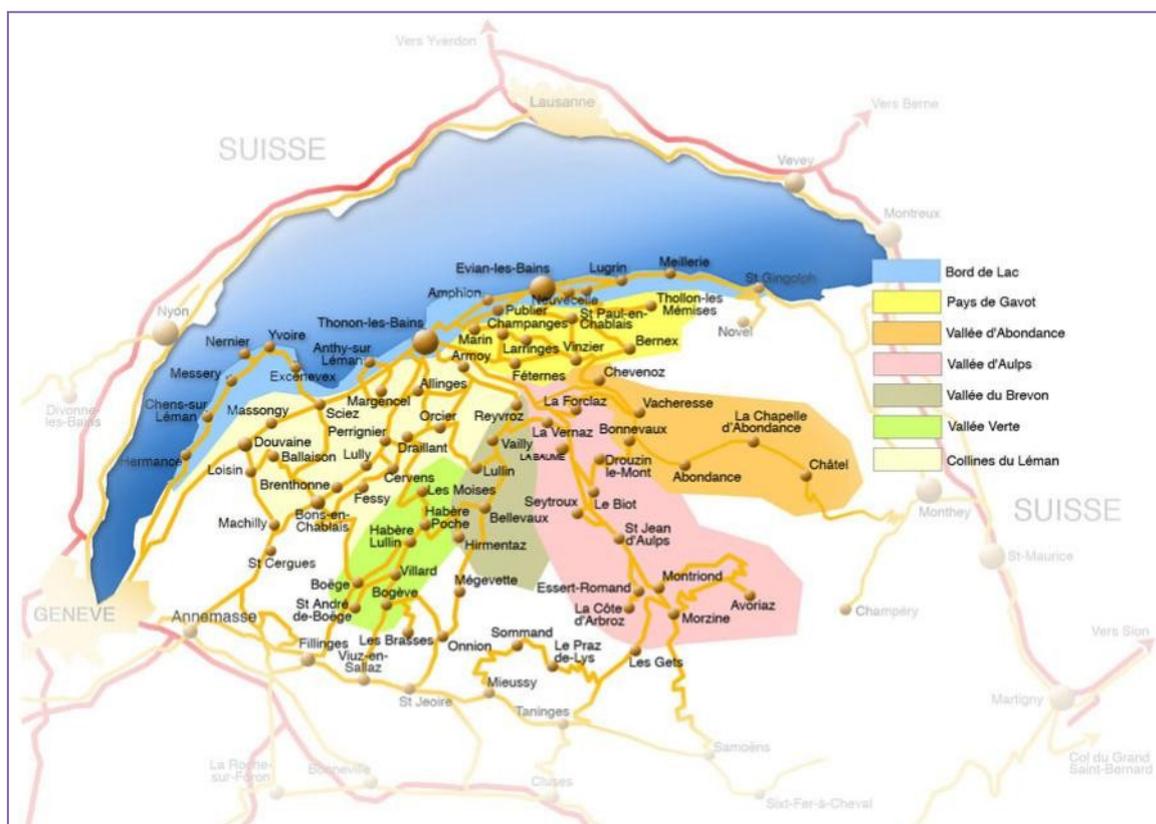


## PARTIE 2 :



DONNES GENERALES  
SUR LE TERRITOIRE ROC D'ENFER

**Illustration n°2 : Le territoire du Chablais**



Source : extrait du site [www.Chablais.fr](http://www.Chablais.fr)

**Illustration n°3 : Vue en relief du territoire couvert par le PPT Roc d'Enfer**



Source : RGD 73/74, GIE Alpagnes et Forêts

## 2.1 Géographie du territoire du PPT

### 2.1.1 Situation

Ce plan pastoral du Roc d'Enfer couvre un très grand territoire qui s'étend du Nord - Ouest du département de la Haute-Savoie, en périphérie de l'agglomération annemassienne jusqu'aux pentes de la station d'Avoriaz en frontière suisse à l'Est. Sa limite Sud est matérialisée par les communes entourant le Môle, sommet emblématique aux portes de la ville de Bonneville.

Les quarante et une communes adhérentes à ce dispositif représentent une population de 57 389 habitants permanents répartis sur une surface de 59 791 ha.<sup>1</sup>

Comme le souligne le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Chablais, qui couvre la partie Nord du PPT, ce territoire présente une croissance démographique de plus 1,7% par an entre 1999 et 2007. Le Chablais, sur le modèle de l'ensemble de la Haute-Savoie, connaît depuis de nombreuses années une évolution démographique forte certainement liée à la qualité du cadre de vie et dans une autre mesure pour ce territoire à la proximité de la Suisse.

On comptait 47 780 actifs occupés dans le Chablais pour 35 920 emplois en 2001. Un ratio actif/population totale qui demeure faible (0,78, soit moins d'une personne sur 2 qui travaille) avec une économie fortement structurée autour de l'agglomération de Thonon-Evian, de la Suisse et des vallées touristiques. Très représenté, le tourisme représente environ 60 % des emplois directs et indirects.

Ce territoire est bordé au Sud par la moyenne vallée de l'Arve, industrielle, et par la vallée du Giffre.

La croissance démographique s'est accompagnée d'une progression très rapide de l'urbanisation. Une conséquence qui n'est pas sans poser problème en termes de consommation et de raréfaction de l'espace.

### 2.1.2 Altitude et géologie

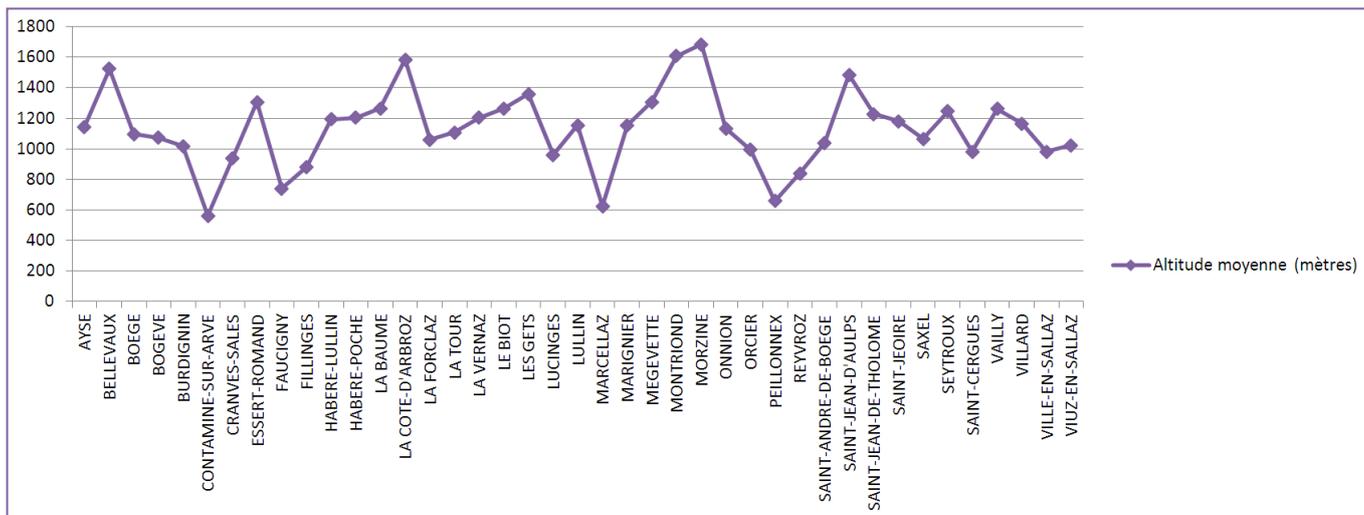
Compte-tenu de son relief, l'altitude du territoire du PPT Roc d'Enfer varie de 423 mètres pour la commune de Contamine-sur-Arve, jusqu'aux 2 466 mètres du sommet des Hauts Forts sur le territoire de Morzine.

Le massif du Chablais est constitué de roches totalement différentes de celles des massifs subalpins qui le joutent. Cet ensemble rocheux est constitué par un énorme paquet rocheux, d'origine plus orientale que le massif du Mont-Blanc, qui a été transporté par charriage. Il est maintenant posé, comme un corps étranger, sur les prolongements vers l'ouest des couches du massif du Haut Giffre. Elle a été découpée par l'érosion dans l'empilement complexe de nappes superposées qui constitue le domaine des Préalpes auquel elle se rattache.

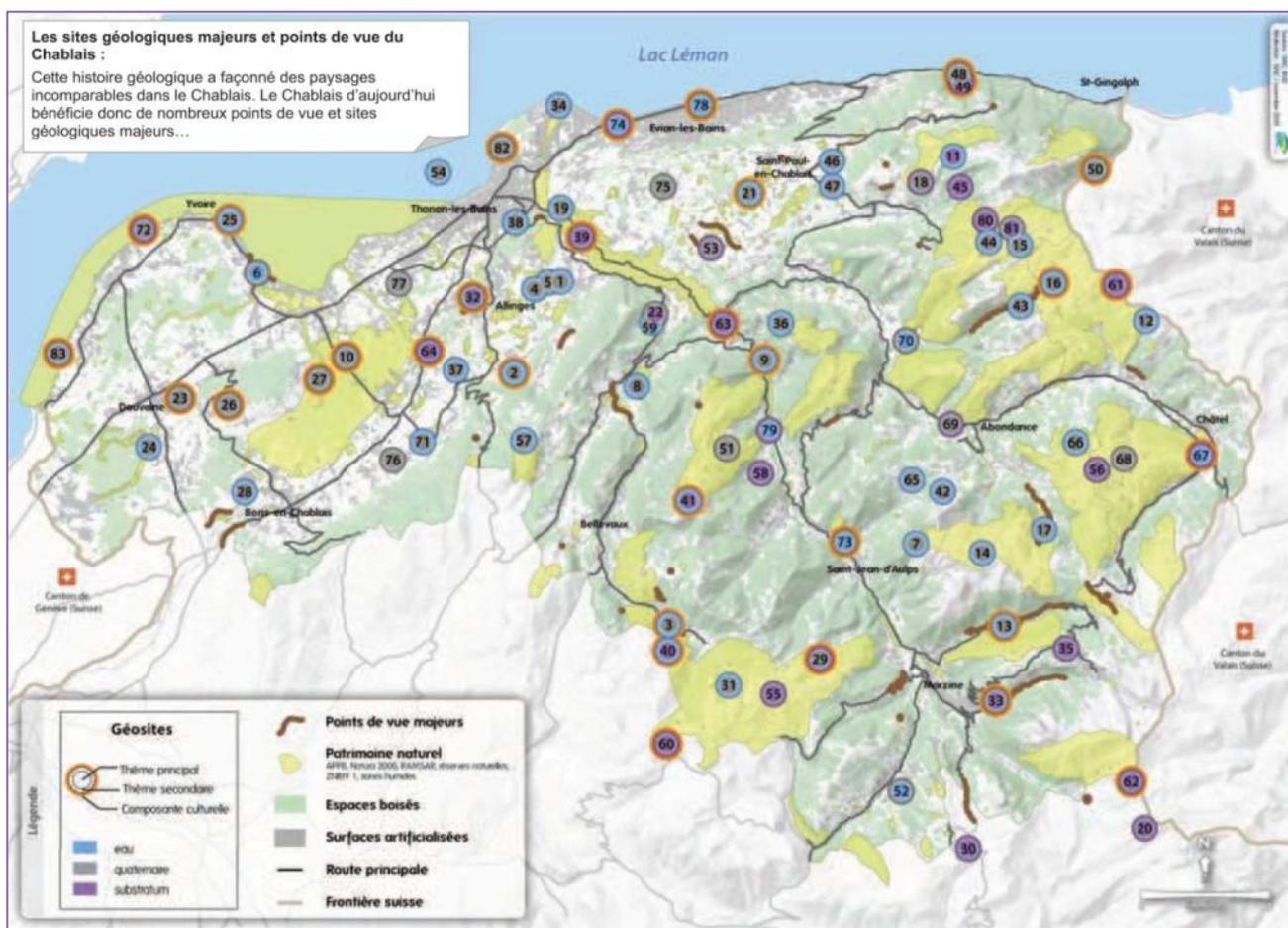
---

<sup>1</sup> Source : RGD 73/74 - INSEE

**Graphique n° 5 : Altitude moyenne des quarante et une communes du PPT Roc d'Enfer**



**Illustration n° 4 : Carte extraite du Rapport de présentation - Diagnostic général du SCOT du Chablais**



Le haut Chablais (Préalpes proprement dites), drainé par les Dranses, a une structuration beaucoup plus complexe que le bas Chablais (série de nappes de charriage superposée aux terrains autochtones entaillées par l'érosion glaciaire). La juxtaposition dans le substratum géologique de strates calcaires dures et de niveaux plus tendres comme les marnes ou les flyschs a produit un relief très évolué où les fonds de vallée sont généralement recouverts de dépôts glaciaires ou de pentes (éboulis, cônes de déjection des torrents...) et où les sommets sont escarpés dans les environnements à dominante calcaire ou plus souples dans les environnements à dominante marneuse ou de flyschs : lieux d'alpages et de forêts (exemple Mont Chéry).

Cette richesse géologique ainsi que sa rareté a conduit les acteurs de ce territoire à s'inscrire dans une "démarche Géoparc Européen – UNESCO" avec l'objectif de « *permettre aux habitants de s'approprier ou de se réapproprier les valeurs géopatrimoniales du Chablais et ainsi participer activement à la connaissance du territoire. Par cette connaissance, les habitants deviennent alors de vrais ambassadeurs de l'image du Chablais.* »

### **2.1.3 Climat et hydrographie**

Comme le précise le SCOT du Chablais, le climat de ce territoire est de type continental avec toutefois des contrastes marqués dus essentiellement aux reliefs des Préalpes, à l'exposition aux vents d'Ouest ainsi qu'aux influences lacustres du Léman, véritable mer intérieure.

Dans le bas Chablais, les printemps sont frais, les étés chauds mais sans excès (20°C en moyenne en juillet). A partir d'octobre, la température baisse rapidement. La mauvaise saison (novembre à février) est relativement longue mais ne présente pas les caractères rigoureux de la montagne toute proche. La pluviosité augmente avec l'altitude (Le Biot : 1410, Morzine : 1510, Les Gets et Bellevaux : 1 800 mm/an).

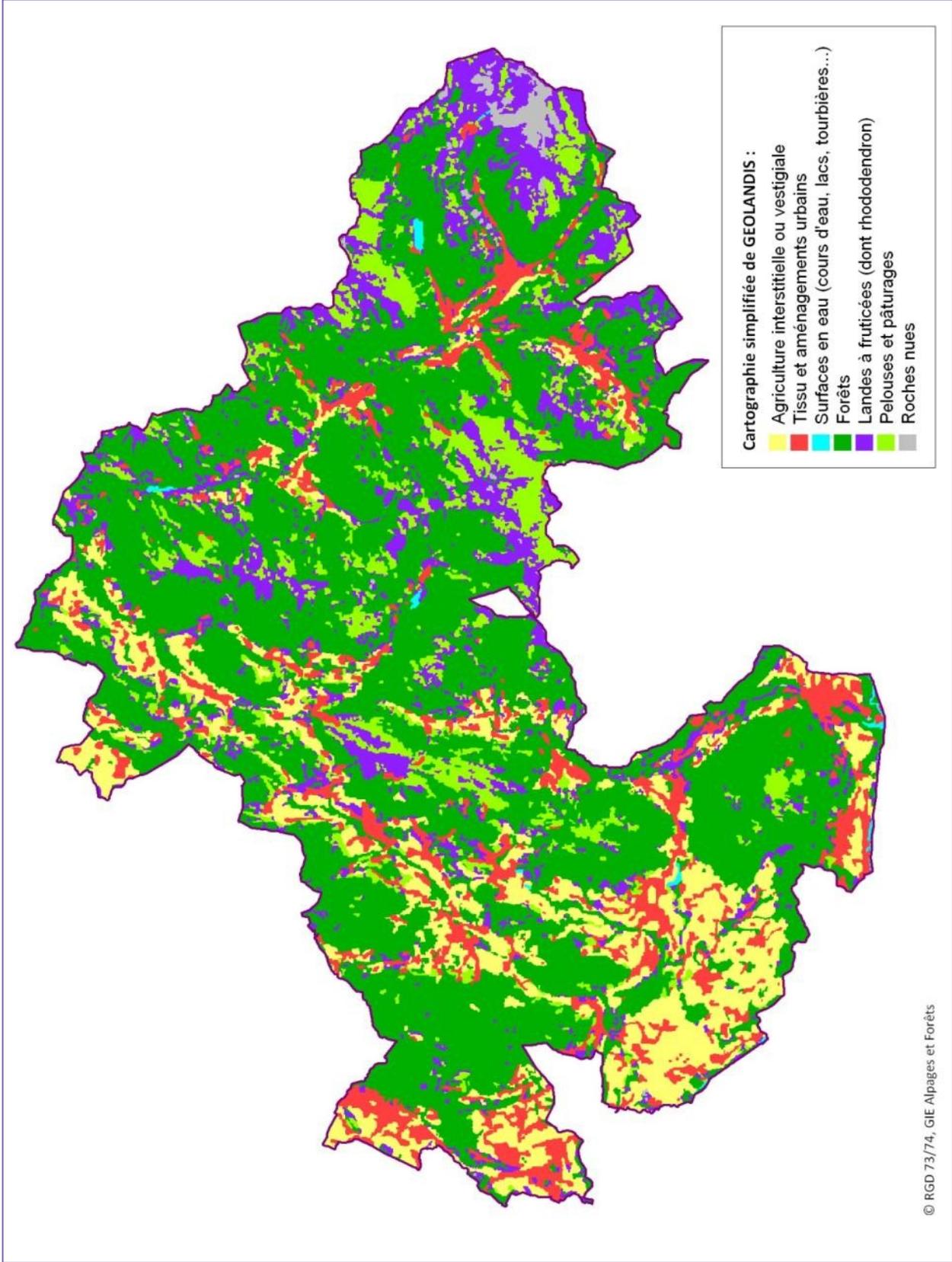
La température moyenne annuelle de l'air dépasse légèrement les 10°C. L'automne on assiste à une inversion des températures plaine/montagne qui peuvent être inférieures de 4 à 5°C au bord du lac (écran formé par les stratus, entre 650 et 850 m d'altitude).

Les précipitations, environ 1000 mm et 120 jours de pluie par an sont toutefois moins abondantes au bord du Léman que dans les massifs tout proches. On dit ici que la neige « vient boire trois fois au lac pendant l'hiver ».

Pour le Haut Chablais, une humidité abondante associée à la fraîcheur ou au froid caractérise le climat de cette région. De plus, une part importante des précipitations tombe sous forme de chutes de neige. Ainsi, le coefficient neige/pluie va jusqu'à 58 % en montagne : plus de la moitié des précipitations tombe sous forme de neige alors qu'à Thonon on compte seulement 2 à 20 % neige/pluie.

La température moyenne annuelle est de 7,9°C avec 142 jours de gel par an.

Carte n°3 : Affectation du sol du territoire du PPT Roc d'Enfer



On peut supposer que les changements climatiques auront des conséquences non négligeables localement. On constate d'ores et déjà une tendance à un raccourcissement des périodes d'enneigement et une réduction des précipitations sous forme de neige. On peut dès lors imaginer un avancement des dates d'inalpage et un allongement de l'estive. Les réservoirs d'eau que constituent les accumulations de neige pourraient également réduire sensiblement, bien que la pluviométrie annuelle moyenne ne diminue pas depuis 30 ans.

Autre influence probable du réchauffement climatique : un accroissement de la dynamique de la végétation et une tendance à l'enfrichement consécutive pour les espaces pastoraux. On peut donc pronostiquer sans trop de risque sur les alpages de moyenne altitude une concurrence herbe/arbre accrue dans les années à venir.

#### 2.1.4 Affectation du sol<sup>2</sup>

Les données présentées ici sont fournies par la carte d'occupation du sol départementale. Cette carte est établie sur la base des données issues de télédétection satellitaire à partir d'une couverture Landsat 7 (1999 et 2000).

**Tableau n° 4 : Les différentes catégories d'occupation du sol et leur surface (hectares)**

Affectation du sol	Surface (ha)	%
Agriculture interstitielle et vestigiale	7 780	13%
Forêts	32 176	54%
Landes à fruticées (dont rhododendron)	7 800	13%
Pelouses et pâturages	5 638	9,5%
Surfaces en eau (cours d'eau, lacs, tourbières...)	342	0,5%
Roches nues	58	(-0,1%)
Tissu et aménagements urbains	5 997	10%
<b>TOTAL</b>	<b>59 791</b>	<b>100%</b>

Sur les 59 791 hectares que compte le territoire, seuls 5 997 hectares sont urbanisés (tissus urbains, équipements et aménagements).

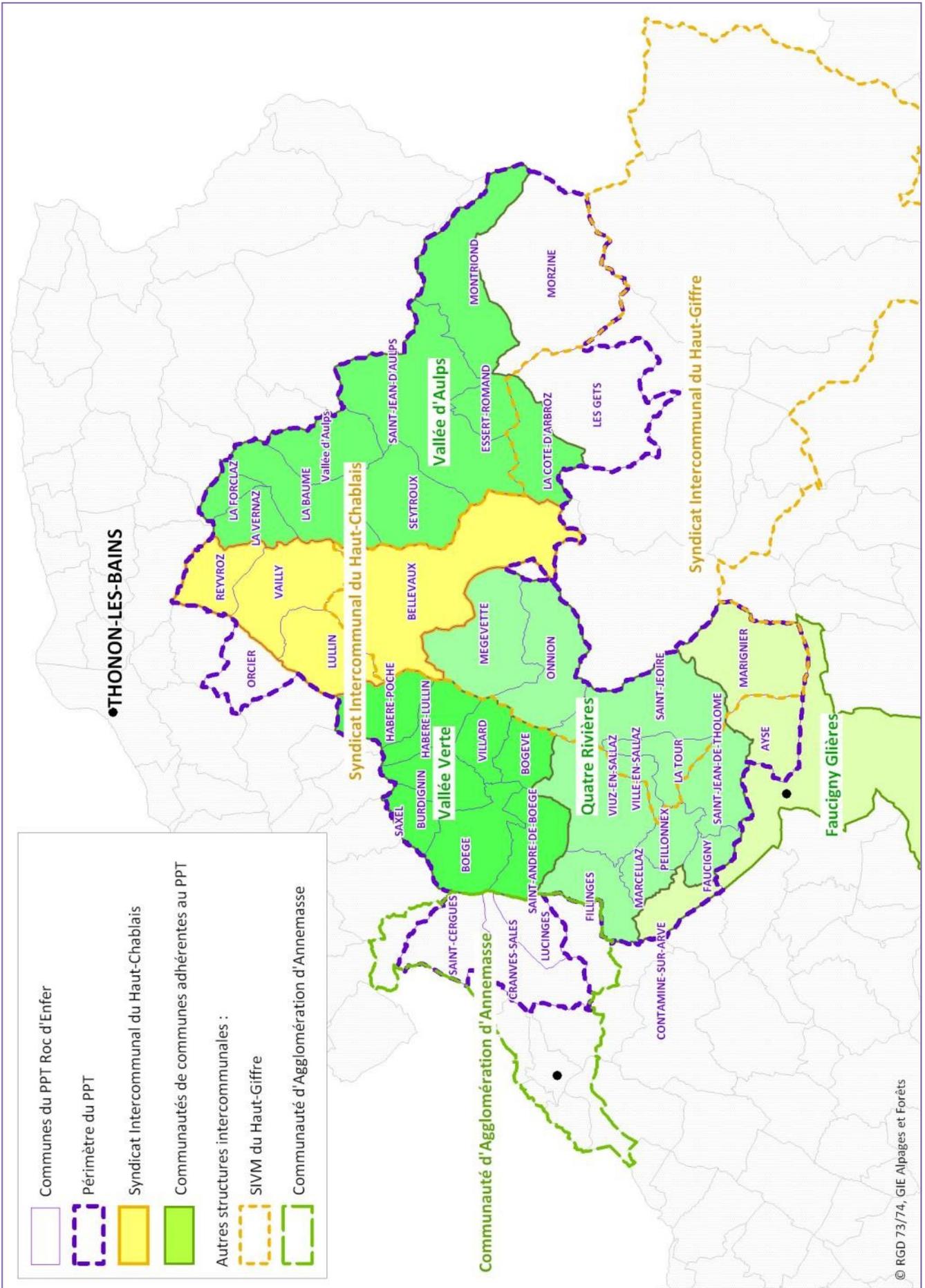
Ce sont de loin les forêts (résineuses et feuillues) qui occupent la part la plus importante du territoire avec plus de la moitié de l'affectation du sol. Le pourcentage de cette couverture forestière analysée lors du diagnostic du PPT de la Vallée d'Abondance – Pays de Gavot atteint également 50%.

Les élus des Collectivités locales du Haut-Chablais se sont engagés dès 2001 dans une importante réflexion en faveur de ces espaces agricoles et forestiers à travers une démarche expérimentale de « Site pilote d'agriculture durable », renforcée l'année suivante par la mise en œuvre d'une Charte forestière de territoire.

Toujours selon cette interprétation, les pelouses dans lesquelles sont compris les pâturages représenteraient 5 638 ha à l'échelle du territoire.

<sup>2</sup> Source : Géolandis RGD 73 – 74

Carte n°4 : Intercommunalités présentes dans le périmètre du PPT



## 2.2. Autres projets territoriaux ayant en lien avec les alpages

De nombreux projets territoriaux ayant un lien avec le domaine pastoral du Chablais ont été et sont menés sur le territoire du PPT (voir **Annexe 1**). Malgré la diversité des thématiques abordées, des outils utilisés et des secteurs concernés, ces projets présentent un intérêt particulier dans le cadre du PPT tant en termes d'enjeux (pérennité du foncier agricole, dynamisme économique de l'activité agricole, conservation des milieux naturels, conflits d'usage) que par la transversalité des actions et leur nécessaire coordination.

C'est d'autant vrai dans le cadre de ce plan pastoral qu'il existe au sein du Chablais un paysage intercommunal extrêmement varié tant dans ses compétences que dans le nombre de communes adhérentes. Après une analyse de l'ensemble des statuts déposés en Préfecture de la Haute-Savoie, le SCOT du Chablais dénombre pas moins de 38 Etablissements Publics à Caractère Intercommunal (Fichier « EPCI », Préfecture de la Haute-Savoie au 1 septembre 2006).

En moyenne une commune appartient à 5 EPCI mais certaines peuvent adhérer jusqu'à 12 structures intercommunales. Les communes de vallée adhèrent, au plus, à 5 EPCI.

Toutefois, mis à part les Communautés de Communes, la quasi totalité des syndicats ne possède qu'une compétence thématique (transports, déchets, vie scolaire, eau et assainissement, incendie et secours, tourisme...). Egalement, de nombreux petits syndicats entre 2 ou 3 communes ont été créés pour une gestion spécifique d'un équipement, par exemple : plate-forme de vol à voile du col des Moises ou encore à vocation touristique pour le Col du Feu.

### 2.2.1 Les Schémas de Cohérence Territoriaux

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est né de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (loi SRU) du 13 décembre 2000. Ce document, mis en place à l'échelle de plusieurs communes sur un périmètre d'un seul tenant et sans enclave, planifie à long terme (15 à 20 ans) l'aménagement du territoire pour un bassin de vie.

L'élaboration d'un SCoT est du ressort des élus du territoire concerné en concertation avec la population, la société civile et en partenariat avec diverses personnes publiques associées (préfecture, région, conseil général, chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'Industrie, chambre de métiers et de l'artisanat, territoires voisins, associations agréées pour la protection de l'environnement, etc.).

Concrètement, le SCoT est composé de trois documents :

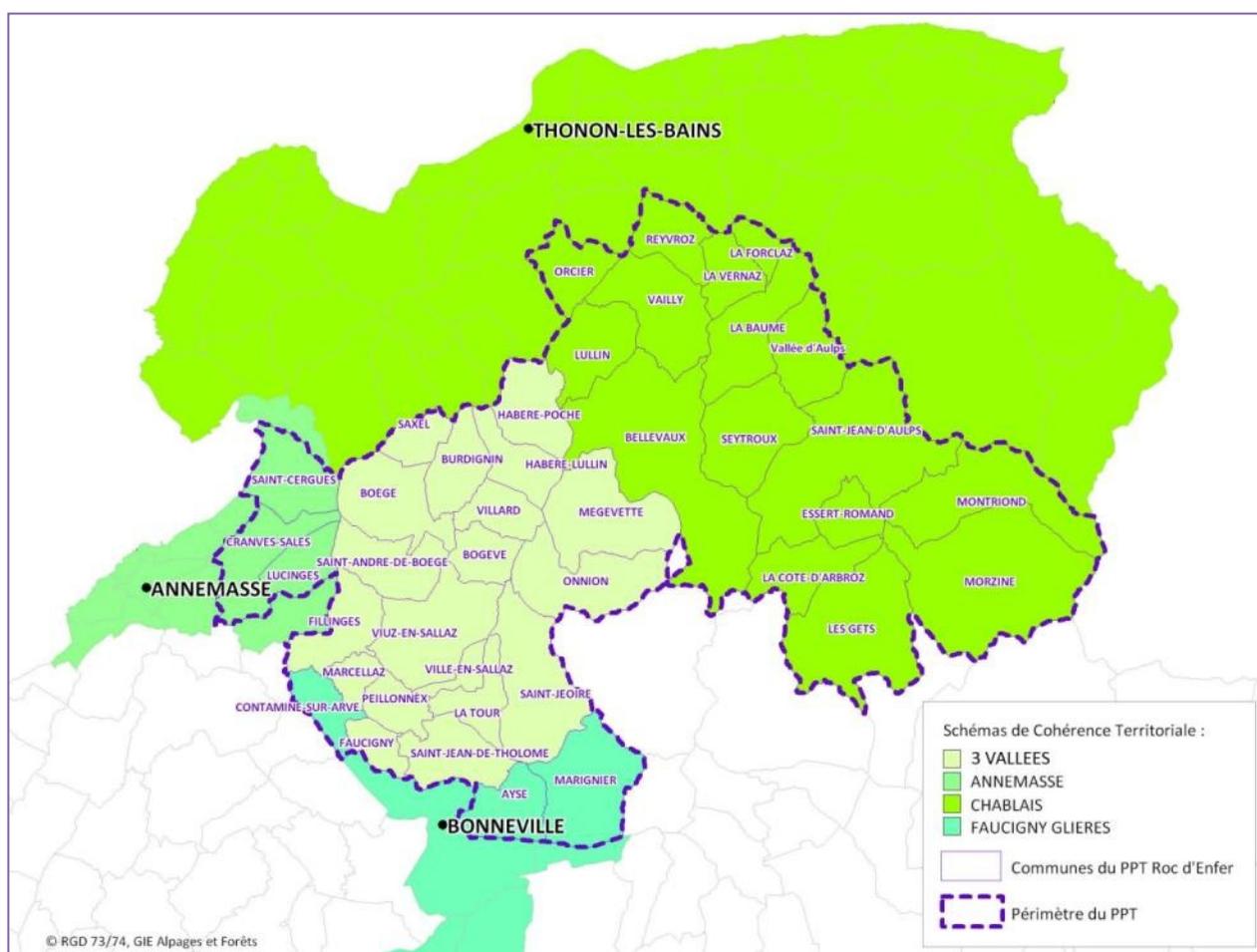
- le rapport de présentation (diagnostic général du territoire et analyse l'état initial de l'environnement) ;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable – PADD (objectifs et choix politiques dans les divers domaines traités par le SCoT) ;
- le Document d'Orientations Générales – DOG (orientations d'aménagement permettant la mise en œuvre du PADD).

A l'échelle du PPT Roc d'Enfer, soit un territoire constitué de 41 communes, 4 Scot sont approuvés ou en cours d'élaboration.

**Tableau n° 5 : SCot présents dans le périmètre du PPT**

Nom	Structure porteuse	Nombre de communes	Communes PPT Roc d'Enfer	Etat d'avancement
Chablais	Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC)	62 communes	16 communes	Approbation en février 2012
Région d'Annemasse	Initialement par le Syndicat d'Etudes du Genevois Haut-Savoyard (SGHV) puis par la Communauté d'agglomération d'Annemasse (Annemasse Agglo)	12 communes	3 communes	Application depuis février 2008
3 Vallées	En cours de réflexion	19 communes (Communautés de communes des 4 Rivières et de la Vallée Verte)	19 communes	Arrêté préfectoral mars 2009
Faucigny-Glières	Communauté de Commune Faucigny-Glières (CCFG)	7 communes	3 communes	Approbation en mai 2011

**Carte n° 5 : Localisation des SCot présents dans le périmètre du PPT**



- Le Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais

Afin de concevoir et coordonner les actions tendant à l'aménagement et au développement sur les 62 communes du Chablais, les élus ont créé en avril 2003 le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC). L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale ainsi que la mise en œuvre du Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) du Chablais avec la Région Rhône-Alpes ont été parmi les premières compétences de cette structure intercommunale.

Après arrêté préfectoral du 18 septembre 2003 fixant son périmètre, le SCoT du Chablais a été construit par les acteurs du territoire au cours des 9 années suivantes.

Année	Description
18 septembre 2003	Définition du périmètre
22 janvier 2004	Décision d'élaboration
8 février 2007	Débat sur le PADD
28 janvier 2010	Bilan de la concertation et arrêt du projet
Mars à mai 2010	Transmission du projet arrêté aux partenaires et services de l'Etat
Juillet 2010	Analyse des avis
Août à septembre 2010	Retravail du DOG
23 septembre 2010	Présentation des modifications au Comité Syndical
6 octobre 2010	Réunion publique
16 décembre 2010	Bilan de la concertation et arrêt du projet de SCOT
Mars à mai 2011	Consultation des partenaires
16 août/23 septembre 2011	Enquête Publique
23 février 2012	Approbation à 96,5%

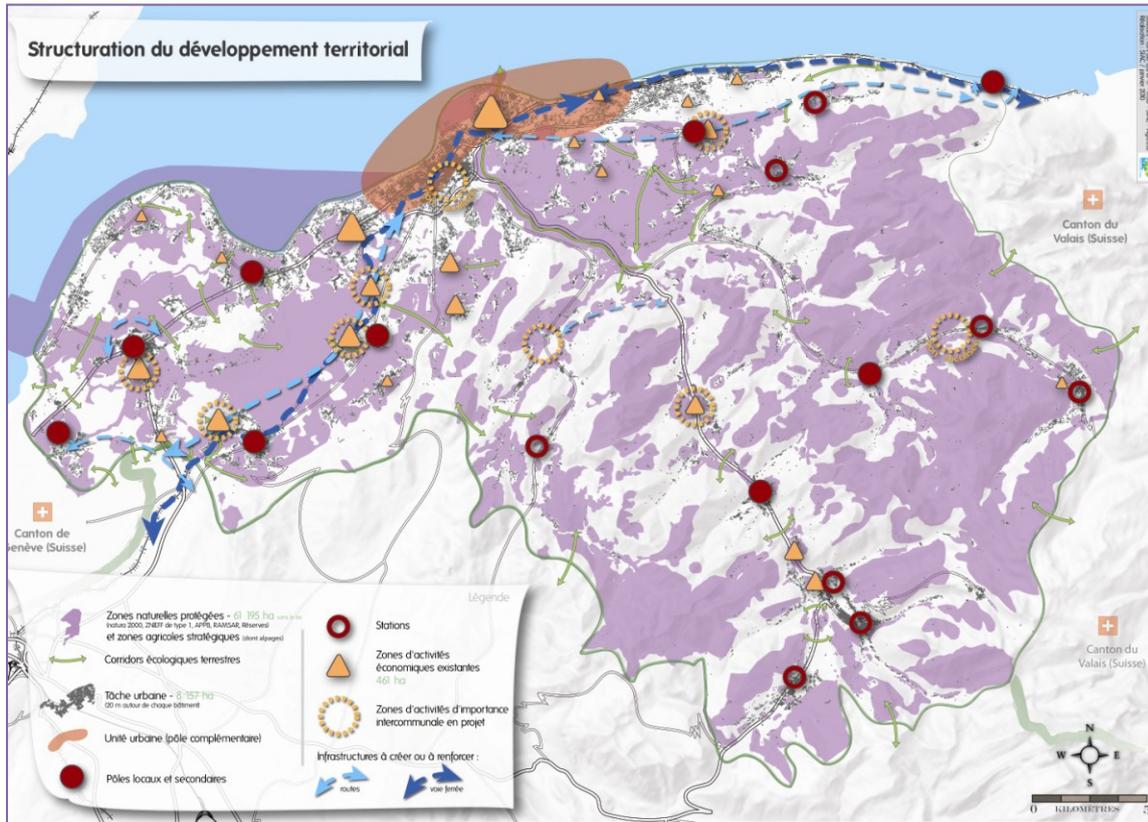
Pour le nouveau projet, présenté à l'arrêt le jeudi 16 décembre 2010, les élus du Chablais se sont prononcés favorablement à 90 % (sur les suffrages exprimés). De même que l'enquête publique a fait l'objet d'un intérêt marqué, notamment sur l'avenir des projets de développement du territoire.

L'analyse des recommandations et réserves émises par la commission d'enquête qui a rendu un avis favorable en novembre 2011 permettra les dernières modifications du projet de SCoT, avant son approbation le 23 février 2012.

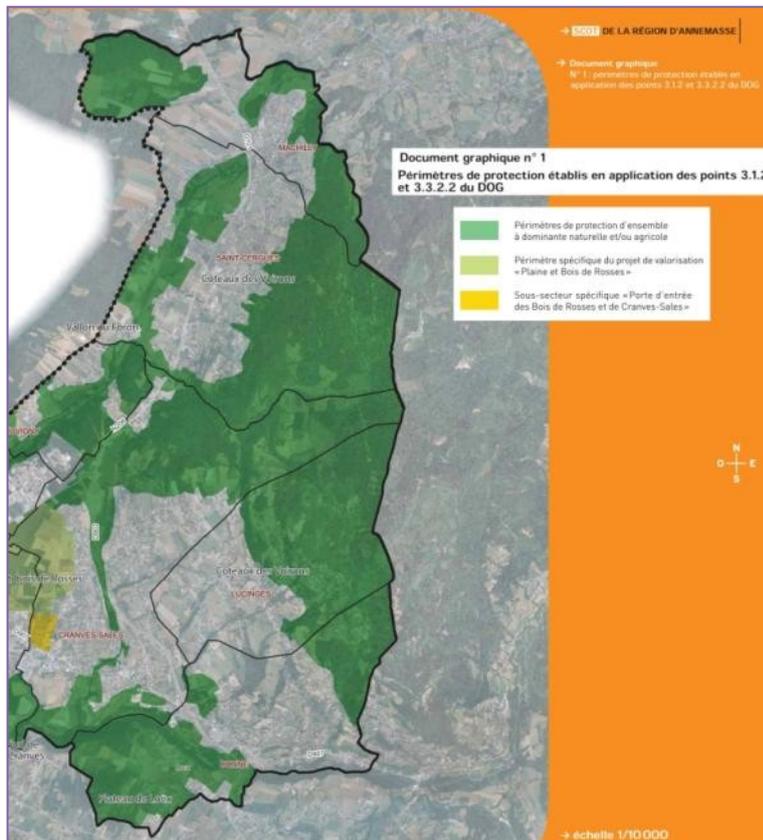
Un des axes du Document d'Orientations Générales (DOG) sur la « Préserver et valoriser le capital naturel et paysager du Chablais » met l'accent sur les « orientations en matière d'équilibres agro-environnementaux » et notamment sur l'importance de « **pérenniser de l'armature agro-pastorale du Chablais** ».

A terme c'est l'avenir de cette activité économique qui est en danger face au constat que la pression urbaine est de plus en plus forte et que les espaces agro-pastoraux régressent fortement. Le SCoT affirme l'importance de pouvoir maintenir voire développer les activités agro-pastorales afin de répondre aux besoins alimentaires d'une population grandissante.

Carte n°6 : Structuration du développement territorial du SCoT du Chablais



Carte n°7 : Périmètres de protection établis dans le SCoT de la Région d'Annemasse



Le premier objectif du SCoT dans ce domaine est donc la pérennisation de l'outil agricole principal : l'espace. Dans ce but, et afin de lutter contre la pression de l'urbanisation au détriment des terres agricoles ou pastorales, le SCoT protège les espaces agricoles stratégiques et les alpages notamment à travers des recommandations en faveur de la protection de ces espaces (débat préalable avant les autorisations de construction avec la profession agricole, les responsables de projets et les élus communaux et/ou intercommunaux, mesures compensatoires...).

D'autre part les prescriptions particulières aux territoires montagnards et plus particulièrement les collectivités concernées par la loi montagne rapportent l'importance de « préserver les espaces agricoles, pastoraux et forestiers, les plans d'eau et le patrimoine montagnard ». Il est dit noté que « les documents d'urbanisme locaux identifieront les chalets d'alpages présents sur leur commune et détermineront leur vocation : pastorale en priorité (maintien et soutien à l'activité pastorale) et à défaut vocation d'habitat ou d'activité professionnelle saisonnière. Les collectivités distingueront dans leurs DUL les chalets d'alpages du bâti remarquable traditionnel cité précédemment ».

- *Le Schéma de Cohérence Territorial de la Région d'Annemasse*

L'élaboration du SCoT a été confiée en 2002 au Syndicat d'Etudes du Genevois Haut-Savoyard (SEGH) jusqu'à sa dissolution en 2008 en faveur d'une nouvelle structuration intercommunale en Communauté d'agglomération d'Annemasse (Annemasse Agglo) qui en assure aujourd'hui son application.

Contrairement aux 16 communes situées à l'Est du territoire couvert par le PPT Roc d'Enfer comprises dans le SCoT du Chablais, seul les communes de Saint-Cergues, Cranves-Sales et Lucinges sont dans le périmètre du SCoT de la Région d'Annemasse.

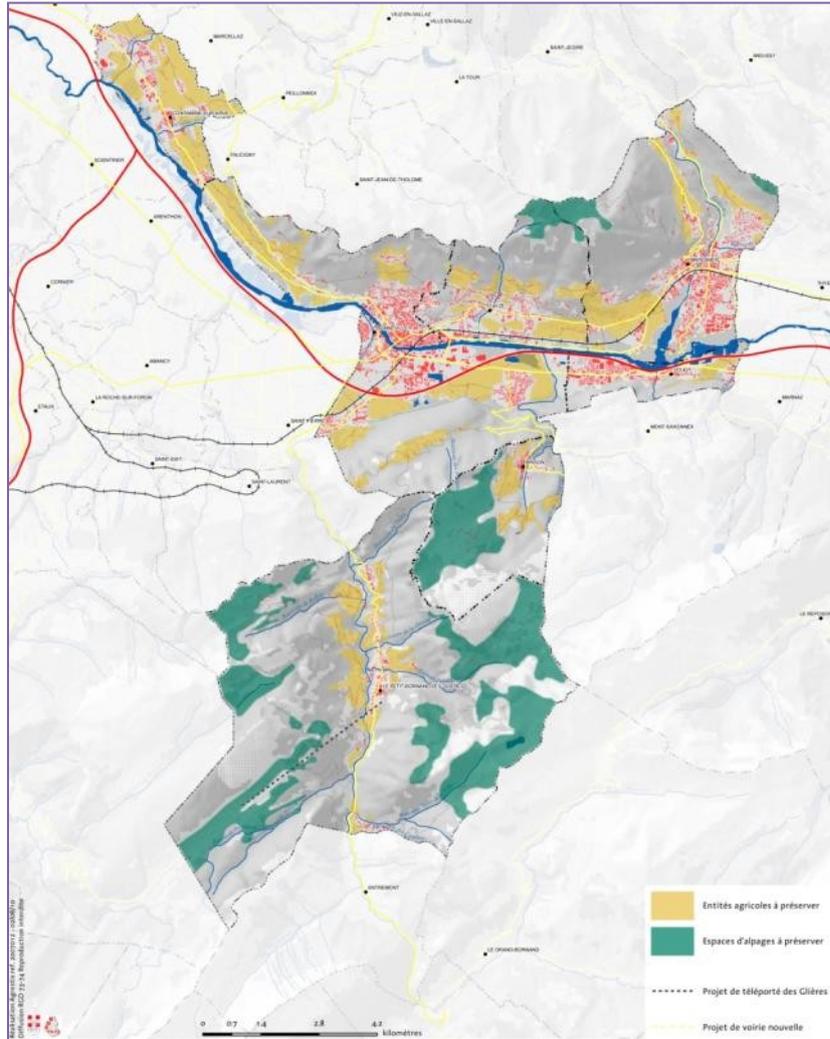
Des enjeux majeurs sont cependant présents sur ce territoire avec en particulier toute une partie du massif des Voirons qui s'étend sur ces 3 communes.

Ce SCoT affiche la même volonté de maintenir, voire d'améliorer le niveau de qualité des productions des exploitants; qualité qui contribue aujourd'hui à la rentabilité économique de la plupart des exploitations du territoire (exploitations laitières ou viticoles produisant sous label AOC, contraintes de productions pour les exploitations de maraîchage notamment). Cela implique d'inscrire la préservation d'espaces agricoles dans la durée, pour donner une plus grande lisibilité aux exploitants sur l'avenir de l'activité agricole et rendre ainsi possible des investissements à long terme.

- *Le Schéma de Cohérence Territorial des 3 Vallées*

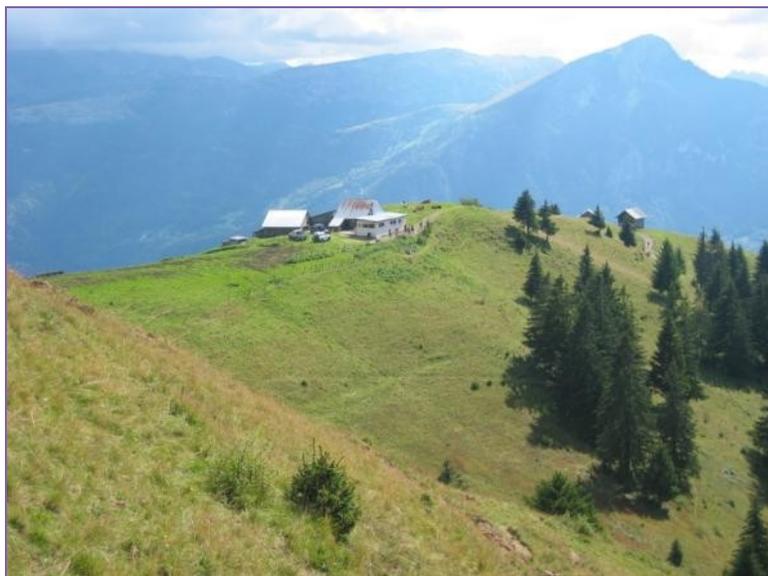
Le périmètre du SCoT, fixé par arrêté préfectoral le 17 mars 2009, s'étend aux 19 communes constitutives des Communauté de Communes de la Vallée Verte (Boège, Bogève, Burdignin, Habère-Lullin, Habère-Poche, Saint André de Boège, Saxel et Villard) et de Communauté de Communes des Quatre Rivières (Faucigny, Fillinges, Marcellaz en Faucigny, Peillonex, Viuz

**Carte n° 8 : Les espaces agricoles stratégiques identifiés dans le DOG (SCOT Faucigny-Glières)**



Source : SCOT Faucigny-Glières

**Illustration n°5 : Massif pastoral du Môle**



Source : SEA 74

en Sallaz, Mègevette, Onnion, Saint Jeoire en Faucigny, Saint Jean de Tholome, La Tour, Ville en Sallaz).

Ce document d'urbanisme est au début de sa construction avec la création d'un Syndicat Mixte courant février - mars 2012 qui prescrira la procédure et fixera les modalités et objectifs de la concertation de ce SCoT.

- *Le Schéma de Cohérence Territoriale Faucigny-Glières*

En 2007, les élus de la C.C.F.G. ont lancé l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Faucigny Glières. Regroupées au sein de la Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG) depuis le 30 novembre 2005, les communes de Ayze, Bonneville, Contamine-sur-Arve, Petit-Bornand-les-Glières, Vougy et rejointes par les communes de Brison, au 1 janvier 2009, et Marignier, au 1er janvier 2010, constituent une agglomération de 25 000 habitants confrontée à des enjeux forts comme :

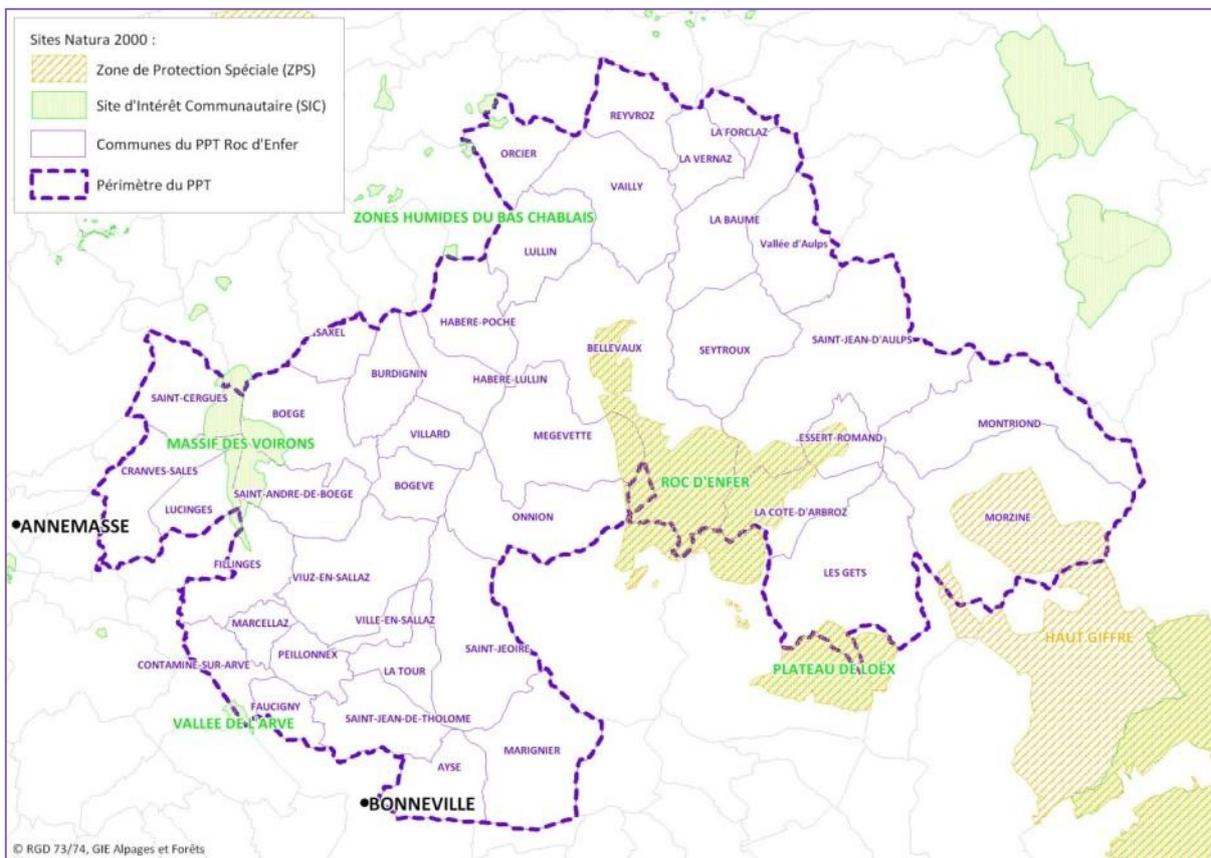
- une situation stratégique à la frontière de 2 agglomérations en fort développement : celle du Francovaldo genevois et celle de la moyenne et haute vallée de l'Arve, structurée en chapelets successifs de Cluses à Chamonix,
- le besoin de poursuivre son développement urbain (une croissance continue de notre population et de nos activités économiques) et un besoin de maintenir les équilibres agro-environnementaux du territoire,
- une qualité de vie à préserver au cœur des montagnes.

Plusieurs diagnostics thématiques ont été réalisés par les groupes de travail du SCOT et ont permis de réaliser les diagnostics du territoire. Le diagnostic thématique « Economie et Agriculture » fait état de 104 exploitations agricoles, dont 53 ayant leur siège sur la CCFG. L'agriculture y est présentée comme pérenne avec une production très diversifiée à dominante toutefois laitière (AOP Reblochon, Abondance, Chevrotin et IGP Tomme et Emmental de Savoie) avec plus de 3.500.000 litres de lait produits annuellement.

Il est également souligné que le maintien de surfaces d'alpages, au même titre que les surfaces de prairies et de cultures de céréales, en importance suffisante pour l'alimentation du bétail, revêtent une très grande importance.

Le conseil de la CCFG ayant tiré le bilan de la concertation menée au cours des 3 dernières années, a arrêté le SCOT Faucigny Glières le 9 septembre 2010. L'enquête publique s'est déroulée du 17 janvier 2011 au 16 février 2011. Le SCOT, complété notamment des éléments suggérés par le commissaire enquêteur et l'autorité environnementale, a été approuvé par le conseil communautaire le 16 mai 2011.

**Carte n°9 : Localisation des sites Natura 2000 présents dans le périmètre du PPT**



**Illustration n°6 : Activité pastorale sur le site du Haut-Giffre (Morzine)**



Source : SEA 74

## 2.2.2 La mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000

Natura 2000 est la base de la politique environnementale européenne. C'est un vaste réseau qui, à ce jour, se compose de 25 000 sites répartis dans les 27 Etats de l'Union. Il constitue une réponse aux inquiétudes croissantes quant à la régression de notre patrimoine naturel.

En France, la mise en place de ce réseau s'appuie sur une démarche de concertation locale, menée sous l'égide de l'Etat, en association avec les collectivités locales et les représentants des acteurs locaux : agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, acteurs touristiques ou économiques, etc. Cette concertation locale aboutit à la formalisation d'un document appelé Document d'objectifs (DOCOB), qui définit les actions à mettre en œuvre pour permettre le maintien de ces sites dans un bon état de conservation.

Les Sites d'Importance Communautaire (SIC), appelés à devenir des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) après approbation du DOCOB, sont désignés au titre de la directive "Habitats". Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) sont désignées au titre de la directive "Oiseaux".

En Rhône-Alpes, le réseau Natura 2000 comprend 163 sites dont 6 se situent pour tout ou partie sur le territoire du PPT Roc d'Enfer. L'état d'avancement des démarches menées sur ces sites est résumé dans le tableau synthétique.

Nom du site	Code	Désignation	Surface (en hectares)			Etat d'avancement	Structure porteuse
			Totale	Périmètre PPT			
Massif des Voirons	FR8201710	SIC (2002)	978	867	89%	DOCOB en cours de réalisation	Commune de Boège
Roc d'Enfer	FR8201706	SIC (2006)	4054	3 123	77%	DOCOB en cours de réalisation	Communauté de communes de la Vallée d'Aulps en partenariat avec le Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais
	FR8212021	ZPS (2006)					
Vallée de l'Arve	FR8201715	SIC (2002)	72	28	39%	DOCOB en cours de réalisation	Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords
Haut-Giffre*	FR8212008	ZPS (2006)	18 122	1 580	9%	Comité de Pilotage constitué	Syndicat Intercommunal du Haut-Giffre
Plateau de Loëx	FR8201707	SIC (2009)	1233	143	12%	DOCOB en cours de réalisation	
	FR8212027	ZPS (2010)					
Zones humides du Bas Chablais	R8201722	SIC (2002)	248	22	9%	DOCOB validé	Syndicat Mixte des Affluents du Sud Ouest Lémanique

\* Le Site d'Importance Communautaire (SIC) « Haut-Giffre » (FR8201700) ne concerne pas le périmètre d'étude du PPT Roc d'Enfer.

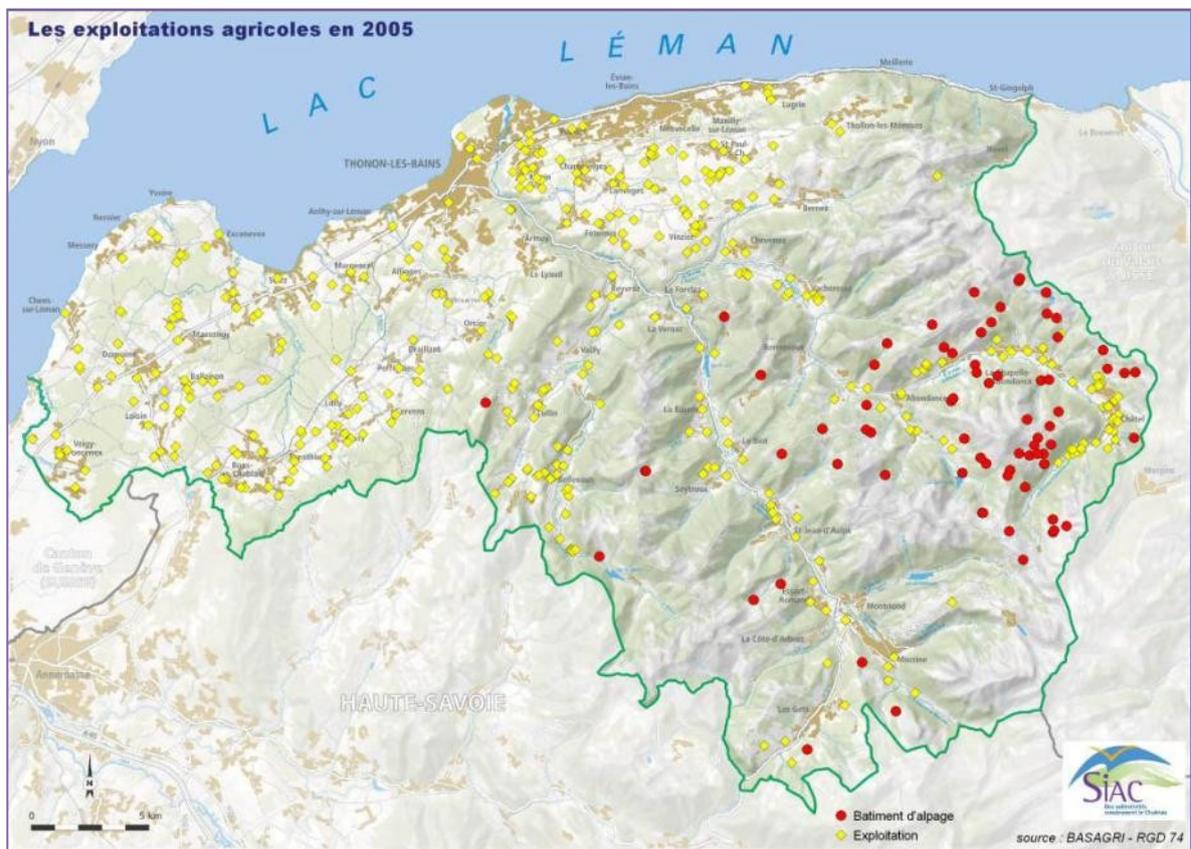
La concrétisation de la concertation mis en œuvre sur ces sites lors de l'élaboration des DOCOB se traduit ensuite par la construction de mesures de gestion proposées et signées avec les différents partenaires (Charte et Contrat Natura 2000). Les acteurs agricoles sont des partenaires privilégiés dans cette gestion et peuvent bénéficier de Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt).

La mise à jour des unités pastorales et des enjeux recensés sur ces espaces d'altitude dans le cadre du PPT sont des éléments essentiels à intégrer à la gestion de ces sites Natura 2000 et plus particulièrement sur des espaces pastoraux majeurs comme sur le Roc d'Enfer ou encore le Haut-Giffre dont l'élaboration des DOCOB est au commencement.

Carte n° 10 : Localisation des CDDRA présents sur le territoire



Carte n° 11 : Les exploitations agricole en 2005 - PSADER Chablais



### 2.2.3 Les volets agricoles des contrats de développement

Les différents contrats de développements intervenant sur le territoire du plan pastoral laissent une grande place à l'activité agricole et pastorale, à la fois dans leurs diagnostics et dans leurs programmes d'actions.

- *Le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes et Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural du Chablais*

A l'initiative de la Région Rhône-Alpes, et en continuité avec le premier Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) du Chablais sur la période 2003-2009, le Contrat de Développement Durable (CDDRA) permet au Chablais de bénéficier de subventions pour réaliser des projets de territoire.

Le CDDRA a été signé le 20 septembre 2010 entre le Conseil Régional et le SIAC pour une durée de six ans (juillet 2016). En adéquation avec les enjeux du SCoT du Chablais, il se définit autour de quatre axes majeurs que sont la promotion d'un territoire performant dans l'organisation et l'aménagement durable de son espace, son développement respectueux de son environnement et de son patrimoine, son soutien dont l'économie est à développer ainsi que sa promotion pour une ouverture à toutes les mobilités.

La mise en œuvre du Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER), constituant le volet agricole et forestier, fait l'objet d'un axe particulier, intégré au CDDRA. Les actions ont pour objectifs de renforcer une agriculture moderne et de développer la filière bois.

- *Le Contrat de Développement Rhône-Alpes et Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural du Genevois Français*

Les collectivités du Genevois Haut-Savoyard ont été les premières (1994) en Haute-Savoie à s'engager dans la procédure régionale d'élaboration des Contrats Globaux de Développement.

Le Syndicat Intercommunal Mixte de Gestion du Contrat Global (SIMBAL) a été la structure porteuse pendant treize ans du CDRA signés pour six ans (achèvement en février 2010). Ce territoire réunissait la Communauté de Communes du Genevois, Annemasse-Agglomération, la Communauté de Communes Arve-et-Salève, la Communauté de Communes des 4 Rivières, la Communauté de Communes de la Vallée Verte et deux communes "isolées", Taninges et Mieussy.

Le Syndicat mixte de l'ARC, nouvellement installé en mars 2010, a repris cette compétence de gestion des contrats régionaux : le périmètre du CDDRA a été élargi côté Haute-Savoie avec la Communauté de Communes du Pays Rochois et la Communauté de Communes Faucigny-Glières, ainsi que côté Ain.

L'élaboration du diagnostic du PSADER, réalisé en 2011, a mis en lumière que les espaces agricoles et forestiers sont soumis à de nombreuses pressions (artificialisation,

## Illustration n°7 : Plaquette d'information sur la chaufferie des Gets



### CHAUFFERIE AUTOMATIQUE AU BOIS

COMMUNE DES GETS





Bâtiment de la chaufferie

#### CONTEXTE

La commune des Gets est dotée d'un vaste domaine forestier. Désireux de conserver cet attrait touristique, les élus ont souhaité mener une politique offensive d'entretien de la forêt en valorisant notamment les sous-produits forestiers sous forme de chaleur.

La commune possédait sur le chef lieu une dizaine de bâtiments chauffés au fioul ou à l'électricité mais dont les équipements étaient vétustes ou peu performants. Les coûts de fonctionnement engendrés étaient donc importants.

Pour répondre à ces deux problématiques, la Mairie a décidé d'investir dans une chaufferie automatique fonctionnant au bois déchiqueté. Celle-ci est raccordée à un réseau de chaleur qui alimente 11 bâtiments communaux depuis la fin de l'année 2000.

#### APPROVISIONNEMENT

L'approvisionnement en bois déchiqueté est assuré localement grâce aux sous-produits issus de l'entretien des forêts, des alpages communaux ainsi que des scieries locales (dosses et délignures).

Ce bois sera broyé "vert" et stocké dans un hangar de 1 000 m<sup>3</sup> en début d'été. Une phase de fermentation permettra au tas de bois de monter en température (environ 65°C), de cette manière il perdra son humidité. Au mois de septembre, l'humidité du bois sera comprise entre 25 et 30 % permettant son utilisation dans la chaudière.



Hangar de stockage du bois broyé

Source : PRIORITERRE

augmentation de la fréquentation des milieux, ...) et doivent par conséquent s'adapter pour faire face à de nombreux changements (nouveaux cahiers des charges, ..). Toutefois, ce contexte peut être porteur de nombreuses opportunités, tant en termes de potentiel pour la diversification des activités que pour le développement de nouveaux débouchés pour la commercialisation. Ce PSADER doit permettre que les nombreux projets en cours pour l'agriculture et la forêt soient accompagnés à l'échelle du territoire du Genevois français dans une cohérence d'ensemble.

#### **2.2.4 Un territoire pilote pour la conduite de projets**

- *D'un Site Pilote d'Agriculture Durable et une Charte Forestière de Territoire à la labellisation Pôle d'Excellence Rurale Haut-Chablais*

Le Haut-Chablais a été sélectionné en 2001 comme 8 sites alpins afin de mener une réflexion novatrice sur le thème de l'agriculture durable. Le site pilote d'agriculture durable est une démarche expérimentale initiée par les élus de 21 Collectivités locales en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Haute Savoie et le SUACI des Alpes du Nord.

Cette démarche intégrée au CDRA du Chablais pose la question majeure du devenir du foncier sur ce territoire de 48 754 hectares dans lequel l'évolution des modes de vie et des comportements est en profondes transformations culturelles, et où des ruptures importantes ont été créées dans les traditions agricoles et sylvicoles au profit d'une économie touristique d'hiver forte basée sur l'image d'un territoire de « santé ».

En 2002, c'est dans ce contexte géographique et socio-économique que les élus du Haut Chablais ont décidé de mener une réflexion de fond sur leur territoire et dans le prolongement des actions initiées en faveur de l'agriculture et de la forêt mettre en œuvre une Charte Forestière de Territoire (CFT) qui est validée en février 2005. La gouvernance locale s'organise alors avec la création du Comité Territorial Local (élus locaux, de représentants de la Société Civile, de la profession agricole, de représentants de la forêt publique et privée chargé du suivi et pilotage du projet).

Dans la continuité de ce travail impliquant les acteurs du territoire et aux vues des enjeux émis sur les espaces agricoles et forestiers l'action " filière bois énergie dans le Haut-Chablais" est lancé en 2005. Cette démarche portée par le Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais est axée autour de la mise en œuvre d'une filière bois-énergie locale au service de la gestion des espaces naturels (forestiers-agricoles) et du projet de territoire avec deux thèmes principaux : gestion de l'espace et structuration de la filière bois énergie.

En 2006, le territoire obtient la labellisé « Pôle d'Excellence Rurale du Haut Chablais » pour son projet de développement de la filière bois énergie locale. Sur le modèle de la démarche de chaudière en auto-alimentation de la commune des Gets, est ainsi réalisé l'installation et le montage de projets de chaudières collectives ou privées avec réseau de chaleur dans le Haut Chablais (Morzine, Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps, Seytroux, St Jean d'Aulps, Montriond, Bellevaux, Vailly...) et dans le Chablais (Communauté de Communes des Collines du Léman).

Illustration n°8 : Itinéraires Alpestres du Chablais



Source : [www.laforclaz.mairies74.org](http://www.laforclaz.mairies74.org)

A l'échelle du Chablais et porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) est initié en 2008 un diagnostic « Plan d'Approvisionnement Territorial » (PAT) avec pour objectif de mettre en parallèle de la ressource ligneuse et de la demande actuelle, de définir les axes stratégiques pour la filière bois énergie dans le Chablais ainsi que la réalisation d'une enquête de satisfaction conduite auprès producteurs de bois énergie des Collectivités « consommatrices » (étude réalisée par Prioriterre).

- Géoparc du Chablais

En 2003 dans la continuité des actions initiées par les élus pour valoriser le patrimoine naturel et culturel du Chablais est créé une association Groupe d'Action Locale (GAL) Haut Chablais sur 29 communes pour piloter un programme d'action communautaire Leader + sur le thème de la « Liaison entre les Acteurs de Développement de l'Economie Rurale ».

A partir de l'expérience du programme LEADER+ (2003-2008) sur le territoire du Haut Chablais, la thématique géologie s'est avérée être un vecteur fédérateur pour le territoire et la population locale. Les élus décident de se lancer dans une nouvelle génération de programme LEADER (2009-2014) sur le thème "Identification, préservation et valorisation des patrimoines naturels et culturels d'intérêt géologique" étendu aux 62 communes membres du SIAC.

Parmi les initiatives menées sur le territoire à noter l'organisation d'Itinéraires Alpestres depuis 2004. Cet événement propose des randonnées thématiques auxquelles tout un ensemble d'acteurs locaux ainsi que des experts et scientifiques sont associés pour faire découverte à un très large public l'importante diversité du territoire chablaisien et plus spécifiquement les particularités géologiques du Chablais.

Dès 2009 est mise en place d'un inventaire systématique du patrimoine, de cofinancements régionaux sur les actions géopatrimoniales dans le cadre du CDDRA ainsi que l'intégration de la démarche Géoparc du Chablais dans la Charte de territoire Chablais Horizon 2020.

En novembre 2010, le Chablais a déposé sa candidature au Label Géoparc Européen de l'UNESCO. L'objectif est de devenir le 4<sup>ème</sup> Géoparc Français, après la réserve géologique de Digne-les-Bains, le Parc Naturel Régional du Lubéron et le Parc Naturel des Bauges, et ainsi rejoindre les 49 Géoparcs Européens et les 77 Géoparcs du monde.

Suite à la visite des experts des géopatrimoines et des géoparcs de l'UNESCO du 6 au 8 août 2011, une délégation chablaisienne s'est rendue en Norvège, pour connaître la décision du Comité des Géoparcs européens et mondiaux. Toutefois si la qualité des patrimoines naturels et culturels du Chablais, ainsi que le travail effectué sont unanimement reconnus le Comité des Géoparcs a demandé des efforts supplémentaires : confortation et affichage d'une stratégie touristique à l'échelle du Chablais, renforcement des ressources humaines consacrées au projet de Géoparc et concrétisation de la géoroute.

Le 9 mars 2012, le Chablais est devenu le 4<sup>ème</sup> Géoparc français et 50<sup>ème</sup> Géoparc Européen.



## PARTIE 3 :



### RESSOURCES ET UTILISATION DU DOMAINE AGROPASTORAL DU TERRITOIRE ROC D'ENFER



Onze espaces géographiques constituent cette région « Chablais », dans la partie la plus septentrionale des Alpes du Nord. Ce Plan Pastoral Territorial du Roc d'Enfer ne couvre cependant pas l'ensemble de cette région géographique.

Ce Plan pastoral est cependant le plus important en termes de surface et d'acteurs locaux engagés à l'échelle du département de Haute-Savoie avec pas moins de 59 791 hectares. A la différence d'autres plans pastoraux territoriaux (Bauges, Vallée d'Abondance-Pays de Gavot, Salève,...) à entité géographique identifiée (massif, vallée), ce Plan pastoral, rassemblant des entités distinctes :

- 5 vallées (Aulps, Brevon, Verte, Risse et Giffre)
- 5 massifs (Brasses, Hirmentaz, Môle, Roc d'Enfer, Hauts Forts)

Cette « composition territoriale » se traduit également par la présence de plusieurs groupes de développement agricole distincts :

- 2 Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole (Chablais, Arve - Giffre et Risse),
- 3 Groupes d'Etude et de Développement Agricole (Bas-Chablais, Haut-Chablais, Giffre et Risse),
- ainsi qu'un Groupement de Vulgarisation Agricole de la Vallée Verte.

Comme décrit dans la partie précédente de ce diagnostic sur les données générales sur le territoire Roc d'Enfer (cf. 2.2.3 *Les volets agricoles des contrats de développement*), l'espace couvert par ce Plan pastoral est à cheval sur plusieurs contrats de développement, sans toutefois les englober totalement.

L'analyse suivante apporte toutefois un éclairage économique et social sur l'activité agropastorale complémentaire du territoire couvert par ce Plan Pastoral Territorial du Roc d'Enfer.

### **3.1 Structuration économique et sociale agricole**

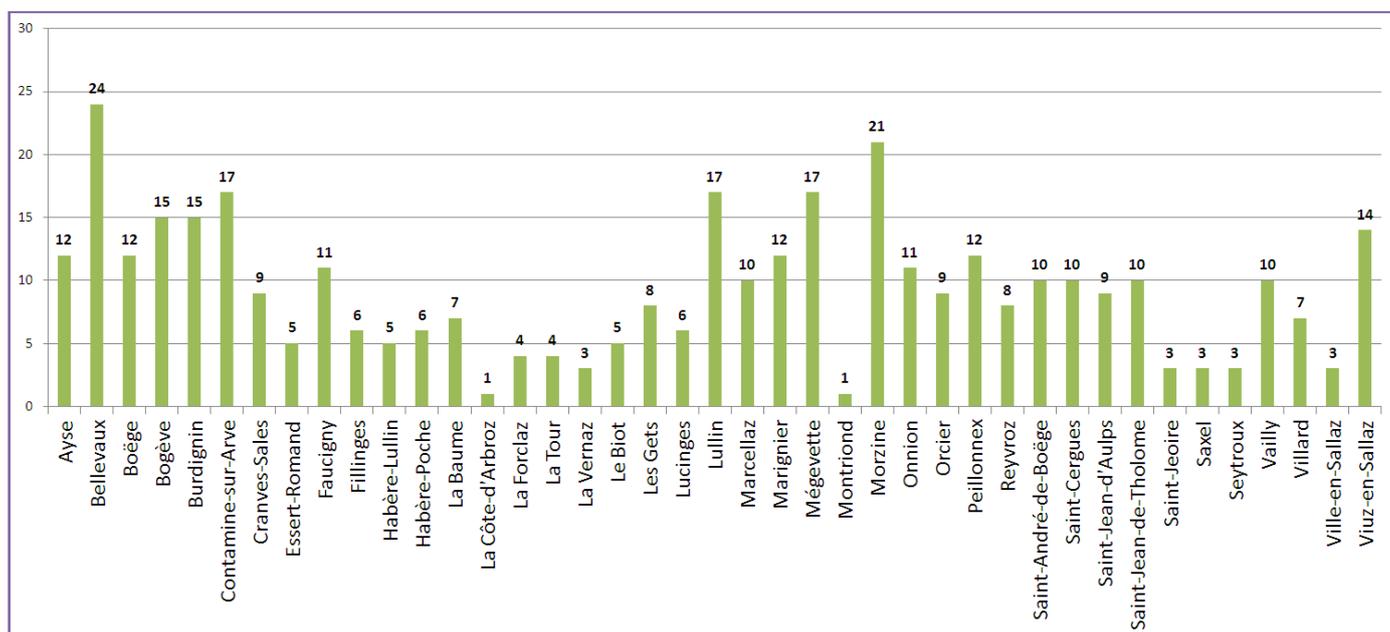
D'une manière générale, le territoire du Chablais comporte une grande variété de paysages qui se traduit par une diversité des types d'agriculture.

Dans le cadre du PPT Roc d'Enfer, le Haut Chablais est au cœur de ce territoire (Vallée du Brevon et d'Aulps) qui est caractérisé par des conditions de montagne difficile, avec une agriculture à dominante extensive.

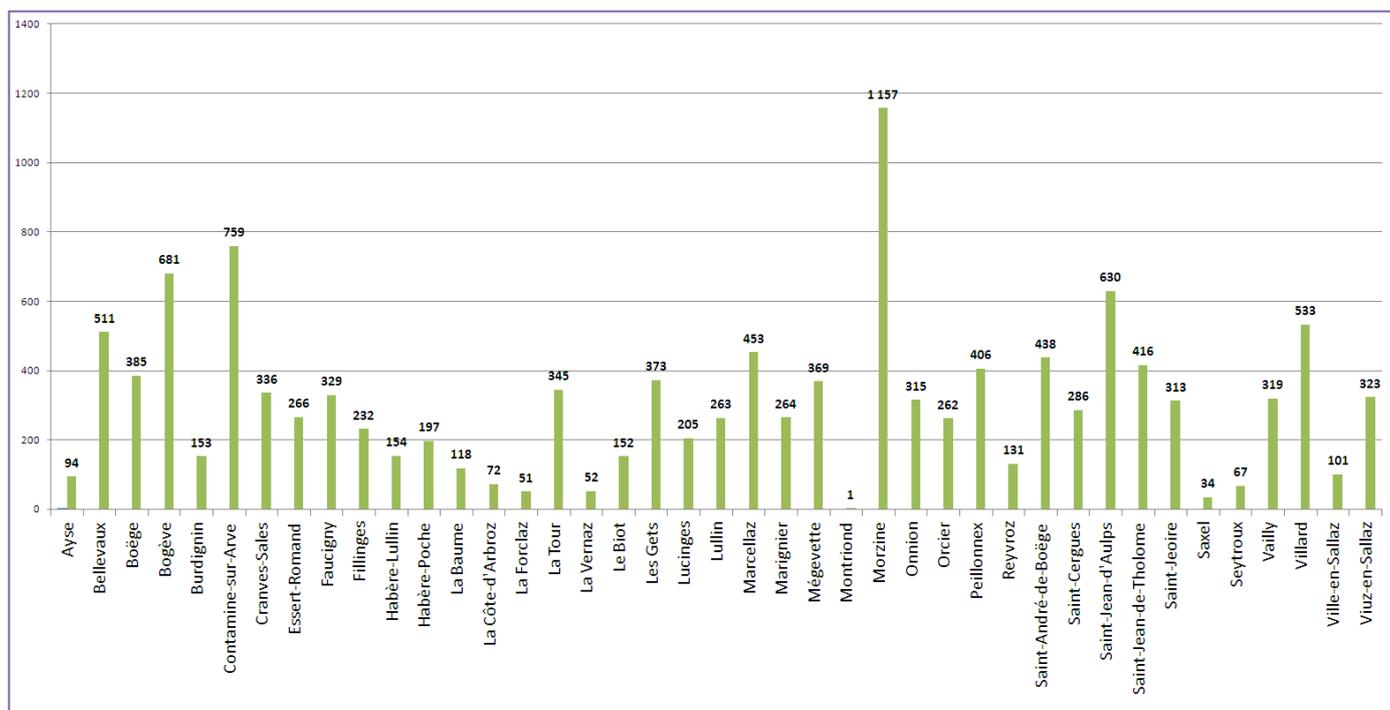
A noter que le territoire de la Vallée d'Abondance et du Pays de Gavot n'est pas pris en compte dans cette analyse, le Syndicat Intercommunal à la Carte de la Vallée d'Abondance a contractualisé en 2010 avec la Région Rhône-Alpes pour la mise en œuvre d'un Plan Pastoral.

Les vallées limitrophes de ce plan pastoral (Vallée Verte, Risse et Giffre) sont d'une manière générale caractérisées par une activité agricole importante et dynamique mais toutefois soumise à pression foncière importante liée à l'augmentation constante de la population.

**Graphique n°6 : Répartition des exploitations agricoles par commune (en hectares)**



**Graphique n°7 : Répartition des surfaces agricoles par commune (en hectares)**



Ainsi, il y a sur ce territoire une complémentarité évidente et nécessaire entre l'agriculture du bas et l'utilisation des zones pastorales.

Les informations présentées ci-après sont issues principalement du Recensement Général Agricole (RGA) 2010.

### **3.1.1 Les exploitations agricoles du territoire**

Le périmètre des communes du Roc d'Enfer révèle un dynamisme agricole important avec un total de 375 exploitations, soit une moyenne de 9 exploitations par commune.

Il existe toutefois des disparités fortes entre les communes de Bellevaux et Morzine, les 2 communes du territoire où l'on dénombre plus de 20 exploitations, tandis que l'on compte 12 communes avec 5 exploitations et moins.

S'agissant des surfaces agricoles exploitées on note une moyenne de 306 ha par commune, pour une surface totale de 12 546 hectares à l'échelle des 41 communes de ce PPT Roc d'Enfer. Mais là encore, il existe de grandes disparités entre une commune comme Morzine avec plus de 1 150 hectares et à l'inverse la commune de Montriond, avec seulement 1 hectare.

Lorsqu'on analyse en détail les surfaces exploitées par les exploitations des communes du périmètre, avec un taux de 92% on constate que ces surfaces agricoles utilisées sont quasi-exclusivement des surfaces de prairies.

Les cultures permanentes restent très localisées (31 hectares) avec une très forte spécialisation sur la commune d'Ayze, au sud-est du périmètre, qui a une orientation viticole marquée. Elle a donné son nom à un vin classé depuis 1973 en Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) des Vins de Savoie.

Les terres labourables recensées (956 hectares) se concentrent sur les communes de piémont où se pratique la production de fourrages, de céréales et de productions maraîchères.

Graphique n°8 : Répartition des différentes surfaces agricoles exploitées par commune (en hectares)

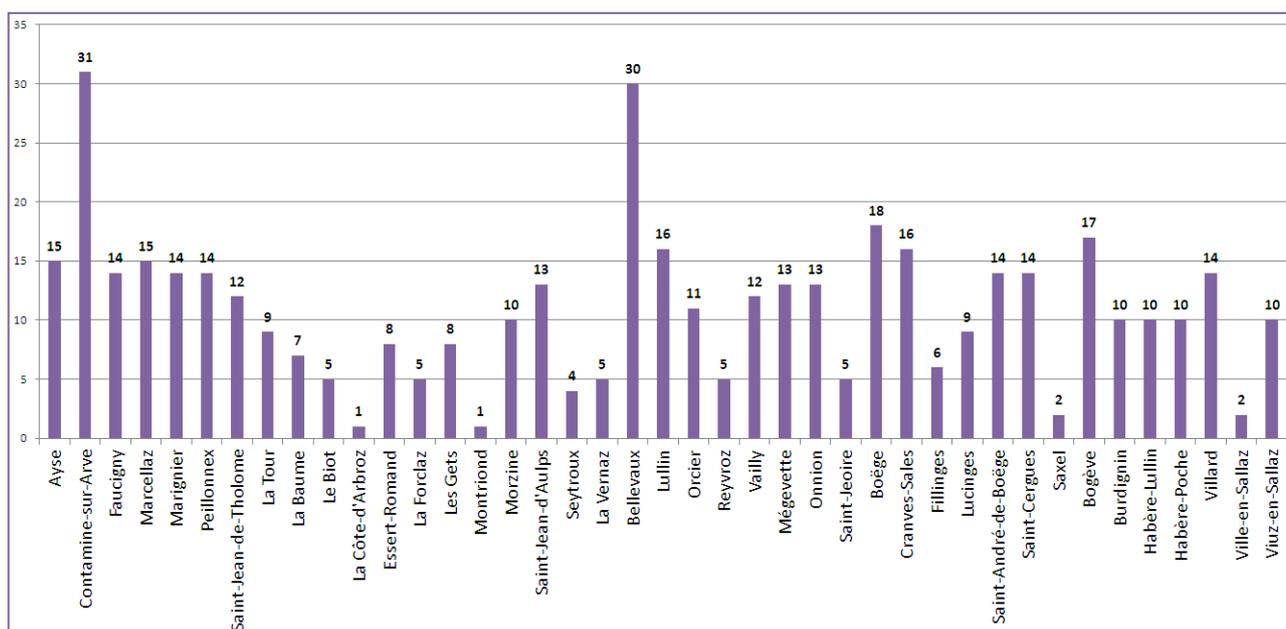
Communes	Superficie agricole utilisée	Superficie en terres labourables	Superficie en cultures permanentes	Superficie toujours en herbe
Ayse	94	4	18	72
Bellevaux	511	0	0	511
Boège	385	121	1	263
Bogève	681	3	0	678
Burdignin	153	0	0	153
Contamine-sur-Arve	759	107	6	646
Cranves-Sales	336	79	0	257
Essert-Romand	266	0	0	266
Faucigny	329	35	0	294
Fillinges	232	91	0	141
Habère-Lullin	154	2	0	152
Habère-Poche	197	0	0	196
La Baume	118	0	0	118
La Côte-d'Arbroz	72	0	0	72
La Forclaz	51	0	0	51
La Tour	345	23	0	322
La Vernaz	52	0	0	52
Le Biot	152	0	0	152
Les Gets	373	0	0	373
Lucinges	205	43	2	160
Lullin	263	1	0	262
Marcellaz	453	102	0	351
Marignier	264	12	2	250
Mégevette	369	1	0	368
Montriond	1	0	0	1
Morzine	1 157	0	0	1 157
Onnion	315	0	0	314
Orcier	262	60	0	202
Peillonex	406	3	0	403
Reyvroz	131	0	0	131
Saint-André-de-Boège	438	87	0	351
Saint-Cergues	286	95	2	189
Saint-Jean-d'Aulps	630	0	0	630
Saint-Jean-de-Tholome	416	41	0	374
Saint-Jeoire	313	34	0	279
Saxel	34	0	0	34
Seytroux	67	0	0	67
Vailly	319	0	0	319
Villard	533	2	0	531
Ville-en-Sallaz	101	2	0	99
Viuz-en-Sallaz	323	8	0	315
<b>TOTAL</b>	<b>12 546</b>	<b>956</b>	<b>31</b>	<b>11 556</b>

### 3.1.2 Quelques chiffres sur la main d'œuvre agricole

448 Unité de Travail Agricole (UTA)<sup>3</sup> travaillent sur les 375 exploitations du périmètre du PPT Roc d'Enfer, soit 1,2 UTA moyen par exploitation ou 11 UTA moyen par commune.

Des disparités existent entre les communes : Contamine-sur-Arve compte 31 UTA, Bellevaux 30 UTA, tandis que Montriond ou Saxel ne compte plus que respectivement un et deux exploitants.

**Graphique n°9 : Travail dans les exploitations agricoles (en UTA)**



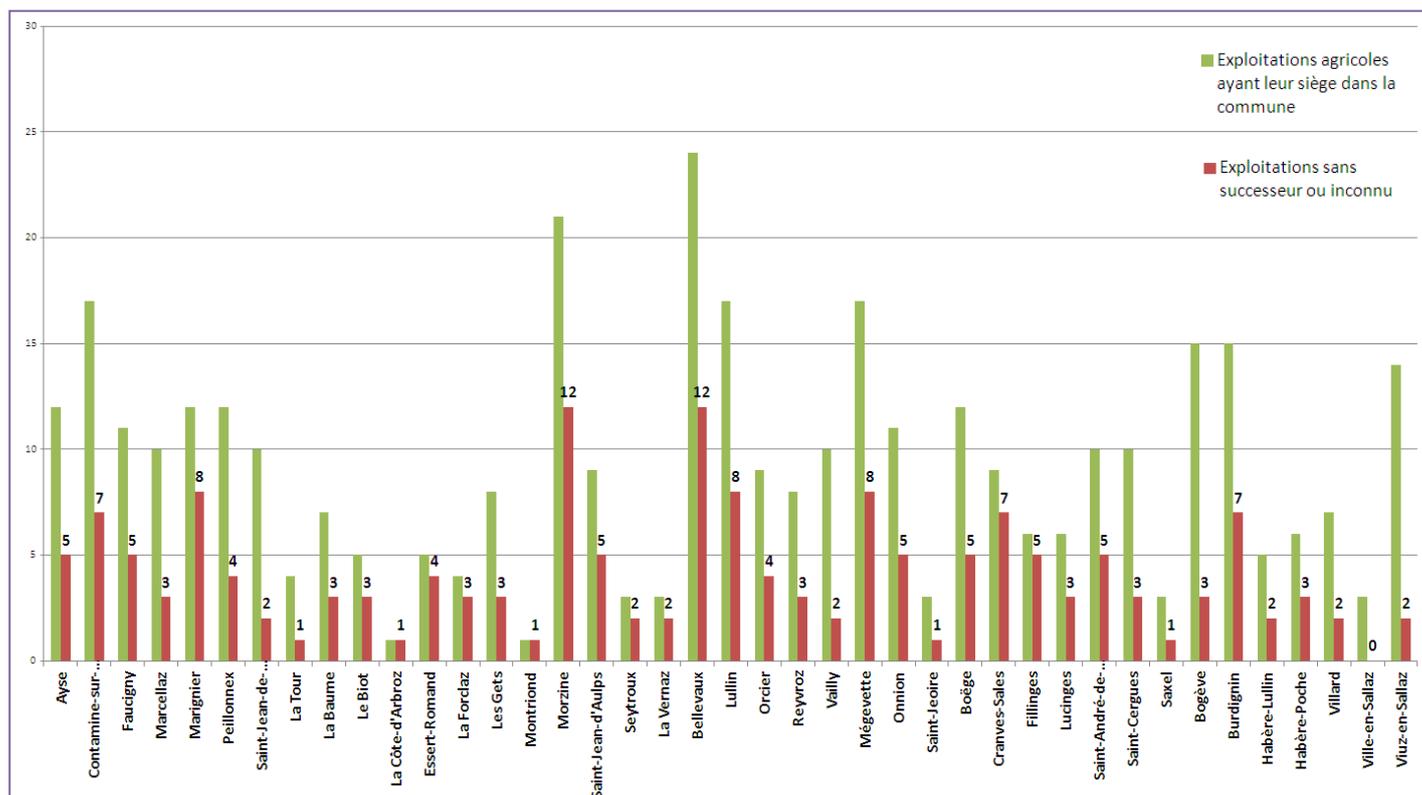
A noter également que ces exploitations sont majoritairement individuelles, taux avoisinant les 76%.

Le salariat sur ces exploitations est quasiment inexistant dans le système d'exploitation en bovin lait. Il concerne essentiellement les exploitations diversifiées ayant des besoins de main d'œuvre, notamment saisonnière (viticulture, maraichage).

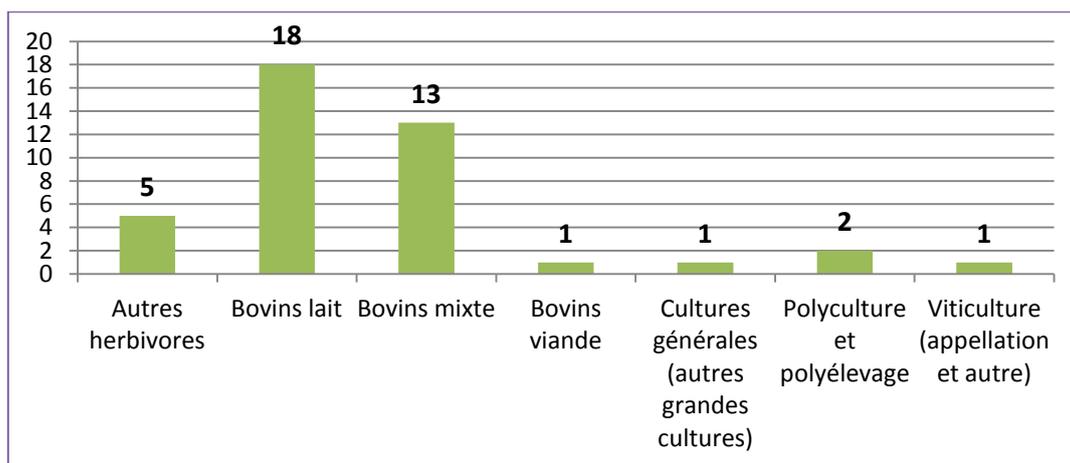
A noter la présence sur ce territoire du Lycée Professionnel Agricole de Contamine-sur-Arve. Outre l'engagement de son exploitation agricole dans plusieurs démarches d'animation du territoire et des partenariats (diagnostics biodiversité, bilan énergétique des exploitations avec le diagnostic " planète "...) cet établissement loue depuis 2008 l'alpage de Seraussaix (propriété de la commune de Morzine) compris dans le périmètre de l'Association Foncière Pastorale de la Vallée de la Manche.

<sup>3</sup> UTA = Unité de Travail Agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.

**Graphique n°10 : Evaluation de la pérennité des exploitations agricoles du territoire**



**Graphique n°11 : Orientation technico-économique des communes du territoire (en nombre de commune)**



### 3.1.3 Evolution de la pérennité des exploitations agricoles

Trois catégories d'exploitations sont identifiées dans le cadre du recensement :

- Une exploitation est considérée comme non concernées pour un enjeu de succession lorsque l'un des chefs d'exploitation à moins de 50 ans,
- Une distinction est ensuite faite pour les exploitations avec successeur,
- Et finalement une dernière catégorie prend en compte les exploitations sans successeur ou inconnu.

Au final, sur les 375 exploitations agricoles du territoire **165 ont été jugées sans successeur ou inconnu** lors du recensement de 2010, soit 44 % des exploitations.

Le diagnostic du PSADER du Chablais, réalisé en 2009, fait clairement ressortir les écarts importants en terme de pérennité des exploitations (à 10 ans) entre les secteurs avec en particulier un taux plus faible dans le Haut Chablais, notamment du fait de l'âge des chefs d'exploitations et du peu de modernisation des exploitations (68% contre 82% dans le Bas Chablais).

Afin de maintenir les actifs agricoles, l'accompagnement des transmissions des exploitations s'avère être un véritable enjeu pour l'avenir de l'agriculture dans le territoire.

Le foncier reste un des enjeux majeurs liés à la pérennité de ces exploitations. Alors qu'ils s'engagent dans des investissements sur du long terme, les agriculteurs ont à faire face à de fortes incertitudes qu'en à la maîtrise de ce foncier ou s'opère d'importantes.

Il est important de rappeler que les exploitants agricoles ne sont que peu propriétaires des surfaces agricoles (propriétaires à 11% dans le Haut Chablais). Ils sont donc très dépendants de la volonté des propriétaires, elle-même fortement influencée par les décisions d'aménagement.

### 3.1.4 Orientation principale des exploitations agricoles

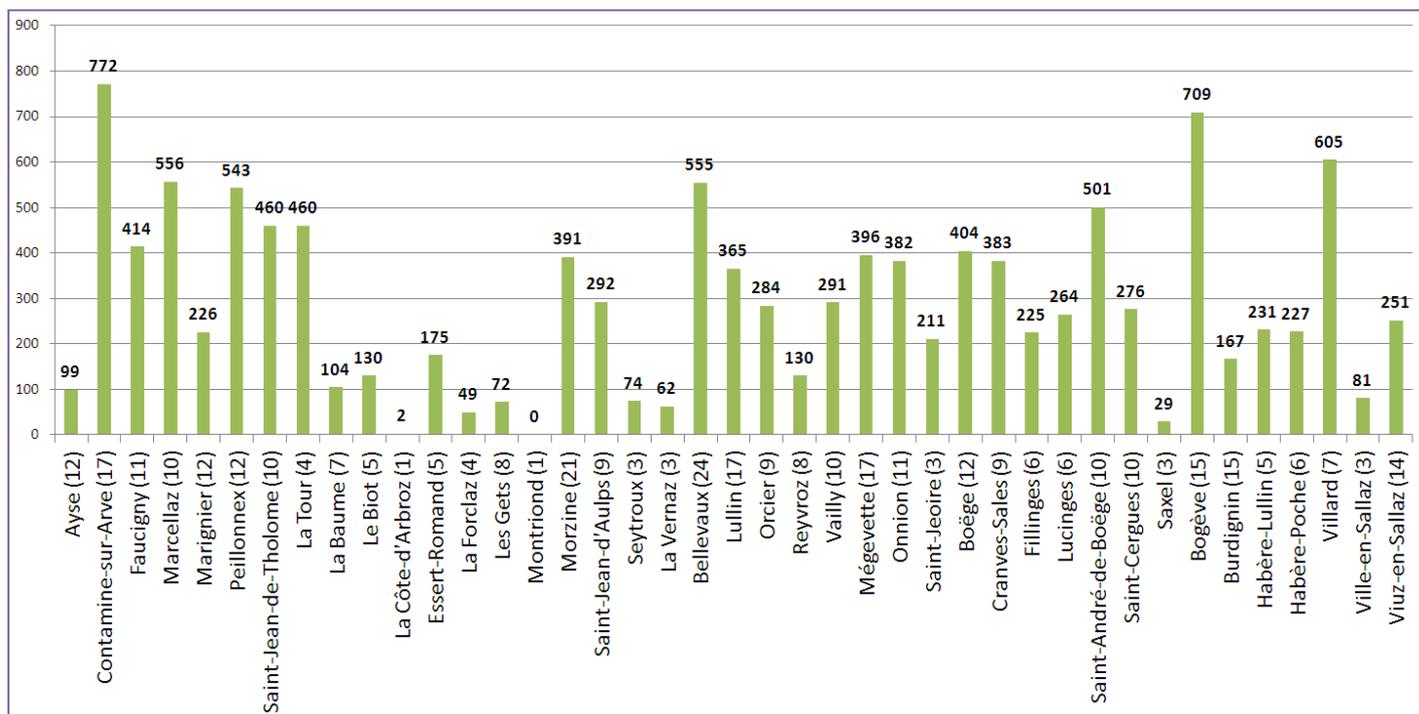
Ce territoire, comme l'ensemble de la Haute-Savoie, a une filière bovine fortement développée. A l'échelle des 41 communes du périmètre du Plan pastoral, où 10 175 bovins sont recensés :

- 18 communes ont une orientation technico-économique « bovins lait »,
- 13 à orientation « bovins mixte »,
- et 1 à orientation « bovins viande ».

L'élevage bovin laitier est l'activité dominante avec la majorité des exploitations. Il est valorisé par la présence de signes de qualité depuis plusieurs décennies dont l'AOC Reblochon et Abondance sont les plus connues et les mieux valorisées.

Cette fabrication fromagère est cependant très peu valorisée sur l'alpage où l'on dénombre que 9 unités avec fabrication sur les 225 recensés dans le cadre du PPT Roc d' Enfer. De plus, ce phénomène a été intensifié cette dernière décennie avec l'arrêt d'activité d'alpage laitiers n'ayant pas fait l'objet de travaux d'améliorations pastorales avant 2005 (modification des règles d'attribution).

**Graphique n°12 : Cheptel en UGB des communes du territoire (nombre d'exploitations pour rappel)**



**Illustration n° 9 : Caprins, ovins et équins, autre composante du paysage agricole du territoire**



Source : SEA 74, [www.avoriaz.com](http://www.avoriaz.com)

On notera également que cette diversification « autres herbivores » n'apparaît que dans la Vallée d'Aulps (La Côte-d'Arbroz, La Forclaz, Les Gets, Morzine et Saint-Jean-d'Aulps). Elle est s'explique notamment par l'importance de la pluriactivité sur le sommet de la vallée où sont pratiqués des activités touristiques (accueil et vente, traineau à neige...) et par la double activité sur le bas de la vallée avec la présence d'industries mobilisant une main d'œuvre importante. Les troupeaux sont constitués principalement de petits ruminants et d'équins.

### **3.1.5 Principales motivations des exploitants agricoles pour l'utilisation des alpages**

On distingue plusieurs types de motivations chez les exploitants agricoles ayant recours à l'utilisation des alpages dans leur système d'exploitation.

La première vise à libérer de la surface fourragère autour du siège d'exploitation. Cette motivation se retrouve pour l'ensemble des orientations d'exploitation.

Dans une moindre mesure l'inalpage permet également de libérer de la main d'œuvre et faciliter le travail « en bas » surtout par recours à des pratiques collectives. Cette pratique est relativement représentée sur ce territoire couvert par le Plan pastoral avec 9 Groupements Pastoraux (GP) sur près de 1 200 hectares d'alpages.

Cette motivation pour l'alpage est également amplifiée par la crainte des années sèches. Les terrains d'altitude offrent en quelque sorte une « assurance sécheresse » quant à la qualité et quantité d'herbe disponible dans la mesure où les réservoirs d'eau constitués sont suffisants.

Un élément non négligeable concerne également l'adaptation des surfaces totales des exploitations à la PAC et aux chargements requis ainsi que l'attractivité de certaines mesures financières liées au pastoralisme. C'est d'autant plus vrai pour l'installation de jeunes qui rencontrent un foncier bloqué en vallée et trouvent leurs surfaces réglementaires en altitude.

Enfin, le dernier élément de motivation tient moins à des raisons économiques qu'affectives. Bien que difficilement mesurable dans le cadre de ce diagnostic, l'attachement à la tradition et la passion constituent une des motivations des éleveurs et producteurs pratiquant l'alpage y compris chez les jeunes.



## 3.2 Atlas Pastoral

Conformément aux exigences du cahier des charges du diagnostic préalable à la mise en place d'un Plan Pastoral Territorial, un état des lieux du domaine pastoral a été réalisé. Il s'est appuyé sur la définition classique d'une « unité pastorale » (UP).

*Unité Pastorale (UP) : portion de territoire à vocation herbagère extensive, constituée de prairies naturelles, pelouses, landes, bois et rocher.*

Les critères pour qu'un espace puisse être recensé en tant qu'unité pastorale sont classiquement :

- Utilisation par les animaux de façon saisonnière, sans retour quotidien au siège d'exploitation
- Surface continue d'environ 10 ha
- Gestionnaire unique
- Surface non destinée à la fauche, à l'exception de zones particulières.

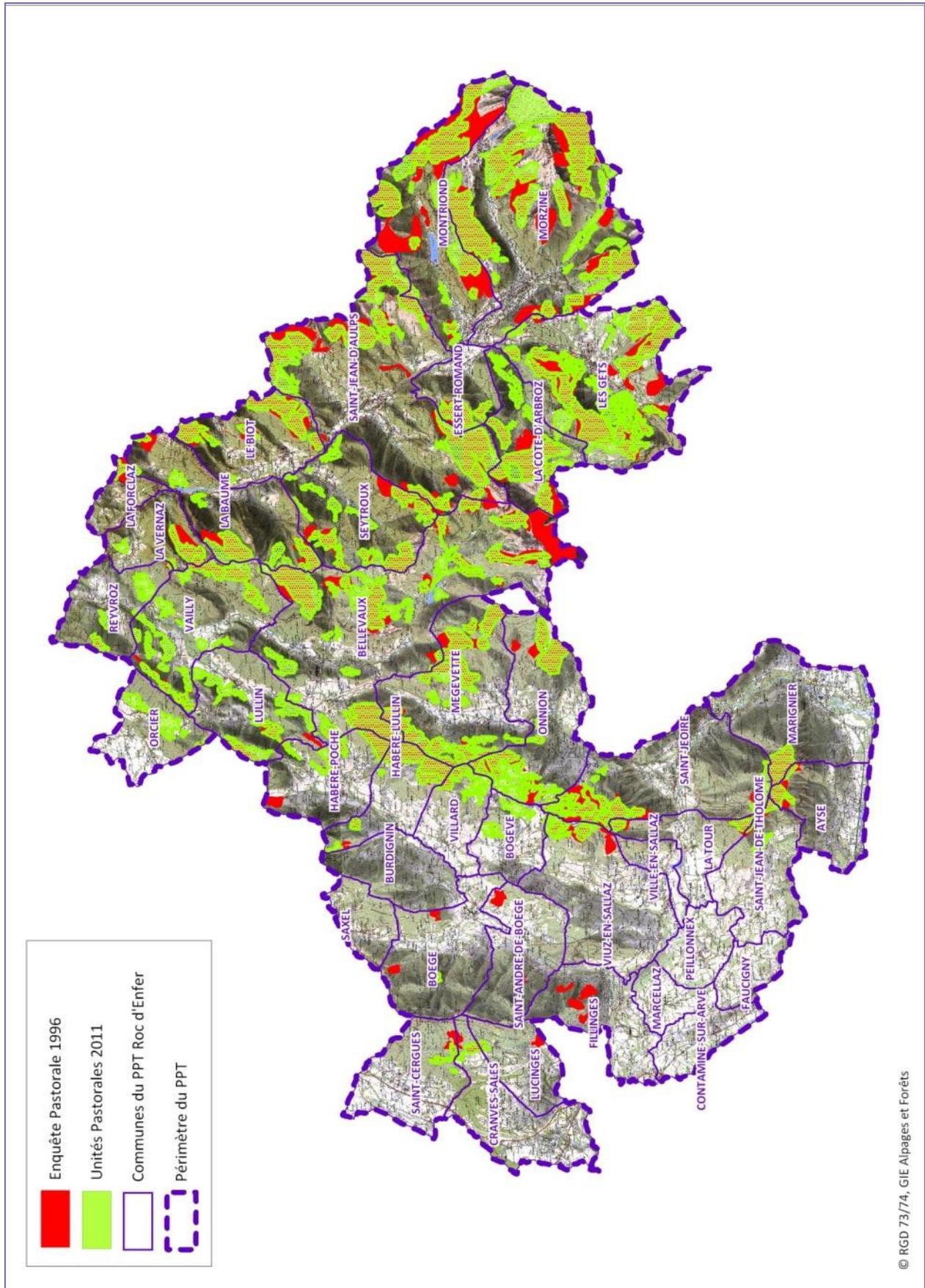
**L'état des lieux du domaine pastoral a permis une mise à jour complète de « l'atlas pastoral » datant de 1996.**

### Méthodologie :

L'essentiel de l'état des lieux a été réalisé dans le cadre de onze réunions de secteurs réunissant les différents acteurs des espaces pastoraux. Plusieurs réunions individuelles et entretiens téléphoniques ont également permis de compléter les données manquantes ou imprécises. A l'occasion de chacune de ces réunions une projection « ortho-photo » sur grand écran du domaine pastoral concerné et des unités pastorales recensées en 1996, a été faite. Cette méthode a permis l'actualisation en temps réel des données suivantes :

- Tracé des unités pastorales : actualisation des limites de chaque UP, identification des nouvelles UP signalées par l'auditoire, localisation des UP abandonnées.
- Localisation du bâti à vocation pastorale (exploitation et habitation).
- Localisation des zones à enjeux spécifiques (périmètres de captage, sources, conflits d'usages, intérêt environnemental, etc.)

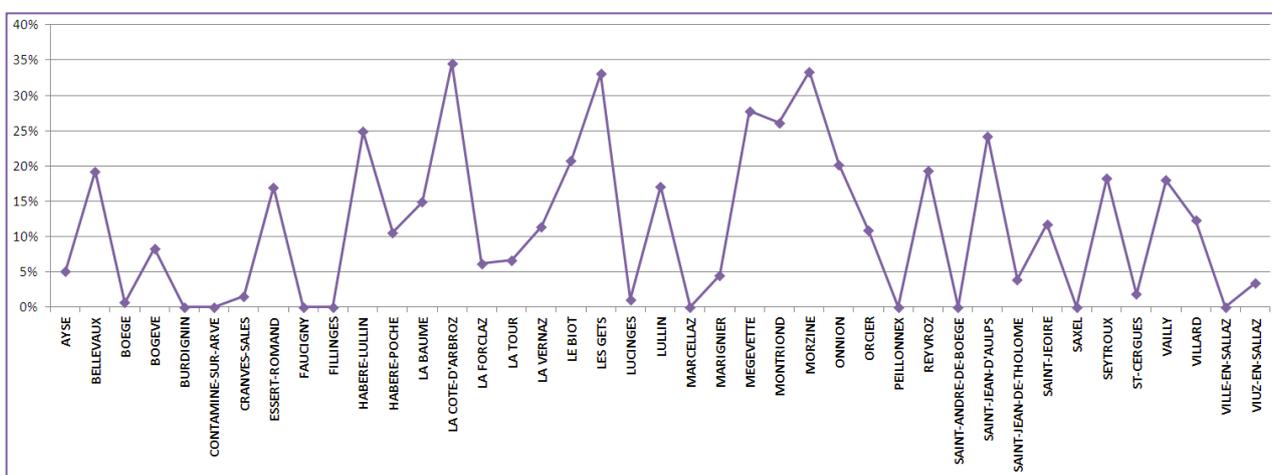
Carte n°12 : Le domaine pastoral du PPT Roc d'Enfer (1996 – 2011)



### 3.2.1 Description physique actuelle du domaine pastoral

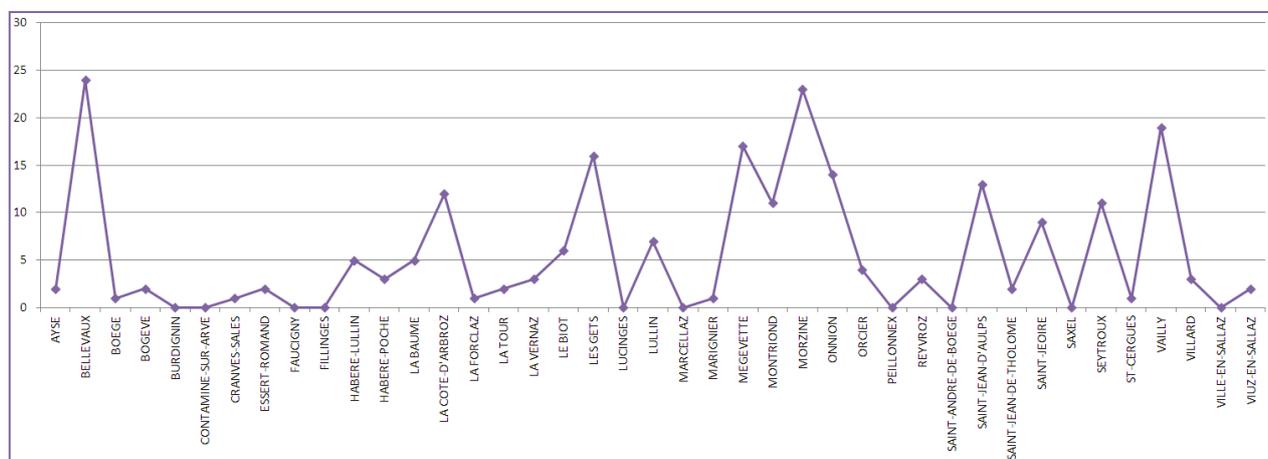
Les surfaces pastorales représentent 9 826 hectares, soit 16 % du territoire du PPT Roc d'Enfer. Bien que cette proportion reste modeste à l'échelle des 41 communes, elle varie de façon importante. A l'exception de 8 communes sur le bas de la Vallée de l'Arve et la Vallée Verte, la majorité des collectivités locales associées au PPT comptent, en totalité ou partiellement, des surfaces pastorales sur leur territoire communal (unité pastorale en totalité ou partiellement sur la commune). Avec une moyenne de 11 % à l'échelle du PPT, ce pourcentage pastoral est de plus de 25 % pour six communes, c'est-à-dire Habère-Lullin, La Côte d'Arbroz, Les Gets, Megevette, Montriond et Morzine qui représentent ensemble plus de 4 340 hectares.

**Graphique n°13 : Surface pastorale en pourcentages par communes**



Les surfaces pastorales reportées sur ce graphique sont celles présentes sur le territoire des communes.

**Graphique n°14 : Nombre d'unités pastorales par communes**



Les unités pastorales à cheval sur plusieurs communes ont été rattachées aux communes ayant le plus de surface sur son territoire.

Tableau n°6 : Evolution du domaine pastoral par communes 1996 – 2010 (UP et ha)

COMMUNES	1996		2011		Evolution 1996 - 2011	
	Nombre d'UP	Surface pastorale (hectares)	Nombre d'UP	Surface pastorale (hectares)	Nombre d'UP	Surface pastorale (hectares)
AYSE	1	110	2	57	1	-53
BELLEVAUX	18	914	24	1027	6	113
BOEGE	3	53	1	10	-2	-43
BOGEVE	0	0	2	87	2	87
BURDIGNIN	0	0	0	0	0	0
CONTAMINE-SUR-ARVE	0	0	0	0	0	0
CRANVES-SALES	1	28	1	25	0	-3
ESSERT-ROMAND	2	85	2	110	0	25
FAUCIGNY	0	0	0	0	0	0
FILLINGES	4	62	0	0	-4	-62
HABERE-LULLIN	6	255	5	234	-1	-21
HABERE-POCHE	4	123	3	105	-1	-18
LA BAUME	3	225	5	216	2	-9
LA COTE-D'ARBROZ	6	390	12	392	6	2
LA FORCLAZ	1	60	1	44	0	-16
LA TOUR	2	25	2	66	0	41
LA VERNAZ	2	107	3	79	1	-28
LE BIOT	4	265	6	374	2	109
LES GETS	17	976	16	1153	-1	177
LUCINGES	1	15	0	0	-1	-15
LULLIN	4	105	7	230	3	125
MARCELLAZ	0	0	0	0	0	0
MARIGNIER	1	100	1	144	0	44
MEGEVETTE	13	575	17	612	4	37
MONTRIOND	9	501	11	601	2	100
MORZINE	14	1108	23	1520	9	412
ONNION	7	298	14	325	7	27
ORCIER	0	0	4	132	4	132
PEILLONNEX	0	0	0	0	0	0
REYVROZ	1	20	3	78	2	58
SAINT-ANDRE-DE-BOEGE	2	32	0	0	-2	-32
SAINT-JEAN-D'AULPS	11	790	13	1069	2	279
SAINT-JEAN-DE-THOLOME	1	63	2	21	1	-42
SAINT-JEOIRE	5	315	9	229	4	-86
SAXEL	0	0	0	0	0	0
SEYTRoux	7	273	11	340	4	67
SAINT-CERGUES	2	80	1	28	-1	-52
VAILLY	7	276	19	359	12	83
VILLARD	2	40	3	94	1	54
VILLE-EN-SALLAZ	0	0	0	0	0	0
VIUZ-EN-SALLAZ	4	100	2	65	-2	-35
<b>TOTAL</b>	<b>165</b>	<b>8369</b>	<b>225</b>	<b>9826</b>	<b>+60</b>	<b>+1457</b>

La surface médiane des UP est de 44 ha pour l'ensemble du territoire avec une variation importante entre les unités pastorales d'une dizaine d'hectares et les grands alpages comme Lens sur la commune de Saint-Jean-d'Aulps (260 hectares) et Seraussaix sur Morzine (312 hectares).

La prise en compte d'une dizaine d'unités pastorales inférieures à 10 ha (surface de 8 ha) a été motivée par le fait que ces secteurs constituent de véritables alpages intégrés à des circuits de pâturage.

Les unités pastorales recensées se situent sur l'ensemble du massif entre les altitudes 670 mètres pour la plus basse et 2 285 mètres pour la plus haute.

**Le domaine pastoral en quelques chiffres clés :**

- Superficie : **9 826 ha**
- **225 unités pastorales**
- Superficie médiane des UP : **44 ha**
- Altitude moyenne des UP : **1 480 mètres**

### **3.2.2 Evolution récente du domaine pastoral (1996 – 2011)**

La comparaison des données issues de l'enquête pastorale de 1996 avec les données mises à jour à l'occasion de l'enquête PPT 2011 permet d'observer une augmentation importante du nombre d'unités pastorales ainsi que de la surface pastorale. Cette évolution est toutefois à nuancer avec plusieurs phénomènes observés lors de cette actualisation :

- ♦ Tout d'abord une perte de surfaces pastorales recensées en 1996

La variation de surface, en plus particulièrement les zones ressortant en rouge en périphérie des unités pastorales 2011 (rochers, bois...), s'explique en partie par le niveau de finesse de saisie du contour des unités pastorales lié aux nouvelles techniques (Système d'Information Géographique) utilisées par rapport à l'enquête pastorale de 1996. Celle-ci avait été réalisée par des jurys communaux à partir des cartes au 25 000<sup>e</sup> et reprenait souvent les contours des unités pastorales saisies lors des enquêtes précédentes (1950 – 1972 – 1984).

On observe également l'abandon de zones pastorales difficiles d'accès et pas ou peu équipées, souvent en cours de fermeture, qui sortent du champ de l'enquête pastorale, contrairement aux unités dites « potentielles » (non exploitées actuellement).

La perte de terres agro-pastorales est aussi le résultat d'un « éclatement » de l'exploitation sur plusieurs communes périurbaines où la pression foncière a engendré une division d'anciennes « unités ». Ces secteurs sont aujourd'hui dédiés à des parcs ou de la fauche.



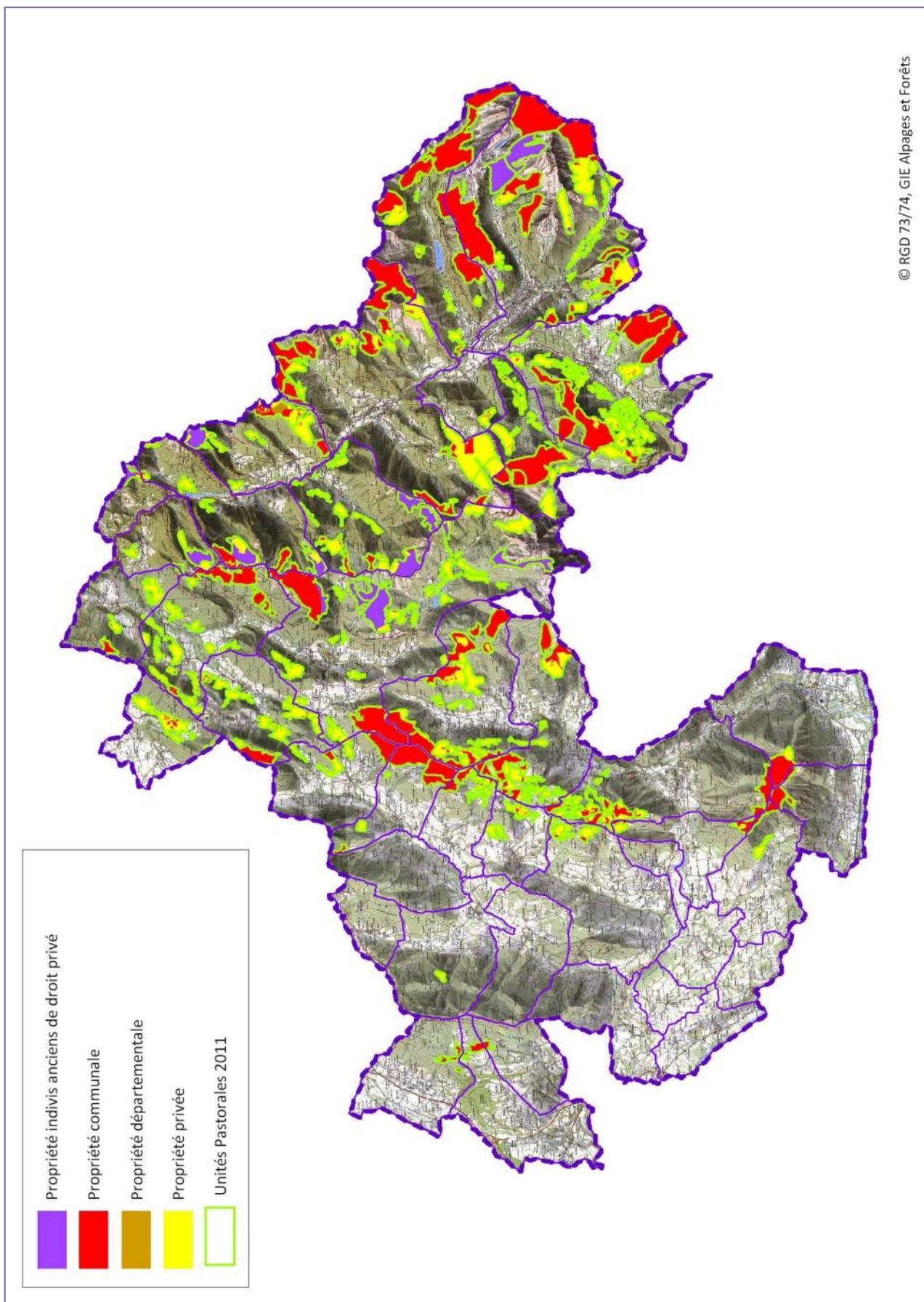
- ♦ Une augmentation significative de la surface pastorale totale

Le domaine pastorale a augmenté en l'espace de 15 ans de près de 1500 hectares. Là encore la finesse de saisie a permis, comme cela a été fait dans le sens inverse, d'ajouter des surfaces pastorales limitrophes non intégrées en 1996.

Cependant, l'appariation de 60 unités pastorales si elle est liée dans quelques cas à la division d'unités (Massif des Brasses, Les Gets) dépend toutefois majoritairement de l'évolution significative de l'utilisation des terres agro-pastorales. En effet, sur certains territoires on observe un important développement de l'utilisation de la traite mobile. Une partie de l'exploitation pastorale de certaines communes est assurée par des exploitants locaux qui doivent adapter leur système d'exploitation laitier en faisant appel à cette méthode de parcours sans retour au siège d'exploitation du printemps à l'automne. Ce phénomène concerne près d'une cinquantaine d'unités recensées.

L'évolution des zones pastorales est également liée à l'intégration de zones de pâturages utilisées par des exploitations « extérieures » aux communes. Cette tendance se traduit par une forte augmentation du chargement et des unités utilisées pour des génisses.

Carte n°13 : Propriété des alpages du PPT Roc d'Enfer

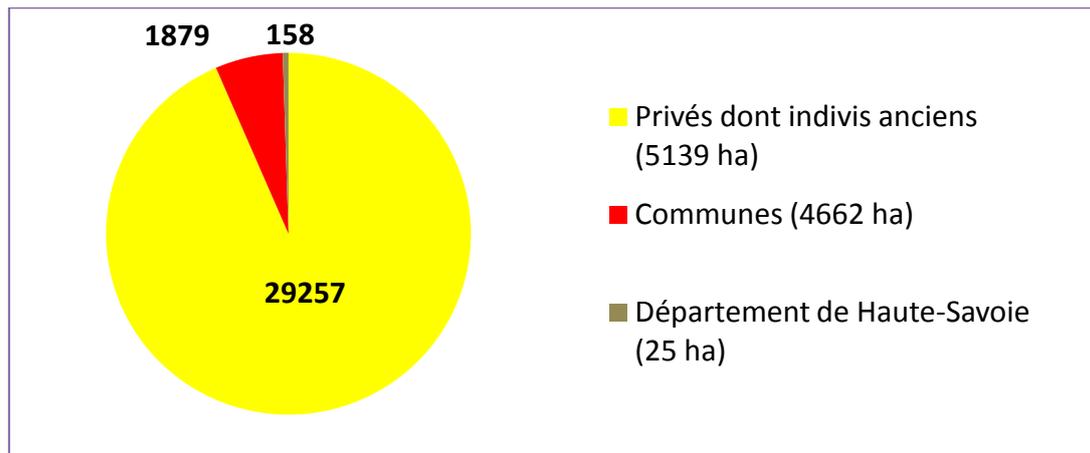


### 3.3. Structuration foncière et gestion collective

#### 3.3.1 Structuration de la propriété

L'analyse du foncier montre que 31 294 parcelles, en totalité de leur superficie ou partiellement, constituent les 9 826 ha de surface pastorale actuelle.

Graphique n°15 : Répartition de la propriété pastorale par type de propriétaires (nb parcelles)



Les parcelles incluses dans le périmètre des unités pastorales sont, en nombre, très majoritairement privées (93%). Cependant, en termes de surface, les alpages communaux qui ne représentent que 1828 parcelles, occupent de grandes surfaces (47% du domaine pastoral). Cette tendance s'observe distinctement sur des communes comme Bellevaux (Hirmentaz) et Morzine (Seraussaix).

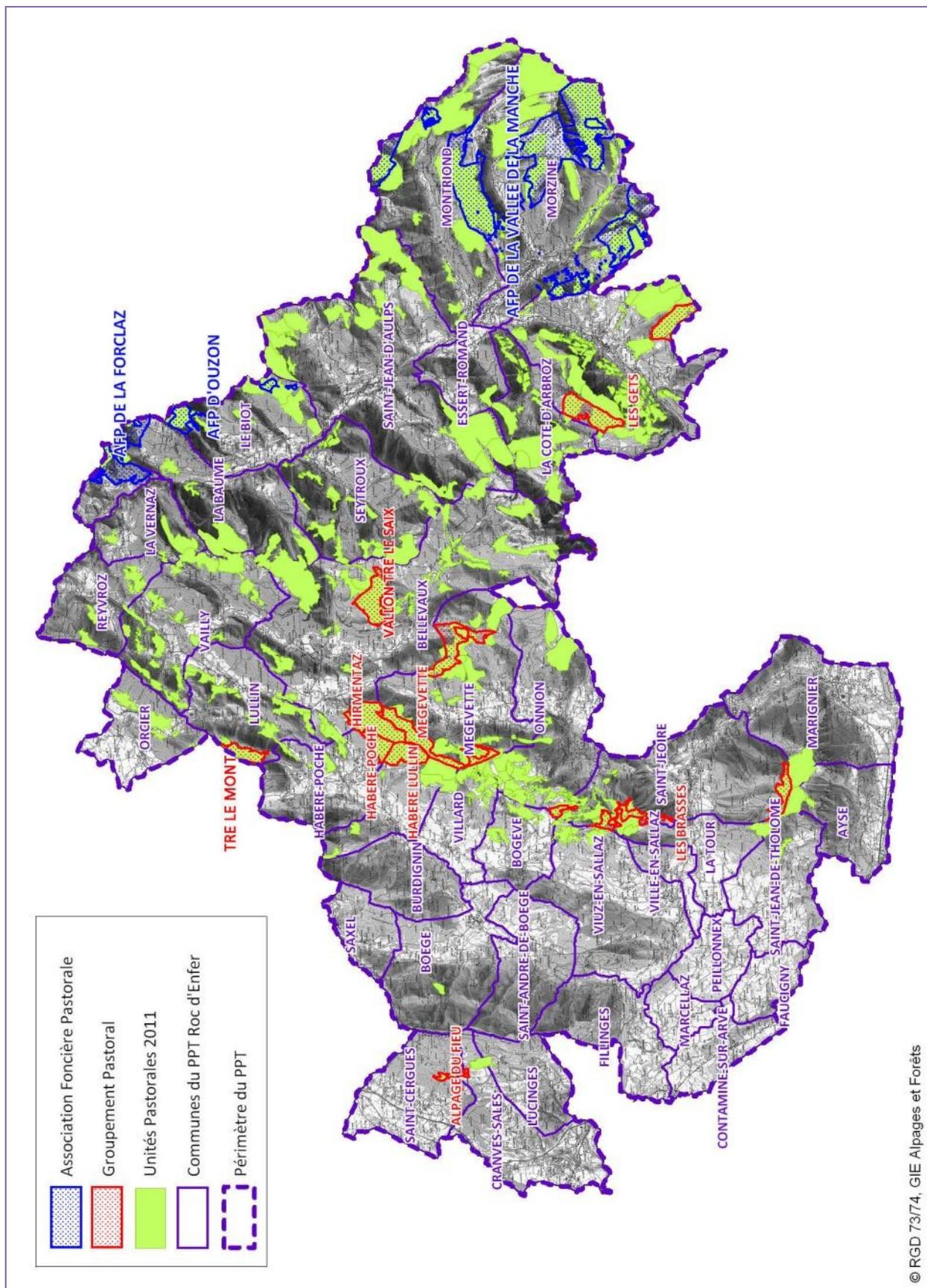
La propriété privée se caractérise par l'extrême diversité de la surface des parcelles (de quelques mètres carrés à une centaine d'hectares).

A noter que 807 hectares dépendent de plusieurs « montagnes collectives » (Indivis de Vallon, Société de Montagne d'Ouzon, Société d'Alpage du Crot au Chien...). Ces indivis de droit ancien appartiennent à des collectivités privées dont le nombre de membres peut varier de 10 à une centaine d'individus, lié entre eux par des contrats issus des anciennes albergations.

#### 3.3.2 Associations Foncières Pastorales et Groupements Pastoraux

Sur le territoire couvert par le PPT Roc d'Enfer on dénombre 3 Associations Foncières Pastorales (AFP) autorisées, dont l'une à cheval sur la commune de Samoëns (PPT Haut-Giffre). Ces associations syndicales regroupant 126 propriétaires (608 parcelles), communes et privés, pour une surface totale de 2 912 hectares afin d'assurer la gestion et la mise en valeur de fonds. A noter que les surfaces incluses dans ces périmètres d'AFP ne sont pas exclusivement pastorales (zones boisées et rocheuses).

Carte n°14 : Structuration collective et foncière



**Tableau n°7 : Associations Foncières Pastorales et Groupement Pastoraux**

	Nom	Date d'autorisation	Surface (ha)
AFP	La Forclaz – La Baume	5 mars 1998	217
	Ouzon	21 octobre 1998	75
	La Vallée de la Manche	26 avril 1978	2 620

	Nom	Communes	Surface (ha)
GP	Alpage du Fieu	Cranves-Sales / Saint-Cergues	28
	Les Brasses	Saint-Jeoire	140
	Les Gets	Les Gets	232
	Habère Lulin	Habère Lulin	94
	Habère Poche	Habère Poche	59
	Hirmentaz	Bellevaux	160
	Megevette	Megevette	294
	Tré le Mont	Lullin	60
	Vallon Tré le Saix	Bellevaux	129

En terme pastoral, 25 unités sont concernées, en totalité ou partiellement, et par la présence d'une AFP et 24 UP par celle d'un on Groupements Pastoraux (GP) agréés.

Les surfaces des GP reportées sur la carte sont celles louées par convention pluriannuelle de pâturage. Il faut noter que certaines de ces structures collectives gèrent également des surfaces mises à leur disposition par leurs membres détenteurs des actes de locations (groupement à gestion concertée).

La première Association Foncière Pastorale autorisée présente sur ce territoire a été créée en 1978. Ces AFP, établissements publics, constituent aujourd'hui encore l'un des principaux partenaires des collectivités locales avec les missions de gestion des terrains, de location pour le compte des propriétaires et également la réalisation des travaux d'investissements nécessaires au maintien de l'activité pastorale (rénovation des chalets, gestion de l'eau...) mais également tous travaux visant à un aménagement global intégré du massif (réseaux, structures d'accueil, circulation du public...).

Cette organisation présente aujourd'hui encore un véritable avantage pour la coordination et le portage des actions à programmer sur le territoire.

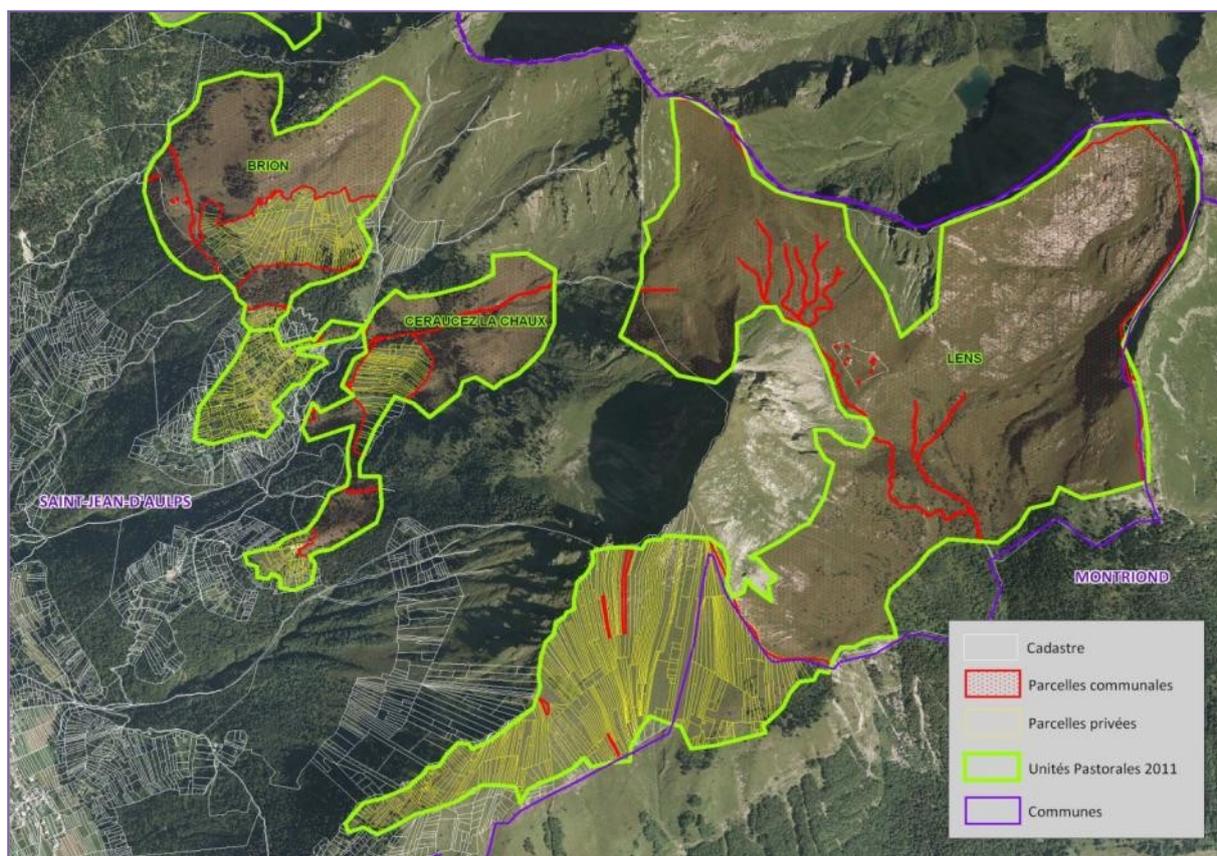
### 3.3.3 Enjeux liés à la structuration collective et à l'intervention foncière

De manière générale on peut résumer les besoins de structuration collective de l'activité pastorale du territoire en deux types, soit une structuration du foncier, soit une structuration de la profession.

Trois problèmes impactent à des degrés divers les pratiques pastorales locales et peuvent affecter leur avenir :

- structuration et gestion non-adaptée du foncier,
- persistance d'usages et de droits anciens,
- compétition et gestion foncière parfois anarchique des exploitants alpagistes.

Illustration n°10 : Exemple de morcellement foncier sur le domaine pastoral (Saint-Jean-d'Aulps)



Il est important de noter que la structuration collective est très inégale sur l'ensemble du territoire et que plusieurs projets d'AFP sont en cours de réflexion à l'échelle du PPT Roc d'Enfer.

Des actions allant dans le sens de création de ce type de structure sont ainsi à prévoir dans les cinq prochaines années, car, la structuration collective des espaces pastoraux représente un enjeu fort pour la réalisation d'actions structurantes et la gouvernance du domaine pastoral.

Par ailleurs, l'inéligibilité des maîtres d'ouvrages individuels aux aides accordées dans le cadre du dispositif PPT, s'avérer préoccupante. En lien avec les réflexions menées sur les autres Plans Pastoraux de Haute-Savoie, la Chambre d'Agriculture et la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie travaillent sur les questions de mise en conformité des Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole (SICA), dans le cas présent la SICA du Haut-Chablais. Outre la compatibilité avec le règlement financier de la Région, ces structures peuvent permettre :

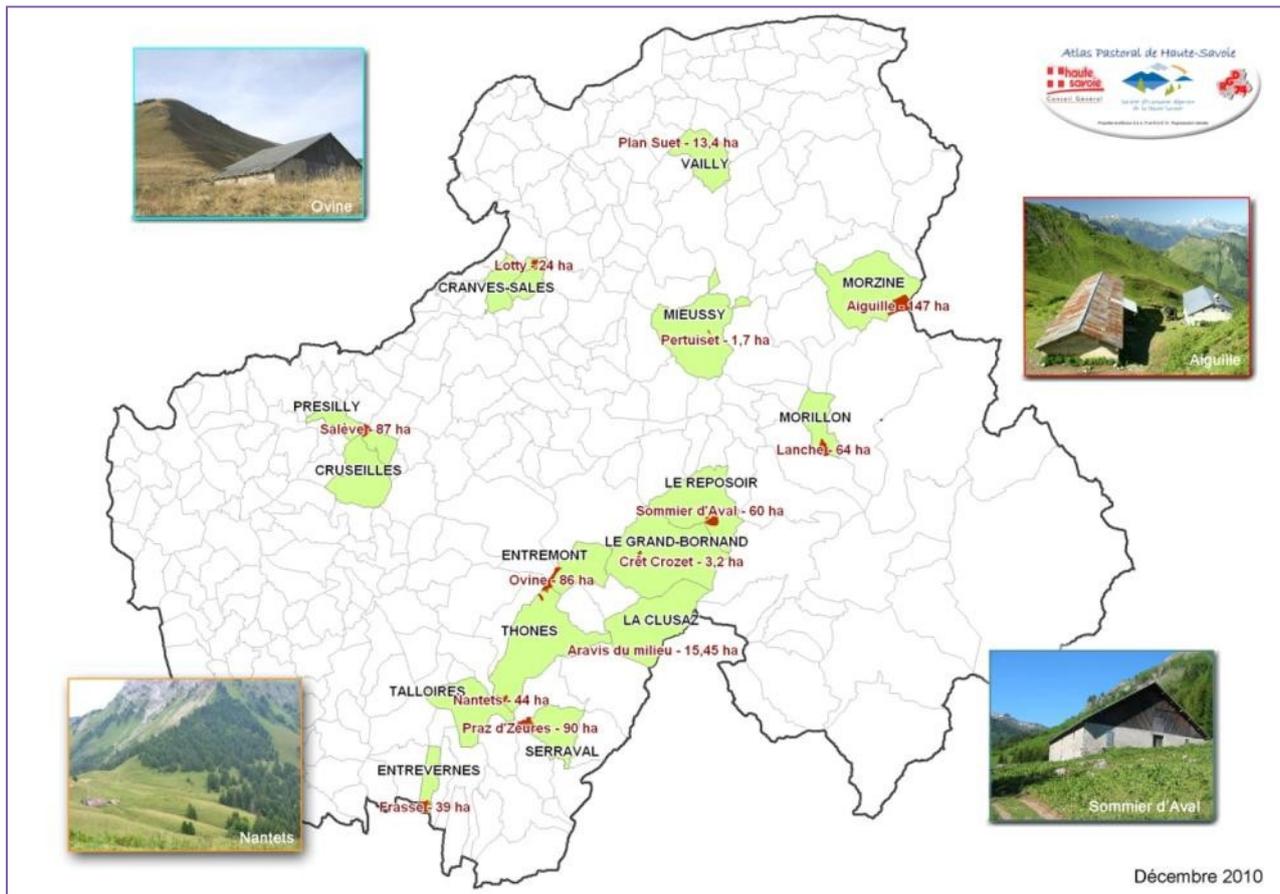
- de mobiliser et structurer des acteurs locaux gestionnaires d'alpages,
- de réfléchir collectivement sur la gestion et l'organisation des alpages,
- et également de porter la maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement pour le compte de ses membres.

La modification des règles de gestion des SICA oblige celles-ci à revoir leurs statuts et leur fonctionnement pour pouvoir tenir le rôle de maître d'ouvrage pour le compte de leurs adhérents.

Des interventions foncières importantes et coordonnées entre tous les opérateurs investis dans la gestion des espaces sylvo-pastoraux (SEA 74, ONF, Chambre d'Agriculture, SAFER, etc.), devraient permettre d'assurer la pérennité des activités agricoles d'altitude face à la structuration et gestion non-adaptée du foncier.

L'objectif est à la fois de résoudre les conflits, de faciliter un accès équitable pour les professionnels locaux au foncier et bâti d'alpage ou encore d'œuvrer pour une meilleure gestion de milieux naturels fragiles avec une grande complexité foncière.

## Carte n°15 : Intervention du Conservatoire des Terres Agropastorales de Haute-Savoie depuis 2001



### Conservation des terres agro-pastorales en Haute-Savoie

Le Conseil Régional et le Conseil Général ont aidé jusqu'à présent à hauteur de 50 à 75 % les collectivités qui ont souhaité acquérir des terres pastorales en vue de leur affectation agricole pérenne en visant les objectifs suivants :

- Maintien prioritaire de l'activité pastorale avec éventuellement engagement d'installer un alpagiste.
- Incorporation dans une unité de gestion cohérente, et plus particulièrement dans le périmètre d'une association foncière pastorale avec dans ce cas majoration de l'aide à l'acquisition attribuée par le Conseil Général.
- Ouverture au public de l'espace pastoral ainsi acquis avec éventuellement des aménagements facilitant un développement touristique doux.
- Enfin, gestion durable de cet espace dans le cadre des dispositions de la charte des alpages précitée avec une attention toute particulière aux milieux sensibles, à l'activité cynégétique et à la préservation de la ressource en eau.

Cette politique, bien que modeste dans un département où les indicateurs fonciers sont tous au rouge, est le fruit d'une coopération étroite et volontaire entre organismes départementaux.

Elle a abouti depuis 2001 à l'examen d'une centaine de cas représentant près de 2 000 hectares d'alpages en mutation. Sur cet ensemble, 14 acquisitions représentant 600 hectares, soit près de 30% du total des mutations en surface ont été acquises par des collectivités locales ou des associations foncières pastorales et maintenues ainsi dans leur vocation pastorale traditionnelle. Cette « veille foncière » et cette notion de conservation et de protection du patrimoine pastoral sont fondamentales pour l'avenir du pastoralisme local.

### 3.3.4 Protection et conservation des terres agro-pastorales

Depuis 2001, à l'initiative de la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie, la SAFER, la Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie, le Conseil Général de Haute-Savoie et le Conseil Régional Rhône-Alpes (avant la mise en œuvre de sa nouvelle politique en faveur des espaces pastoraux en 2006) ont mis au point un dispositif d'intervention favorisant l'acquisition d'alpages par des collectivités locales ou des établissements publics en vue de leur protection et de leur mise en valeur essentiellement pastorale.

Dans le contexte actuel haut-savoyard de forte pression foncière y compris sur les espaces d'altitude et les chalets d'alpages, et du besoin impératif de préservation d'espaces agricoles, il a semblé indispensable aux partenaires précités de regrouper leurs efforts et leurs moyens pour définir une véritable politique départementale de protection et de conservation des terres agropastorales.

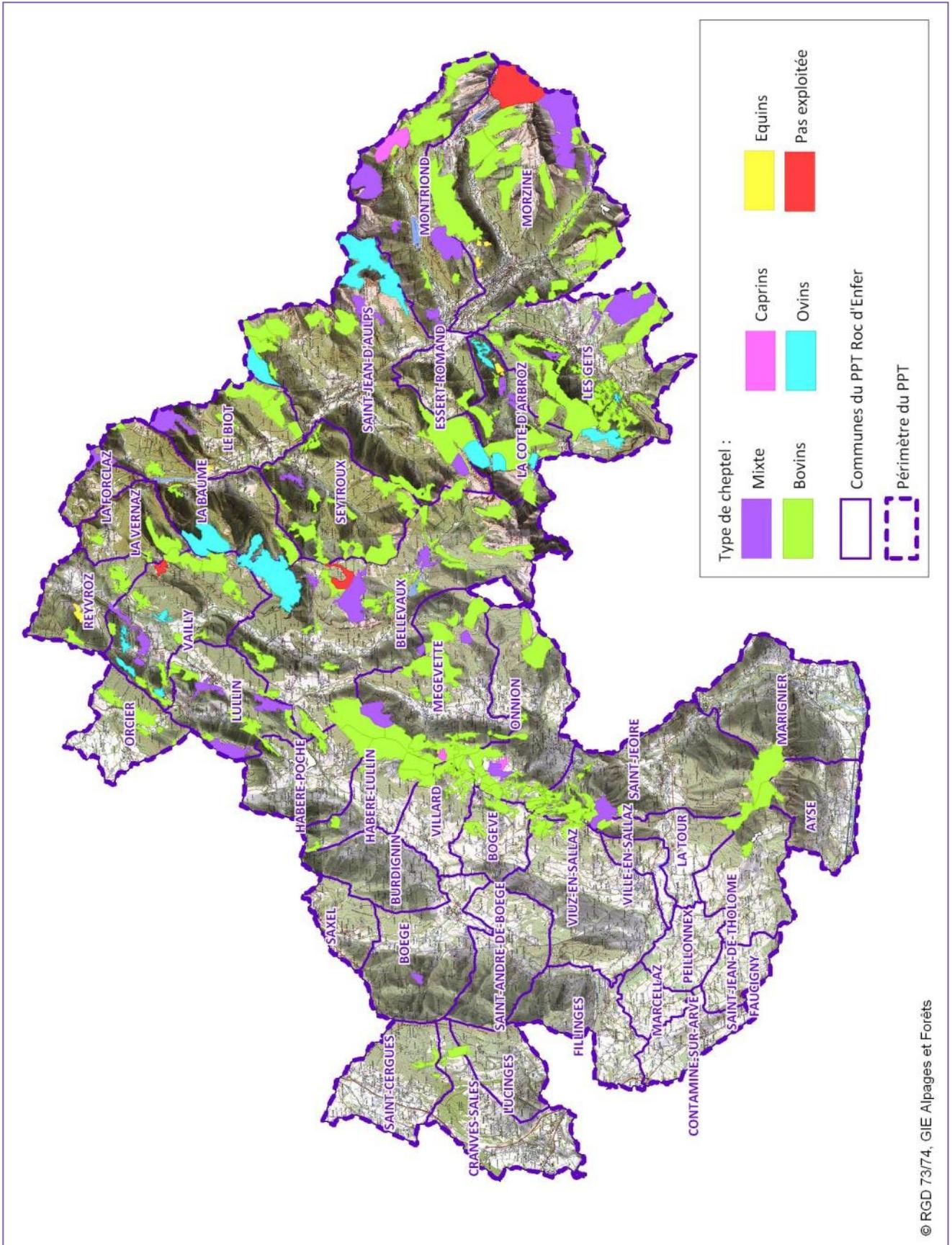
Ce dispositif permet d'apporter un appui fort aux collectivités qui souhaitent contribuer à la pérennité de l'activité pastorale en renforçant la propriété publique des espaces pastoraux qui est une tradition en Haute-Savoie puisqu'elle concerne déjà plus de la moitié des surfaces d'alpages.

Dans le cadre de la **Charte des Alpages, des Eaux et Forêts** il a été tout d'abord instauré « une veille foncière » assurée conjointement par la SAFER, la SEA et le Service Foncier de la Chambre d'Agriculture. Il s'agit de repérer les situations foncières susceptibles d'évoluer et, après avoir identifié l'accord d'une collectivité prête à acquérir l'alpage, d'anticiper les contacts avec les vendeurs potentiels.

Bien entendu ce dispositif peut aussi intervenir dans certains cas avec préemption et révision du prix.

Comme le montre la carte des acquisitions par le Conservatoire des Terres Agropastorales de Haute-Savoie, sur le territoire du Chablais ce dispositif a été mobilisé pour l'acquisition de trois alpages : « L'Aiguille », « Plan Suet » et « Le Lotty » sur les communes de Morzine, Vailly et Cranves-Sales/Lucinges pour une surface pastorale total de 185 hectares.

Carte n°16 : Composition du cheptel inalpé sur le territoire du PPT en 2011



## 3.4. Ressources et utilisation du domaine pastoral

### 3.4.1 Le cheptel inalpé du PPT Roc d'Enfer

La mise à jour de l'atlas pastoral a également permis d'actualiser les données concernant le cheptel inalpé des communes du territoire. Le décompte des bêtes inalpées est établi au 15 juillet ce qui évite les doubles comptes dus aux circuits des animaux.

Ainsi, on compte aujourd'hui un total de **6 359 équivalents UGB** en alpages.

La part de l'ensemble des bovins constitue la grande majorité du cheptel estivé avec plus de 82% des UGB inalpées.

La comparaison entre 1996 et 2011, montrant une augmentation de 2 202 UGB, est toutefois à nuancer compte tenu de l'intégration de nouvelles unités pastorales et par conséquent de la prise en compte de nouveaux troupeaux par rapport à 1996.

**Tableau n°8 : Cheptel estivé au 15 juillet (1996 – 2011)**

	Atlas pastoral 1996		Enquête PPT 2010		Evolution 1996 - 2010	
	Nombre de tête	Equivalent UGB	Nombre de tête	Equivalent UGB	Nombre de tête	Equivalent UGB
Vaches laitières	704	704	1071	1071	+ 367	+ 367
Génisses et jeunes bovins	3553	2842,5	4934	3947	+ 1381	+ 1104,5
Vaches allaitantes	185	185	210	210	+ 25	+ 25
Vaches Taries	Non renseigné		144	144	-	-
Caprins	474	71	489	73	+ 15	+ 2
Ovins	1610	241,5	5335	800	+ 3725	+ 558,5
Equins	113	113	114	114	+ 1	+ 1
<b>Total UGB</b>		<b>4157</b>		<b>6359</b>		<b>+ 2202</b>
<b>Chargement moyen UGB/ ha</b>		<b>0,49</b>		<b>0,65</b>		

### 3.4.2 Période d'utilisation des unités pastorales

Les dates de montée et descente d'alpage sont assez variables sur les différents secteurs du domaine pastoral, néanmoins, il est possible d'avancer quelques tendances.

Sur les petites UP de moyenne altitude, jusqu'à 1500 mètres, la période d'estive s'étale de mi-mai à fin septembre, sur une période d'environ 150 jours.

Pour les UP de plus grandes tailles, situées en haut de vallée et sommet de bassin versant, les périodes d'estives sont généralement plus courtes et s'étalent sur une centaine de jours.

Il est à noter également l'utilisation de quelques unités pastorales de basse altitude comme zones intermédiaires entre le siège d'exploitation et l'alpage. Ces zones sont pâturées à l'intersaison (printemps – automne).

**Illustration n°11 : Extrait du Bulletin municipal de Montriond (octobre 2011)**

**Troupeau d'intérêt collectif des Coutis**

Pour la deuxième année, Jérôme le moutonnier est revenu avec son troupeau de moutons et de chèvres du Rove pour continuer la reconquête de l'alpage. Le débroussaillage manuel conjugué à la tonte des animaux a permis d'étendre la surface de pâture.



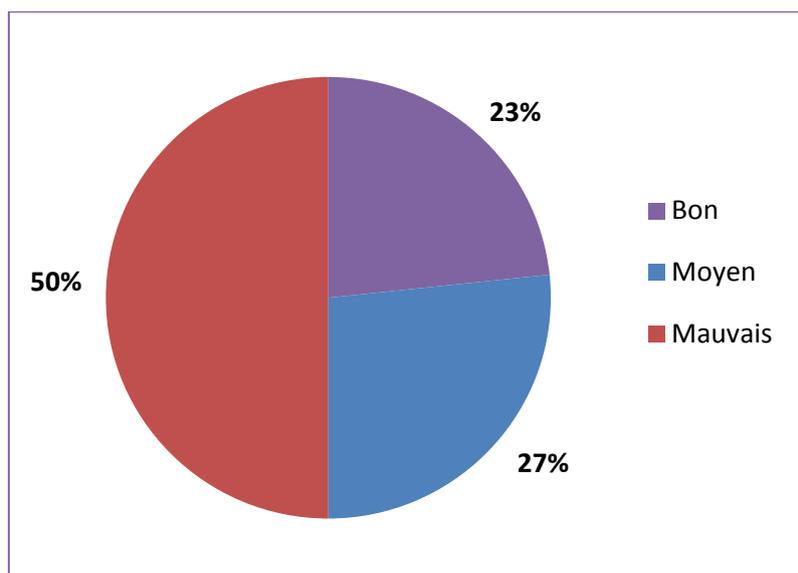
Les efforts commencent à payer mais le travail est immense et plusieurs années seront nécessaires pour arriver à rendre à l'alpage un aspect digne de ce nom.

Pour que le berger puisse rester près de son troupeau, un abri a été construit ce printemps.

D'une surface de 20 m<sup>2</sup>, ce petit chalet en madrier a été financé en grande partie par les aides du Département, de la Région et de l'Europe via la Société d'Économie Alpestre qui a été l'instigateur et le coordonnateur de l'opération, grâce à son directeur Pierre Lachenal qui a dernièrement laissé sa place pour une retraite bien méritée.

Cette belle réalisation a été inaugurée cet été en présence des élus de Montriond et de nombreuses personnalités des villages voisins : de Châtel (qui souhaite mener une opération similaire de troupeau d'intérêt collectif), d'Abondance, de Morzine, de la Région Rhône-Alpes, du Conseil général, des Portes du Soleil, de la SEA, de l'AFP et de l'ONF, ainsi que de la fédération des chasseurs et de l'ACCA de Montriond qui ont profité de l'occasion pour faire le comptage des tétras lyres sur le secteur de Bassachaux.

**Graphique n° 16: Appréciation de l'état de conservation du bâti à vocation**



### **3.4.3 Activités de production et diversification en alpage**

Le recensement effectué lors de cette étude a permis de comptabiliser 10 alpages laitiers sur le territoire couvert par le PPT. En plus des 9 ateliers de transformation en activité, on dénombre également 41 unités pastorales avec transport du lait dont 27 utilisant une traite mobile. La production fermière principale concerne traditionnellement l'Abondance, mais l'on dénombre également 2 producteurs de fromages de chèvre.

Bien que la fabrication fromagère en alpage soit moins importante sur ce territoire, le domaine pastoral joue un rôle majeur dans l'activité laitière du territoire avec l'inalpage de près de 4000 génisses.

Le recensement effectué lors des réunions de concertation a permis de montrer que des améliorations pastorales sont encore à apporter afin de moderniser ou équiper des chalets afin de préserver leur vocation de production, voire d'envisager un retour d'activité dans quelques cas, et également intégrer les besoins pour les alpages équipés en traite mobile (desserte interne, plate-forme...).

### **3.4.4 Appréciation du bâti utilisé par les alpagistes**

La mise à jour de l'atlas pastoral a permis de recenser et localiser près de 70 bâtiments ayant une vocation agropastorale (vocation exclusive de logement, d'exploitation ou usage mixte). Moins d'un tiers des unités pastorales recensées possèdent un bâtiment, sachant également que l'on dénombre que 51 alpages laitiers (80% avec transport du lait). Concernant les bâtiments d'habitation répertoriés, il s'agit aussi bien d'abris de berger occasionnels que d'habitations familiales quotidiennes pour la période d'estive.

Il existe une grande variabilité concernant la propriété, l'état et l'usage de ces bâtiments, ce qui rend difficile toute appréciation générale. Un travail d'appréciation de l'état de conservation a été mené, il est basé sur les critères suivants :

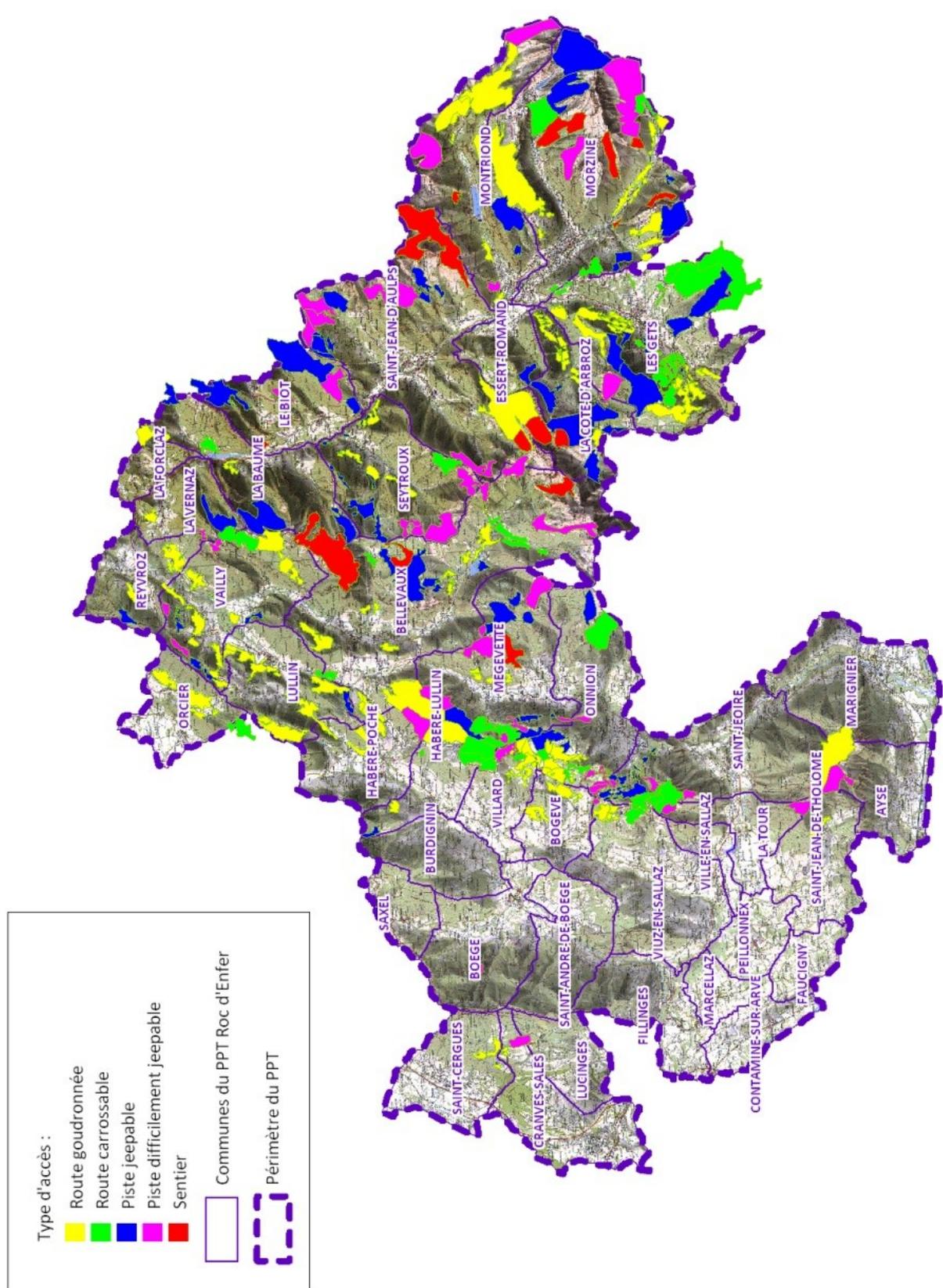
- Mauvais état : bâtiment rustique souvent constitué d'une seule pièce
- Etat moyen : bâtiment comportant au moins trois pièces dont une chambre
- Bon état : bâtiment comportant des sanitaires (en plus des éléments cités précédemment)

Il ressort de cette analyse que l'état de conservation actuel des bâtiments, ayant encore une vocation pastorale sur ce territoire du PPT Roc d'Enfer, est relativement vétuste.

Le travail de concertation sur ce territoire a clairement fait ressortir ces besoins en terme d'amélioration des ces équipements pastoraux avec notamment dans quelques cas la construction d'abris de berger sur des secteurs ne permettant pas le gardiennage permanent, comme cela a été le cas pour l'alpage de « Ptecro » sur la commune de Montriond en 2011.

Les améliorations souhaitées sur les logements sont diverses (eau, énergie, gestion des effluents domestiques), on relève toutefois d'importants besoins de travaux sur l'approvisionnement en eau.

Carte n° 17: Typologie des accès principaux desservant les alpages du territoire



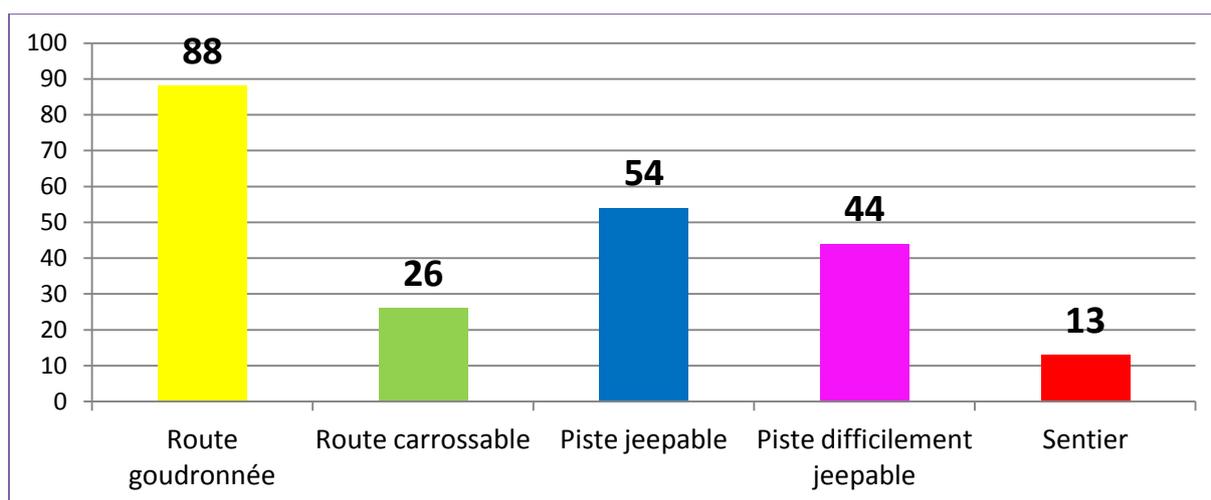
### 3.4.5 Accès principal aux unités pastorales

Ce Plan pastoral englobe un très grand territoire composé de plusieurs massifs. Avec une altitude moyenne de 1480 mètres d'altitude, les 225 unités pastorales recensées ne sont actuellement pas encore toutes desservies par un accès carrossable ou jeepable.

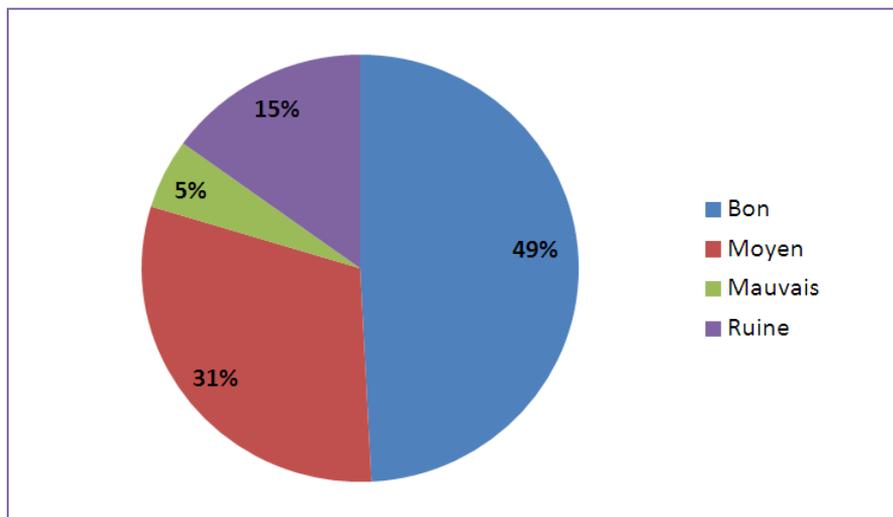
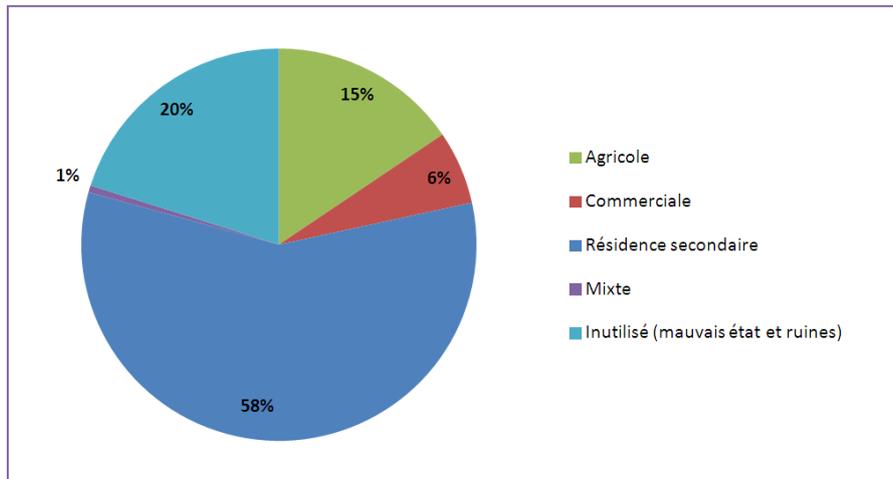
- On dénombre 13 alpages accessibles uniquement par sentier situés majoritairement dans la Vallée d'Aulps et utilisés par des troupeaux composés de génisses et d'ovins.
- Près de 43 % des alpages du territoire sont desservis par des pistes jeepables, voire pour presque la moitié difficilement jeepable.
- Reste la moitié des unités pastorales accessibles par route carrossable ou limitrophe à une route goudronnée.

La desserte pastorale, avec la disponibilité en eau, reste des enjeux majeurs pour l'avenir de ces espaces agropastoraux et en particulier garantir une utilisation de ces surfaces par les troupeaux en adéquation avec les ressources fourragères disponibles. Ce Plan pastoral a également fait ressortir les besoins du territoire de mener des actions de débroussaillage et de reconquête pastorale. De plus, si la route permet un accès à l'unité pastorale elle ne garantit pas l'accès au cœur des alpages et notamment aux bâtiments à vocation pastorale. Dès lors il n'est pas aberrant d'enregistrer plusieurs besoins d'amélioration d'accès devant faciliter la desserte aux bâtiments et à la conduite des troupeaux à l'intérieur des unités. Ce d'autant plus que ce territoire a connu ces dernières années une évolution notable de l'activité laitière et plus spécifiquement de l'utilisation de traites mobiles.

**Graphique n°17 : Typologie des accès principaux (en nombre d'alpages)**



**Graphique n°18 : Répartition des bâtiments d'alpages du territoire en fonction de leur utilisation apparente et de leur état de conservation**



Source : Inventaire des bâtiments d'alpages de Haute-Savoie 2000 – 2006. SEA74<sup>4</sup>

<sup>4</sup> Les pourcentages présentés ne tiennent compte que des bâtiments pour lesquels l'utilisation a pu être déterminée au moment de l'enquête. Par ailleurs, on constate une différence significative entre le nombre de bâtiment supposés à vocation agricole et les informations recueillis dans le cadre de ce diagnostic. Au moment de l'enquête la détermination de la vocation des bâtiments s'est faite sur appréciation architecturale extérieur. Par ailleurs, cet inventaire à répertorié tous le bâti, y compris celui plus utilisé.

### 3.4.5 Patrimoine bâti architectural à préserver

En débutant l'Inventaire des bâtiments d'alpages de Haute-Savoie, lancé en 2000 par la SEA 74 et le Conseil Général, on estimait que le département comptait quelques 4000 bâtiments d'alpages (source Enquête Pastorale 1996) situés dans les unités pastorales. En fait après six saisons d'inventaire, le nombre de bâtiments recensés est de l'ordre de 7 800 sans compter les granges et fenils ou anciens bâtiments situés à l'extérieur des unités pastorales.

A l'échelle des 41 communes sur lesquelles l'inventaire a été réalisé, les données montrent que le domaine pastoral est riche de 1 211 bâtiments (enquête réalisé entre 2003 et 2005). Beaucoup de bâtiments n'ont plus de vocation agricole, et on constate notamment que la moitié d'entre eux sont devenus des résidences secondaires occasionnelles.

Le maintien en bon état de ce patrimoine bâti, dans le respect de son architecture d'origine, constitue un véritable enjeu pour la qualité paysagère des alpages.

**Illustration n°12 : Extrait de l'Inventaire des bâtiments d'alpages de Haute-Savoie**



### Illustration n°13 : Extrait du Bulletin de la Fédération Française d'Economie Alpestre n°2 (1951-1952)

Dans ce secteur le lait est surtout transformé sur place en beurre et tomme destinés généralement à constituer une provision familiale. En effet dès que le bétail redescend dans la vallée, le lait est livré à la fruitière et le producteur n'a plus la possibilité de fabriquer lui-même les produits dont il a besoin.

Dans les fruitières de montagne, ou chez les particuliers qui traitent convenablement le lait, on fabrique en moyenne avec 100 l. de lait : 4 kg. de beurre et 6 kg. de tomme maigre, et plus généralement 3 kg. 5 de beurre et 7 kg. de tomme grasse.

Lorsque le lait est descendu dans la fruitière de vallée (câble à lait des Mouilles à Bogève par exemple), il est transformé en gruyère, production particulièrement intéressante puisque susceptible de transactions internationales, mais qui exige une installation particulière et une grande quantité de lait à traiter.

L'enquête pastorale a permis d'évaluer à 18.000 hl. de lait la production du bétail inalpin. Les laitières en pleine production sont évidemment conservées de préférence dans la vallée. En raison du grand nombre des exploitations particulières il n'a pas été possible d'avoir des renseignements satisfaisants sur la production totale en beurre et tomme.

[...]

A titre de conclusions à cet exposé, nous reproduisons un extrait du discours prononcé par M. le Conservateur des Eaux et Forêts Graber, Président de la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie, à la distribution des prix du Concours d'Alpages 1951 :

[...]

L'évolution de l'Economie Alpestre est donc liée à la rentabilité des alpages. Certains sont voués à l'abandon parce que mal placés, ou trop secs ou trop pauvres et que leur amélioration serait trop onéreuse. Mais le plus grand nombre peut être maintenu en rendant l'exploitation rentable, c'est-à-dire en améliorant les accès, les conditions de l'habitat, le logement des animaux, les méthodes d'utilisation des produits, en aménageant mieux l'eau, les fumiers, en utilisant des procédés modernes de lutte contre l'invasion de la végétation arbustive.

La transformation des conditions économiques a entraîné depuis un siècle une régression continue de l'alpage. Tout bien considéré, on ne saurait le regretter complètement, car des terrains mis en culture ne le méritaient pas au point de vue de l'intérêt général, leur vocation naturelle étant plutôt la forêt que le pâturage. Mais il serait fâcheux que l'on passât d'un extrême à l'autre et que cette évolution ne prit pas fin, maintenant qu'un harmonieux équilibre entre la forêt et le pâturage est réalisé. De plus, en se poursuivant, ce mouvement vouerait à la stérilité des zones situées au-dessus de la limite de la végétation forestière, et frustrerait ainsi l'économie nationale de produits dont elle a le plus grand besoin.

Telle est la façon dont se pose actuellement le problème de l'Economie Alpestre.

Pour le résoudre, il convient d'établir un classement dans les montagnes pastorales. Les unes sont bien placées, d'accès facile, bien pourvues d'eau, au sol fertile. Elles se défendent d'elles-mêmes et ne connaîtront jamais l'abandon. D'autres sont très éloignées, d'accès difficile; l'eau y est rare, le sol sec, pauvre. Leur exploitation n'est pas rentable. L'abandon est déjà total ou partiel et ce serait une erreur des Pouvoirs publics que d'intervenir pour contrarier une évolution naturelle.

D'autres enfin, et c'est le plus grand nombre, sont à la limite de la rentabilité. Ce sont ces dernières qui doivent être l'objet de la sollicitude de notre Société. Ce sont elles qui doivent figurer au programme des travaux d'améliorations pastorales. Il suffit quelquefois en effet de peu de chose, d'une simple rectification de chemin par exemple, pour rendre à nouveau rentables des exploitations pastorales qui ont cessé de l'être. Qu'un chemin non carrossable devienne accessible aux jeeps et toute l'économie de la montagne est transformée. Les matériaux de construction peuvent être transportés à pied d'œuvre, de même les matériaux d'exploitation, les instruments de culture, les engrais, etc...

En résumé, tout en ne jouant plus dans la vie des populations le rôle primordial qui était le sien autrefois, la culture alpagère, en s'adaptant aux conditions de la vie moderne, peut encore tenir une très grande place dans les productions du département. Il est nécessaire que cette adaptation se fasse, et dans les meilleures conditions possibles, pour ne pas priver la population régionale et la nation de ressources considérables d'une si grande utilité.

On y arrivera en développant l'esprit corporatif pour parer à la crise de main-d'œuvre et en équipant la montagne pour assurer la rentabilité des exploitations. C'est le but que notre Société, appuyée par les Pouvoirs publics, poursuit depuis qu'elle a repris vie en 1949. Elle encourage tous les efforts faits dans ce sens. »

### 3.4.6 Eléments de comparaison historique

Pour l'organisation des concours d'alpages, la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie avait, dès son origine, divisé le département en secteurs. La section Haute-Savoie des bulletins annuels de la Fédération Française d'Economie Alpestre du début des années 1950 intègre la réalisation de véritables diagnostics pastoraux. Outre leur intérêt historique, ces documents donnent quelques points de référence pour apprécier l'évolution du domaine pastoral.

En 1952 un concours d'alpages a été organisé par la section de Haute-Savoie de la Fédération Française d'Economie Alpestre sur le secteur comprenant la moitié ouest du Chablais et la partie nord du massif du Giffre.

L'organisation de ce concours a donné lieu à la réalisation de véritables diagnostics pastoraux. Outre leur intérêt historique, ces documents donnent quelques points de référence pour une appréciation de l'évolution du domaine pastoral, on peut ainsi retenir qu'en 1950, date de l'enquête pastorale servant le diagnostic du concours d'alpage, la surface pastorale du secteur était estimée à 11 310 ha d'alpages. A noter qu'à cette période l'enquête pastorale n'a pas faite sur les communes de Boège, Saint-André-de Boège, Bogève, Villard-sur-Boège, Burdignin et Saxel car ne pratiquant pas l'inalpage.

L'effectif inalpé comprend alors 3 870 vaches et 2 860 génisses, soit 6 730 bovins. Il est précisé que les deux tiers de l'effectif hiverné (9 500 bovins) « passent la belle saison (3 à 4 mois) sur la montagne ». Et également dénombré 4 montagnes à moutons dont 3 situées au fond de la vallée de Bellevaux et recevant 700 moutons destinés à la boucherie régionale.

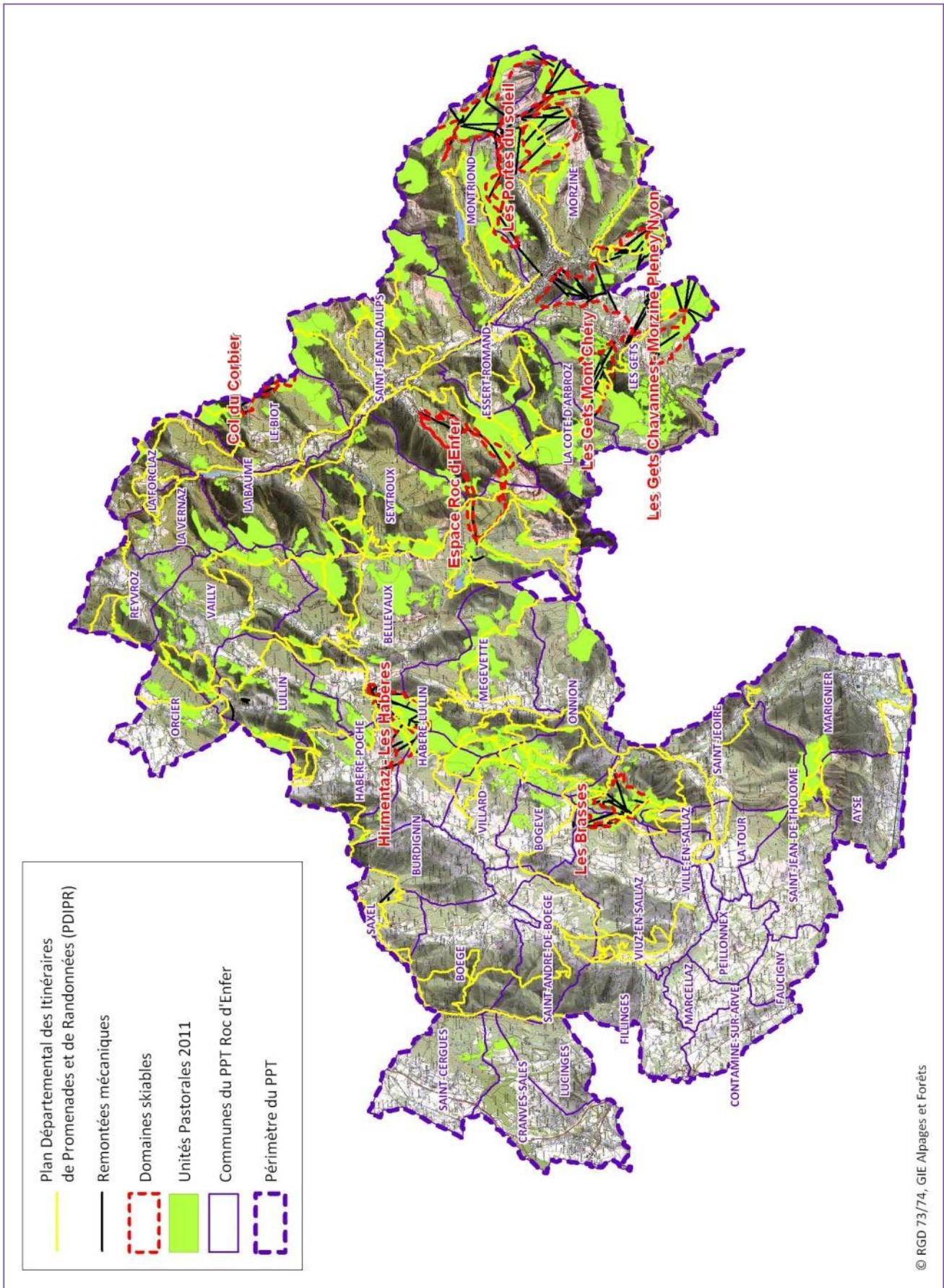
Le cheptel inalpé comprend en outre 1 600 chèvres et un nombre important de porc.

**Illustration n°14: L'alpage d'Hirmentaz à l'heure du Concours d'alpages de 1952**



Commune de Bellevaux. — Montagne de l'Hirmentaz.

Carte n°18 : Activités sportives et touristiques de plein-air présentes sur le domaine pastoral



### 3.5. Autres utilisations de l'espace pastoral

Les zones d'altitude sont aujourd'hui le siège de nombreuses autres pratiques que le traditionnel sylvo-pastoralisme. La nature de ces autres utilisations de l'espace montagnard est diverse, tant dans leur antériorité sur le territoire, leurs vocations, ou encore, les acteurs qu'elles mettent en jeu. Les espaces pastoraux sont ainsi devenus des lieux où cohabitent des individus aux intérêts et préoccupations, tantôt semblables, tantôt divergents. Il en résulte inévitablement quelques conflits d'usages, et l'approche concertée ainsi que la mobilisation de l'ensemble des acteurs du domaine pastoral pour la réalisation de ce PPT, permettent d'en prendre la mesure et offre le cadre pour aider à les résoudre.

#### **«Conflits d'usage» :**

A l'occasion des réunions de consultation organisées dans le cadre de l'étude préalable à la mise en place du PPT, il a été pris note de la plupart des conflits d'usages existant sur le domaine pastoral. De manière générale la cohabitation dans les alpages se passe bien.

L'essentiel des problèmes identifiés trouve son origine dans l'importante fréquentation touristique de certains massifs. La non fermeture et la dégradation des clôtures et parcs par des randonneurs (piétons, VTT, quad) est le problème le plus fréquemment évoqué.

Si les différents acteurs du territoire se sont depuis de nombreuses années saisis de ces problèmes, en investissant dans l'implantation de passages pour les randonneurs ou encore, l'organisation d'opérations de sensibilisation, il n'en demeure pas moins que ces efforts doivent être poursuivis.

#### 3.5.1 Activités touristiques et de plein-air

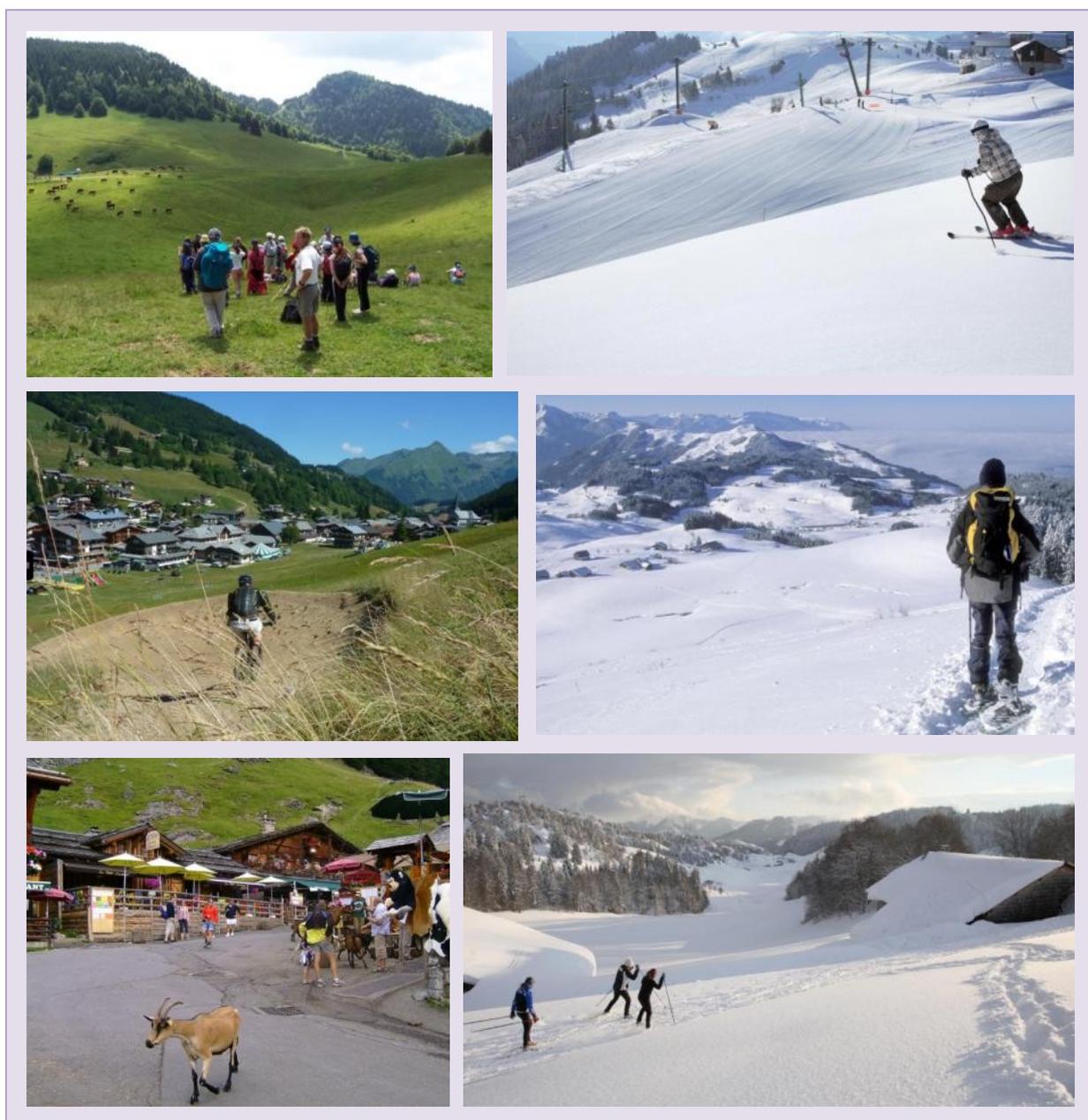
Les différents massifs du territoire, offrent d'immenses terrains de loisirs et de ressourcement, d'été et d'hiver aux agglomérations urbaines de proximité. Le dynamisme touristique, très variable selon les secteurs et les saisons, du territoire s'appuie avant tout sur les activités touristiques et sportives de plein air en altitude.

#### 3.5.2 Activités hivernales

La pratique du ski remonte ici à 1934 avec l'ouverture de l'un des premiers téléphériques de Haute-Savoie à Morzine. Comme les autres territoires de montagne, le Chablais a connu un essor des activités d'accueil touristique sur les massifs d'altitude avec notamment depuis 40 ans le développement du domaine skiable des « Portes du soleil ». Il constitue l'un des plus grands domaines skiables au monde, avec 12 stations (Les Gets, Montriond, Morzine-Avoriaz, St Jean d'Aulps) reliées entre France et Suisse. En termes de chiffres, ce domaine de 367 hectares est constitué de 283 pistes, 243 km de pistes de ski de fond, 385 km de sentiers raquettes, 197 remontées mécaniques ainsi que 632 canons à neige.

En raison de la saison, il n'y a évidemment pas de cohabitation directe entre ces activités et les pratiques pastorales. Par contre si la pratique de la raquette et du ski de randonnée ne semble pas avoir d'impact significatif sur le pastoralisme il en va différemment avec le ski de piste.

Illustration n°15 : Multi-usage des espaces d'altitude du territoire



Source : [www.lesgets.com](http://www.lesgets.com), [www.lesbrasses.com](http://www.lesbrasses.com), SEA 74

En effet, la présence d'infrastructures et d'aménagements lourds, nécessaires à cette activité entraîne des répercussions sur l'activité pastorale en période estivale. Ces gênes peuvent être entraînées par les travaux de modelage de piste, d'implantation de pylônes et de réseaux d'eau pour la neige artificielle. Ceci est également vrai sur certaines communes du territoire ayant développé des produits touristiques basés sur l'utilisation des remontées mécaniques en été.

Au total ce sont 70 km cumulés d'équipements en remontées mécaniques qui traversent le domaine pastoral (38 unités pastorales), soit 124 remontées.

Selon les secteurs le partenariat entre alpagistes et responsable des remontées mécaniques est variable. Une bonne concertation entre ces acteurs permet de dégager des bénéfices mutuels et d'éviter tous conflits liés en particulier à la baisse du potentiel fourrager des alpages (broyages plutôt que passages des troupeaux, ou des remodelages de pentes ou des installations de neige artificielle).

Les domaines skiables peuvent permettre des aménagements utiles aux alpages (pistes, chalets, points d'eau, etc.). Réciproquement la présence de troupeau sur les domaines skiables permet un entretien des pistes et une bonne conservation du manteau neigeux à moindres frais.

A côté de ces pratiques hivernales « traditionnelles », l'accessibilité des massifs sans oublier les nombreuses pratiques de « hors-piste » induites par les remontées mécaniques font du territoire un des hauts lieux pour la pratique du ski de randonnée et de la raquette, voire maintenant de nouvelles disciplines mêlant ski et vol de pente.

Ces activités peuvent poser de véritables interrogations, abordées notamment lors des Documents d'Objectif des sites Natura 2000, pour la préservation du patrimoine naturel et de la cohabitation avec les activités traditionnelles.

### **3.5.3 Randonnée pédestre et pratique du VTT**

Dans l'imaginaire collectif la montagne est devenue l'espace de prédilection des activités de plein-air, au rang desquelles la randonnée d'été occupe la place principale. Elle constitue de fait l'activité majeure des visiteurs du massif l'été.

Au total, plus d'une centaine de kilomètres d'itinéraire de randonnée pédestre traversent les unités pastorales du massif (Boucle des Voirons, Tour de la Vallée Verte, Tour des Portes du Soleil...).

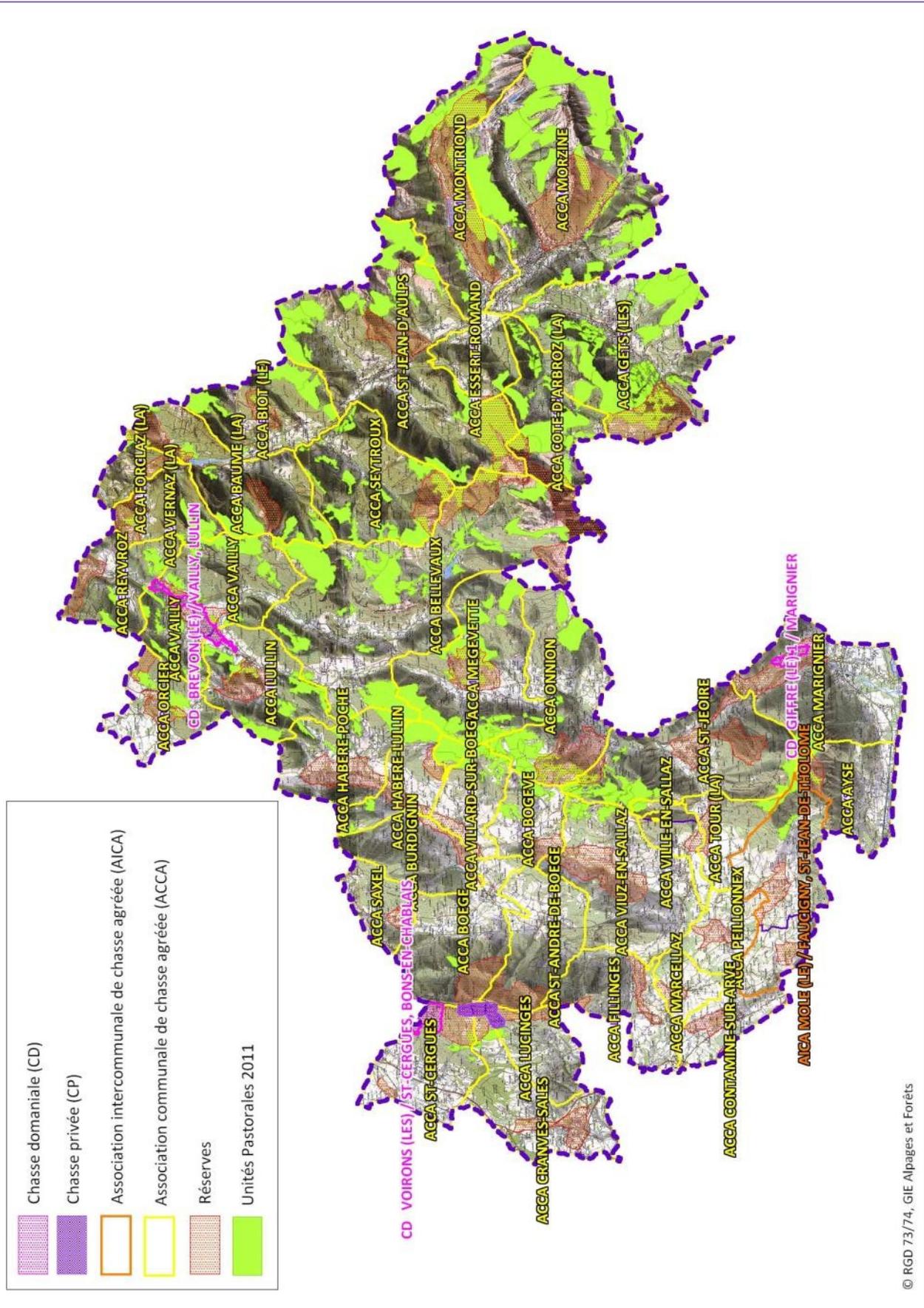
Bien que la randonnée soit généralement qualifiée d'activité « douce » du point de vue de son impact sur l'environnement, le comportement de certains adeptes peut provoquer des nuisances et tensions avec les alpagistes.

En raison de sa proximité avec plusieurs agglomérations, la fréquentation de certains itinéraires peut être très importante certains jours.

Plusieurs problèmes ont ainsi été rapportés lors des réunions de consultation :

- Non fermetures des clôtures

Carte n°19 : Organisation territoriale de l'activité cynégétique



- Chiens non tenus en laisse
- Abandon de déchets
- Organisation de fêtes « sauvages » au cœur des unités pastorales

La pratique du VTT est elle aussi largement répandue sur certains massifs, dont l'organisation de manifestations d'envergure nationale comme le Championnat de France de VTT en 2012 aux Gets. Globalement la cohabitation avec les alpagistes se passe bien. On signale toutefois des problèmes plus nombreux avec les pratiquants du VTT de descente (tranquillité et sécurité des promeneurs, dégradation de clôtures ou de pâture pour les alpagistes).

Malgré l'existence d'itinéraires balisés spécialement dédiés à cette pratique, des pistes « sauvages » font régulièrement leur apparition, ce qui outre les impacts paysagers pose des problèmes en matière de dérangement de la faune et de dégradation de la flore du site.

#### **3.5.4 Circulation des véhicules à moteur**

La circulation des véhicules à moteur constitue un problème dans les espaces pastoraux. Les véhicules perturbent les troupeaux et la faune et portent atteintes à la flore et aux milieux humides. Le bruit et la poussière qu'ils génèrent dégradent le cadre de vie et de détente que constituent les alpages. Une circulation intensive détériore les pistes, ouvrages coûteux et indispensables au travail des alpagistes.

Ces problèmes restent localisés sur certains secteurs du domaine pastoral mais l'ensemble des acteurs, élu(e)s et alpagistes, paraissent démunis, ce qui n'est pas sans générer des tensions. La principale difficulté semble être de faire respecter la réglementation nationale ainsi que les arrêtés préfectoraux et municipaux lorsqu'ils existent ou de mettre en œuvre des plans de circulation qui ont été « codifiés » à l'échelle départementale.

#### **3.5.5 Activités cynégétiques**

Les activités de chasse sont présentes sur le territoire du PPT Roc d'Enfer. On dénombre 40 Associations Communales de Chasse Agréées, 1 Associations Intercommunales de Chasse Agréées (Le Môle), 3 Chasses Domaniales (Le Giffre, Les Voirons et Le Brevon) et 1 Chasses Privées (Groupement Forestier du Chatillonnet).

L'importance de la chasse dans les espaces pastoraux est évidemment liée à l'abondance du gibier : chamois, cerfs, chevreuils et sangliers sont particulièrement présents.

Sur les 33 réserves de chasse que compte le territoire (10 095 hectares), 18 recourent le domaine pastoral sur 1 080 hectares et 66 unités pastorales sont concernées (entièrement ou en partie).

Les conflits entre l'activité cynégétique et pastorale proviennent essentiellement de la dégradation des pâturages par les sangliers. Bien que fluctuante en fonction des saisons, la pression de chasse qui s'exerce sur ce gibier peut permettre de maintenir un équilibre acceptable pour tous.

Comme le montre la carte du cheptel inalpé, les unités pastorales les plus difficiles et escarpées, sur les différents massifs du territoire, sont réservées aux troupeaux ovins et caprins. Cette activité est amenée aujourd'hui à intégrer des préoccupations



environnementales, d'une part liée à la présence de grands prédateurs et d'autre part des attentes liées à la prise en compte de la préservation de la biodiversité et de la cohabitation de la faune sauvage. Les espèces les plus emblématiques de ces enjeux sont les Galliformes de Montagne, parmi lesquels le Tétrás lyre et le Lagopède alpin, pour lesquels différentes études et actions sont menées en coopération entre l'Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM), la Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie.

### **3.5.6 Activités sylvicoles**

Selon les informations fournies par *Géolandis*, la forêt occuperait 54% du territoire avec une surface de 32 176 ha.

Grace à l'Inventaire Forestier National (IFN) on dénombre près de 3 020 hectares de forêts présents sur le domaine pastoral avec la quasi-totalité des unités concernées, même de façon marginale.

Comme le souligne la Charte Forestière de Territoire du Haut-Chablais, les structures de production agricoles qui se sont concentrées et renforcées autour de la production laitière, se sont adaptées aux progrès technologiques pour une augmentation du potentiel productif mécanisable de certaines surfaces, en abandonnant d'autres.

Parallèlement, il n'y a pas eu de restructurations foncières, et la multiplication parcellaire laisse la place à un emboisement naturel anarchique conduisant à une forestation de peu de qualité marchande, plus embroussaillage que vrai bois. Par ailleurs, on constate qu'une partie non négligeable s'est faite sur des zones ouvertes d'altitudes confrontées à une diminution des activités agropastorales.

Si ces forêts ne présentent pas toutes une grande valeur économique, elles jouent en revanche un rôle important comme élément paysager, mais assurent aussi des fonctions sécuritaires (maintien du sol et des rochers) et écologiques comme réservoir de biodiversité. Cependant 50% de la forêt du Haut Chablais étant détenue par des propriétaires privés (détenteurs en moyenne de 3 parcelles dispersées représentant pour chacun 0,9 hectares) pose néanmoins de graves interrogations pour la pérennité qualitative des massifs dans l'avenir, et également des questions quant aux capacités d'exploitation et gestion future des dessertes et entretiens.

La carte montre que le nombre de parcelles forestières et la surface soumises au Régime Forestier sont élevés à l'échelle du territoire (8 540 hectares) avec une variation importante selon les communes.

L'élaboration des schémas de desserte, axes d'actions prioritaires de la Charte Forestière et intéressant particulièrement le domaine pastoral, est en cours de réalisation sur un certain nombre de territoires.

A l'occasion des réunions de secteur organisées dans le cadre de ce PPT, les besoins en travaux de débroussaillage, voire de déboisement pour quelques cas précis, ont été régulièrement signalés.

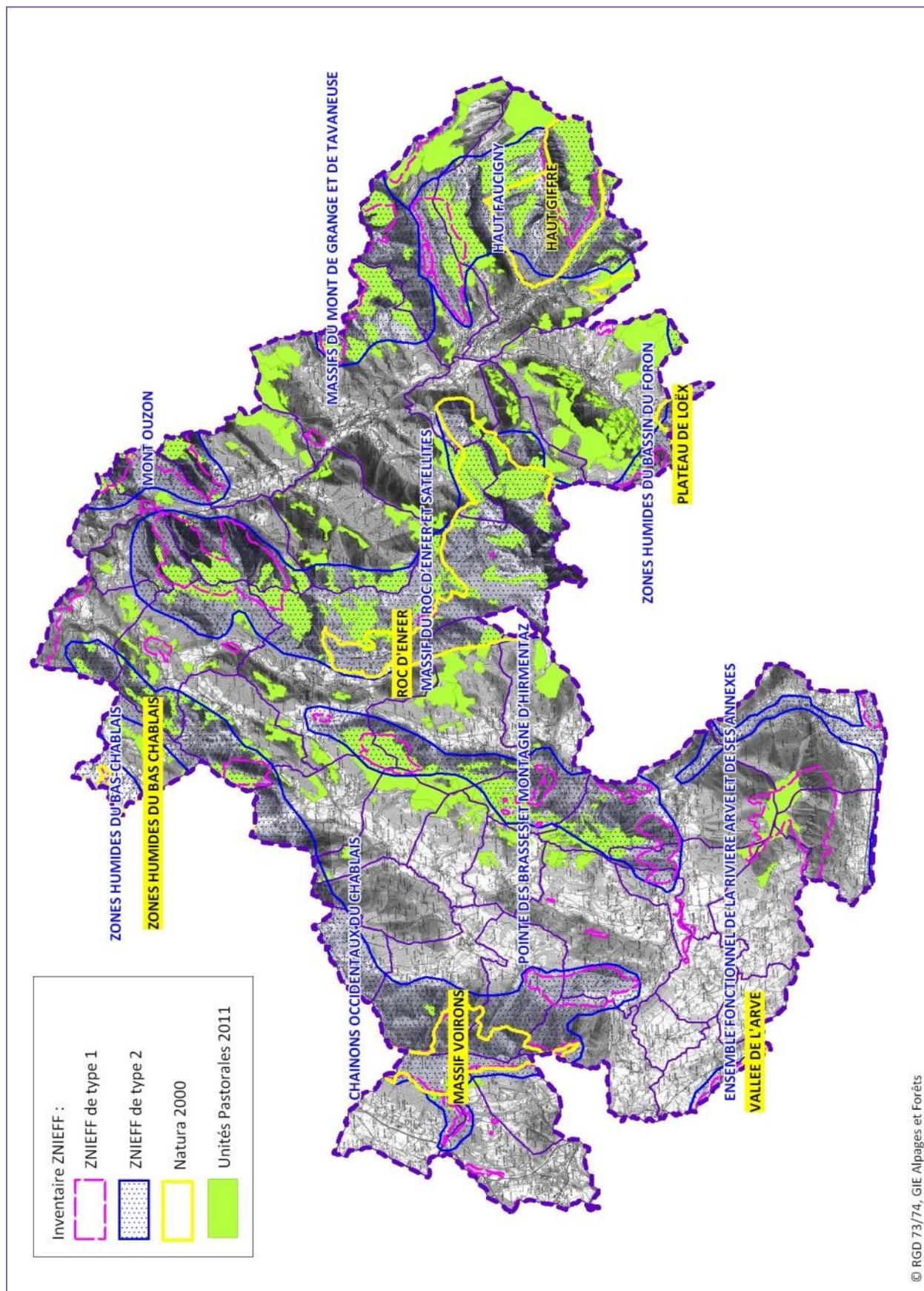


## PARTIE 4 :



## ENVIRONNEMENT ET ESPACES DE PRESERVATION

Carte n°21 : Espaces protégés et désignés d'intérêt écologique



## 4. Environnement et espaces protégés

Le territoire couvert par le PPT Roc d'Enfer offre une grande variété de milieux et d'espèces d'intérêt, par sa situation géologique, mais aussi par la variation altitudinale entre les vallées et les massifs de ce territoire du Chablais.

### 4.1 Espaces à statut particulier

#### 4.1.1 ZNIEFF

Cet inventaire, dressé par le Ministère chargé de l'Environnement et actualisé en 2004, recense les sites présentant une biodiversité remarquable. Au total, 4 700 hectares d'alpage sont inclus dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I<sup>5</sup> ou II<sup>6</sup> :

- 52 unités pastorales sont incluses en ZNIEFF I
- 143 unités pastorales sont incluses en ZNIEFF II

**Tableau n°9 : Récapitulatif des sites ZNIEFF de type II présents sur le domaine pastoral**

Nom du site	Domaine pastoral concerné	
	Nombre UP	Surface totale (ha)
ZONES HUMIDES DU BASSIN DU FORON	7	193
POINTE DES BRASSES ET MONTAGNE D'HIRMENTAZ	34	689
MONT OUZON	5	164
MASSIF DU ROC D'ENFER ET SATELLITES	46	1 683
CHAINONS OCCIDENTAUX DU CHABLAIS	22	294
HAUT FAUCIGNY	23	620
MASSIFS DU MONT DE GRANGE ET DE TAVANEUSE	6	438
	<b>143</b>	<b>4 081</b>

---

<sup>5</sup> Les **ZNIEFF de type I**, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ; ou ce sont des espaces d'un grand *intérêt fonctionnel* pour le fonctionnement écologique local.

<sup>6</sup> Les **ZNIEFF de type II** sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.



#### 4.1.2 Natura 2000

Six sites d'intérêt communautaire Natura 2000 sont présents sur le territoire couvert par le PPT Roc d'Enfer. En complément de la présentation synthétique sur l'avancement des démarches menées sur ces différents sites (page 39), on dénombre au total 40 unités pastorales concernées (en totalité ou partie) par ces sites Natura 2000. Cela représente 1 266 ha, soit 13% du domaine pastoral Roc d'Enfer.

**Tableau n°10 : Récapitulatif des sites NATURA 2000 présents sur le territoire**

Nom du site	Domaine pastoral concerné	
	Nombre d'unités pastorales	Surface totale pastorale
Massif des Voirons	2	9
Roc d'Enfer	23	721
Vallée de l'Arve	Hors domaine pastoral	
Haut-Giffre	13	495
Plateau de Loëx	2	41
Zones humides du Bas Chablais	Hors domaine pastoral	
	<b>40</b>	<b>1 266</b>

Le travail qui va être réalisé dans le cadre des Document d'Objectifs des sites du « Roc d'Enfer » (travail d'inventaires réalisé à l'été 2012) et du « Haut-Giffre » (désignation de la structure porteuse en début d'année 2012) vont devoir mettre en avant les enjeux liés à présence et au maintien de l'activité pastorale et ce avec les nombreuses interactions de cette activité sur les milieux et espaces d'intérêts communautaire.

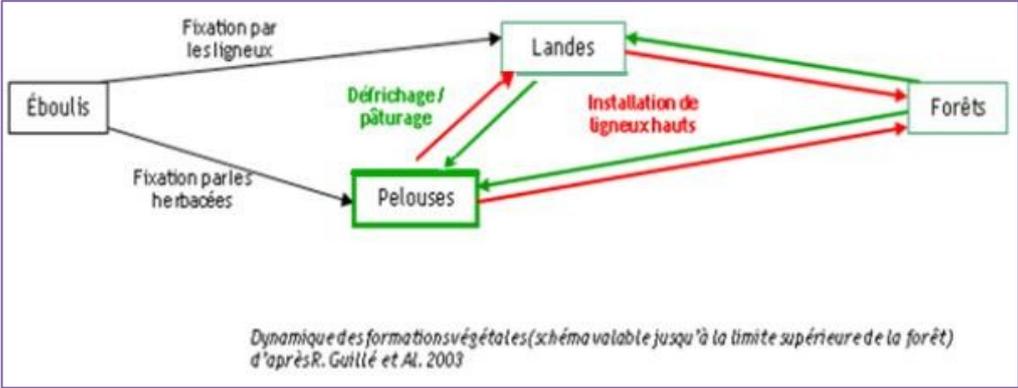
Après validation de ces documents, la phase suivante devrait permettre de mettre en place des plans de gestion pastorale (Mesures Agri-Environnementales Territorialisées - MAEt), établis sur demande des exploitants en partenariat avec les structures porteuses (Communauté de communes de la Vallée d'Aulps ou Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais et Syndicat Intercommunal du Haut-Giffre).

La rédaction du plan de gestion pastorale vise à établir des propositions d'action favorables à la bonne gestion des surfaces pastorales de l'alpage, en tenant compte des enjeux de préservation de la biodiversité et du système d'exploitation de l'alpage en place.

Le Plan Pastoral Territorial Roc d'Enfer contribue également à tendre vers cette « bonne » gestion pastorale grâce à l'amélioration des équipements (création de logements de berger, distribution de l'eau sur l'alpage...) et les différentes actions en faveur d'une gestion concertée et partagée des ressources fondamentales (débroussaillage, passages canadiens...).

Ce fléchage environnemental est relativement important et ouvre la possibilité de financements complémentaires (Conseil Général, Etat, Europe...) qui sont identifiés et figurent dans le Plan de financement du PPT Roc d'Enfer.

**Graphique n°19 : Dynamique des formations végétales**



**Illustration n°16 : Exemple d'embroussaillage sur le domaine pastoral**



## **4.2 Problématiques liées à la biodiversité, aux paysages et à la qualité de l'eau**

La préservation des espaces naturels n'exclut pas les activités agropastorales. Bien au contraire, elles jouent, dans de nombreux cas, un rôle important afin de conserver la biodiversité et l'ouverture des paysages. Néanmoins, il est parfois nécessaire d'adapter la gestion agro-pastorale aux enjeux du site avec des chargements animaux plus ou moins important sur certains milieux.

### **4.2.1 Maîtrise de l'embroussaillage et du boisement**

En cinq décennies, le département de la Haute-Savoie a perdu en moyenne près de 40% de ses terres agro-pastorales d'altitude, conséquence de la diminution du nombre d'éleveurs, du cheptel et des nombreuses modifications des pratiques agricoles depuis la seconde Guerre Mondiale.

Au-delà de cette perte quantitative, nombre d'alpages laitiers se sont transformés peu à peu en unité pastorales-parcs (génisses ou ovins) du fait de conditions d'exploitation non adapté aux exigences sanitaires nécessaires pour une telle production et en particulier l'alimentation en eau potable difficiles.

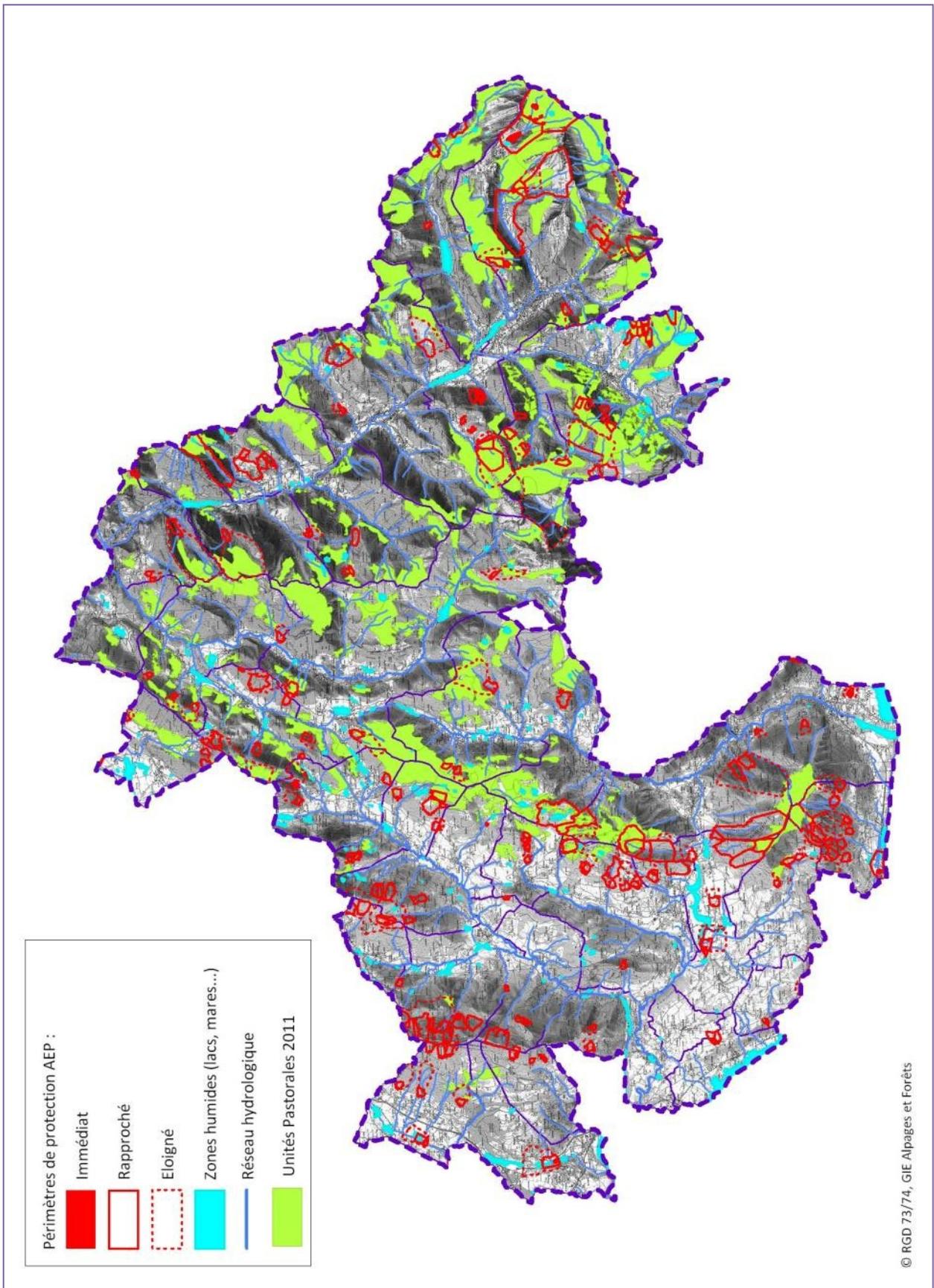
Par des conduites de pâturage inappropriées, sans gardiennage permanent et sans aménagement de point d'abreuvement, ces « parcs d'altitude » sont souvent gagnés par la broussaille entraînant une perte de leur productivité fourragère et une fermeture des milieux...

En dessous de 1900 m, une dynamique d'embroussaillage des alpages peut s'amorcer avec une dégradation des pelouses colonisées progressivement par la lande puis par la forêt sur les parties les plus difficiles. Ceci dans un département où l'agriculture et le pastoralisme demeurent un des piliers de l'économie et une vitrine pour l'activité touristique.

### **4.2.2 Maintien de la biodiversité prairiale et maîtrise des plantes envahissantes des prairies**

Paradoxalement la banalisation de la végétation par intensification des pratiques sur certains secteurs pastoraux va souvent de paire avec un sous-pâturage d'autres secteurs. On observe alors une fréquence de pâturage trop importante pour le maintien de la ressource pastorale (le troupeau pâture plus de 3 fois un quartier). On observe en fait souvent ce type de problèmes en cas de mauvaise circulation du troupeau dans l'alpage (quartiers trop utilisés pendant que d'autres ne sont pas assez pâturés). Enfin une fertilisation inappropriée a des conséquences néfastes sur la biodiversité prairiale. Certains quartiers d'alpage favorables à la nidification du Tétralyre sont également affectés par un pâturage trop précoce entraînant la disparition du couvert herbacé indispensable aux oiseaux.

L'envahissement des pelouses par des espèces arbustives comme l'églantier en face Sud et l'aulne vert au Nord est parfois important. L'implantation de ces plantes entraîne au delà d'un recouvrement trop important, une perte de biodiversité dans les prairies en même temps qu'une perte de valeur pastorale. Si leur présence sporadique ou limitée ne justifie pas d'intervention, inversement une abondance trop forte nécessite un traitement mécanique, ainsi qu'une conduite pastorale adaptée.



### 4.2.3 Enjeux liés à la ressource en eau et aux périmètres de protection des captages

L'eau constitue, avec l'herbe, la ressource indispensable au pastoralisme. En montagne elle est toute à la fois nécessaire aux hommes et aux animaux, source de bien être, de biodiversité, d'énergie mais aussi support et vecteur éventuel de pollution, cause de risques majeurs, et source de conflits d'usage.

Parce que bien souvent située en tête de bassin versant, l'activité agropastorale doit accorder une attention particulière à la bonne gestion de la ressource en eau.

La prise en compte des périmètres de captage dans les activités pastorales constitue également un enjeu fort. L'activité pastorale peut avoir différents impacts sur la qualité des eaux (effluents d'élevage et de production, aménagement de desserte, etc.). La nature de ces impacts est variable selon les caractéristiques hydrogéologiques de l'alpage. Une analyse fine de ces caractéristiques est la seule garantie pour la définition de prescriptions efficaces.

Quelques règles générales existent néanmoins :

**Périmètre de Protection Immédiat** : Toute activité est interdite (clôtures).

**Périmètre de Protection Rapproché** : Interdictions : pacage avec stationnement du bétail, lisier, fumures, engrais, pesticides, construction, excavation, déversement de substances polluantes.

**Périmètre de Protection éloigné** : application stricte des règles de salubrité publique.

Au total 1935 ha d'alpage se situent dans un périmètre de protection des captages AEP (tous périmètres confondus), soit 20 % du domaine pastoral.

Tableau n° 11 : Récapitulatif des UP et surfaces pastorales concernées par les périmètres de protection AEP

Périmètre de protection des captages AEP*	Nombre d'UP concernées	Surface pastorale concernées (ha)
Immédiat	27	20
Rapproché	58	824
Eloigné	69	1214

\* Alimentation en Eau Potable

### 4.2.4 Zones humides

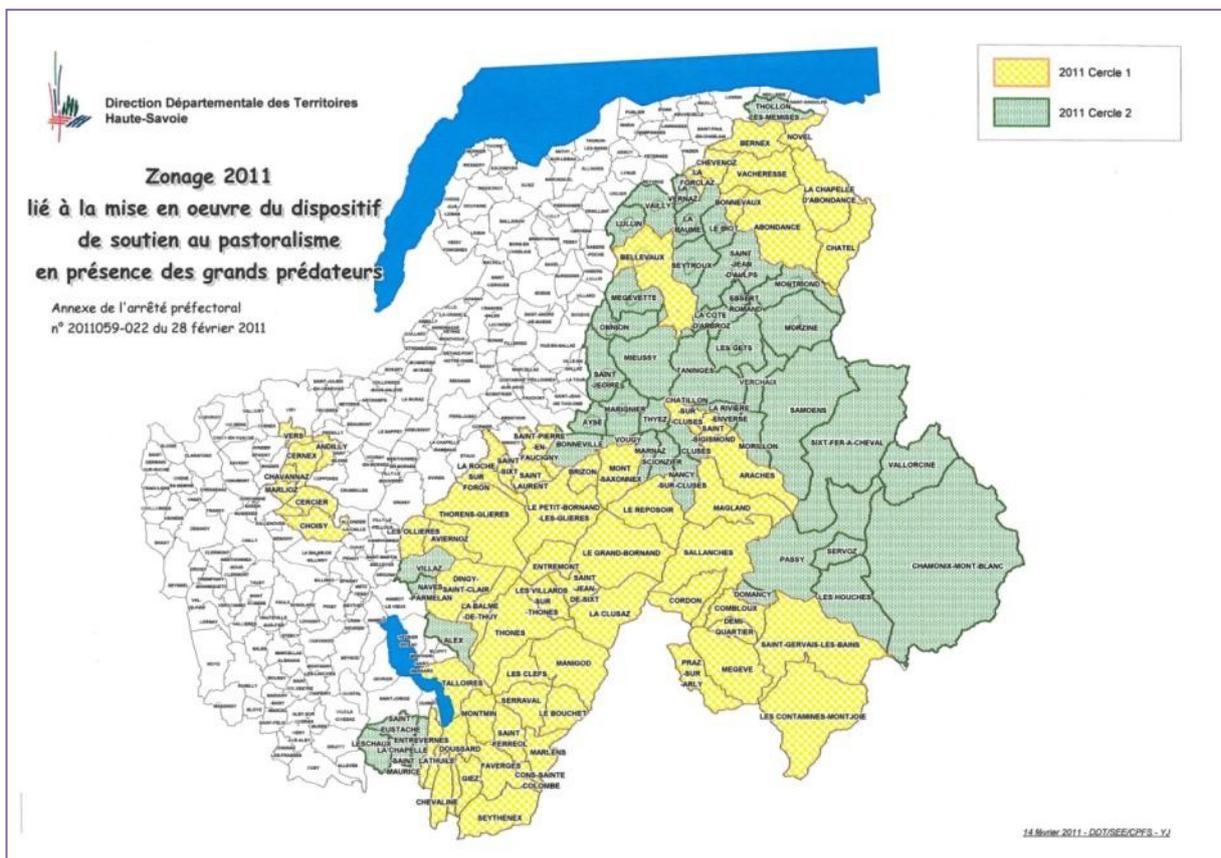
Grâce à l'Inventaire départemental d'ASTERS, sur les 249 zones humides présentes sur le territoire couvert par le PPT Roc d'Enfer, 40% (99 zones humides), réparties sur 56 unités pastorales, sont recensées sur le domaine pastoral.

Ces zones humides peuvent prendre différentes formes, de la simple « gouille », au lac d'altitude en passant par la tourbière.

**Illustration n°17 : Lacs et zones humides, un patrimoine naturel et paysager**



**Carte n°23 : Zonage 2011 lié au dispositif de soutien au pastoralisme en présence des grands prédateurs**



La prise en compte de ces zones humides d'altitude dans les pratiques pastorales se révèle d'une importance considérable sur certains alpages.

#### **Rappel de l'intérêt patrimonial des zones humides.**

Sont considérées comme zones humides « toutes zones de marais, marécages, tourbières ou eaux libres, qu'elles soient naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, que l'eau soit stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, incluant les zones d'eau marines littorales, dont la profondeur ne dépasse pas six mètres à marée basse ».

Il est important de préserver les zones humides parce qu'elles présentent une grande diversité de biotopes, allant de milieu franchement aquatiques à d'autre franchement secs. Une zone humide présente une mosaïque de milieux humides différents possédant entre eux d'étroites relations hydrauliques et biocénologiques. Cette originalité et la diversité des biotopes et des biocénoses en font des secteurs de haut intérêt paysager.

Les zones humides ont un caractère naturel fort et de multiples fonctions :

- Éléments de diversité, elles contribuent au maintien de l'équilibre biocénologique régional,
- Réservoirs d'espèces rares et peu courantes ; elles participent à la conservation de notre patrimoine naturel,
- Régulatrices du facteur eau, elles permettent une meilleure stabilité climatique en jouant un « rôle tampon ».

### **4.3 Problématiques liées à la présence des grands prédateurs**

La cohabitation avec les activités agro-pastorales n'est pas sans poser problème. Le lynx reste une espèce très difficile à apercevoir, mais la synthèse des données relevées confirme sa légère expansion dans les Alpes (aire de présence détectée couvrant une surface de 4 347 km<sup>2</sup>).

Cependant, la présence lupine tout particulièrement et la crainte de son extension, reste au centre des préoccupations et ont été évoquées par certains alpagistes. Comme partout dans les zones pastorales elle constitue une source d'inquiétude et cristallise les tensions entre les différents acteurs des espaces pastoraux.

La présence de chiens de protection dans les troupeaux pose par épisode des problèmes de cohabitation avec les activités de pleine nature (chasse, randonnée, etc.). Les actions de communication auprès des randonneurs, sur l'attitude à avoir en présence de ces chiens sont à poursuivre comme il convient également de poursuivre la formation des alpagistes à l'utilisation de ces chiens, pour limiter au maximum leur impact sur la petite faune et la fréquentation touristique.

Concernant la prédation et le zonage 2011 lié à la mise en œuvre du « dispositif de soutien au pastoralisme en présence des grands prédateurs », on constate que 19 communes du périmètre du PPT sont concernées par ce zonage et que seul les communes de Bellevaux et de la Forclaz sont en se situent en « cercle 1 » (regroupe les communes sur lesquelles la présence du loup est régulièrement détectée). Le « cercle 2 » regroupe des communes à proximité du cercle 1 et susceptibles d'être colonisées par le loup à court terme.

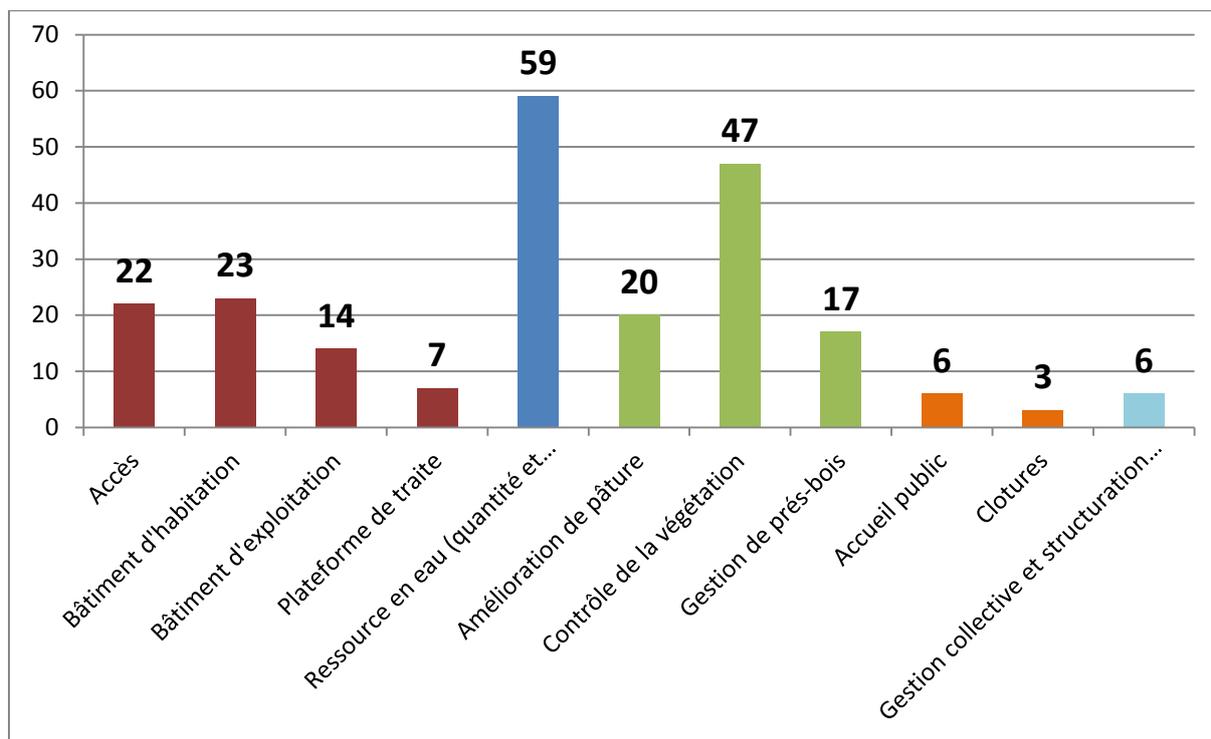


## PARTIE 5 :



LE PROJET PASTORAL DU TERRITOIRE ROC  
D'ENFER : SYNTHÈSE DES ENJEUX ET  
CONSTRUCTION DU PROGRAMME D'ACTION

Graphique n°20 : Besoins et projets identifiés (en nombre d'UP concernées)



## 5.1 Synthèse des enjeux et construction d'un programme d'action

Comme le montre le diagnostic de ce Plan Pastoral, les activités pastorales occupent une place importante sur le territoire. Elles sont partie intégrante de nombreux systèmes d'exploitations agricole et par conséquent structurent et conditionnent largement son agriculture.

Activité séculaire au sens large, les pratiques pastorales ont contribué à façonner l'identité des lieux et participent pleinement à son attractivité touristique. Elles occupent, également, une place stratégique dans la préservation d'habitats et espèces naturelles.

Mais les alpages sont aussi soumis à de nombreuses contraintes, menaçant à plus ou moins long terme leurs pérennités (pression foncière, vétusté des aménagements affectant les conditions de travail, fermetures des espaces, etc.). Pour toutes ces raisons ces espaces fragiles nécessitent une attention particulière ainsi qu'un soutien financier et technique important.

Au fil du temps, les espaces pastoraux se sont vus investis par de nouvelles fonctions, de nouveaux usages. Traditionnellement espaces de production de richesses agricoles, contribuant au dynamisme économique du territoire, les alpages sont aujourd'hui le siège de nombreuses activités touristiques et de plein air, de résidences secondaires, ou encore, d'enjeux de biodiversité. La bonne cohabitation de l'ensemble de ces activités suppose l'existence d'un espace de dialogue et de concertation pour tous les acteurs en présence. La réalisation du Plan Pastoral Territorial animé par un comité de pilotage permanent rassemblant cette diversité d'intérêt doit permettre d'engager ce dialogue et la mise en place d'un programme de développement durable et consensuel.

Les réunions ont permis de faire un état des enjeux à l'échelle des onze secteurs de concertation, sur 225 unités pastorales. Il a été dénombré pas moins de **224 besoins et projets de travaux identifiés, sur 124 unités différentes.**

Les différentes préoccupations concernent :

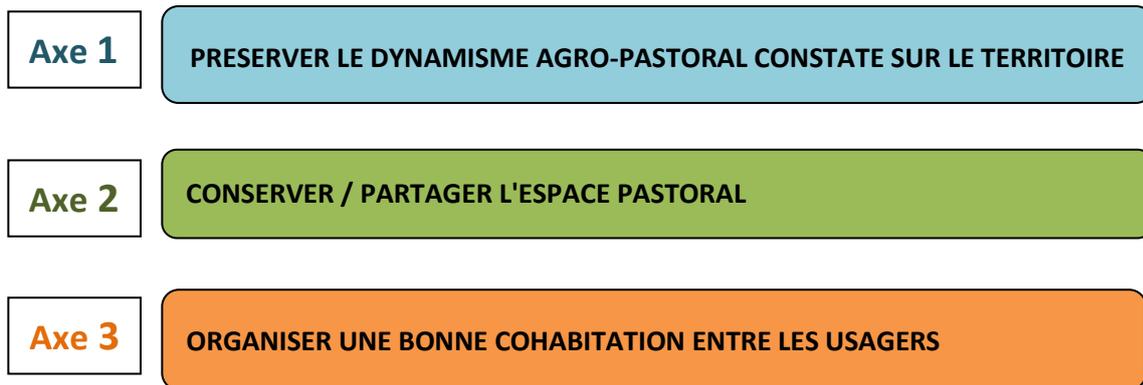
- les améliorations pastorales : accès, eau, logement, bâtiment(s) d'exploitation, clôtures ;
- la gestion des milieux et des ressources : débroussaillage, déboisement, amélioration de pâture, périmètres de protection AEP... ;
- le multi-usage du domaine pastoral : passages canadiens et franchissements,
- les enjeux liés au foncier et à la pérennité des alpages : ...



## 5.2 Trois axes pour un programme d'actions

Tout le travail de fond du diagnostic a permis d'identifier trois grands enjeux pour l'activité pastorale et de définir un programme d'action pluriannuel, véritable projet des territoires d'altitude, rendant compte des besoins prioritaires du domaine pastoral.

Pour faire face aux enjeux et répondre aux besoins exprimés trois axes d'interventions ont été retenus. Ils permettent de structurer les grandes orientations du programme d'action proposé :



A partir de ces 3 axes **12 fiches actions** ont été validées par les membres du comité de pilotage le 10 avril 2012.



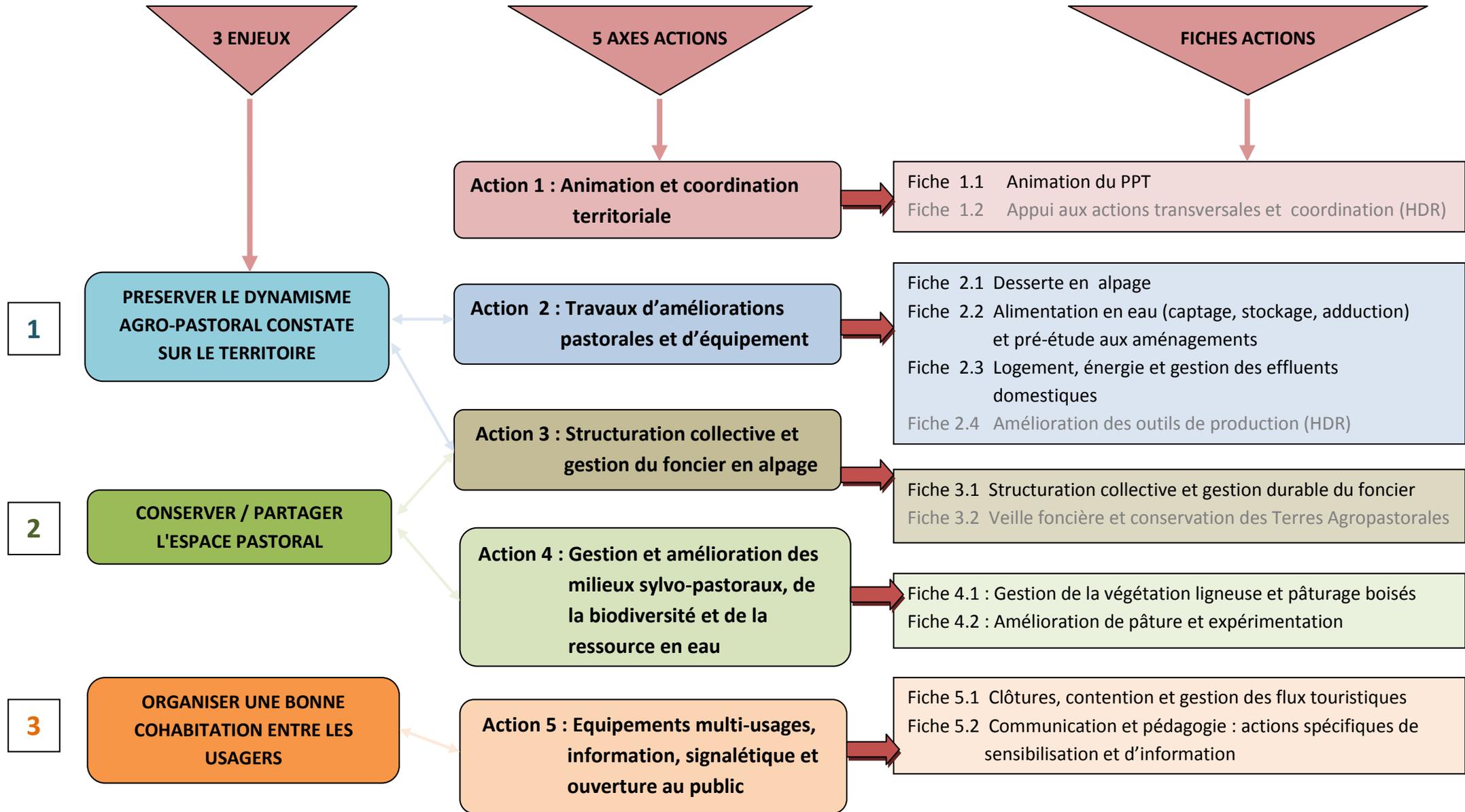
## PARTIE 6 :



FICHES ACTIONS DU PLAN PASTORAL  
TERRITORIAL ROC D'ENFER ET  
CONSTRUCTION DE LA PROGRAMMATION  
PLURIANNUELLE 2012-2016



Illustration n°17 : Schéma récapitulatif du programme pastoral Roc d'Enfer



## 6.1 Nomenclature des fiches actions

### Action 1 : Animation et coordination territoriale

Fiche 1.1 : Animation du PPT

Fiche 1.2 : Appui aux actions transversales et coordination *Hors dispositif régional*

### Action 2 : Travaux d'améliorations pastorales et d'équipement

Fiche 2.1 : Desserte en alpage

Fiche 2.2 : Alimentation en eau (captage, stockage, adduction)

Fiche 2.3 : Logement, énergie et gestion des effluents domestiques

Fiche 2.4 : Amélioration des outils de production *Hors dispositif régional*

### Action 3 : Structuration collective et gestion du foncier en alpage

Fiche 3.1 : Structuration collective et gestion durable du foncier

Fiche 3.2 : Veille foncière et conservation des Terres Agropastorales *Hors dispositif régional*

### Action 4 : Gestion et amélioration des milieux sylvo-pastoraux, de la biodiversité et de la ressource en eau

Fiche 4.1 : Gestion de la végétation ligneuse et pâturages boisés

Fiche 4.2 : Amélioration de pâture et expérimentation

### Action 5 : Equipements multi-usages, information, signalétique et ouverture au public

Fiche 5.1 : Clôtures, contention et gestion des flux touristiques

Fiche 5.2 : Communication et pédagogie : actions spécifiques de sensibilisation et d'information

## 6.2 Fiches actions du PPT ROC D'ENFER

## ACTION 1 : ANIMATION ET COORDINATION TERRITORIALE

**Fiche 1.1**

**Animation du PPT**

### Description et objectif de l'action ➔

Le dispositif Plan Pastoral Territorial prévoit une animation du programme d'action sur l'ensemble de la période 2012 – 2016.

L'animation du Territoire Pastoral intègre la planification des réunions du bureau et du comité de pilotage en fonction notamment des calendriers budgétaires. La préparation de ces réunions, leur animation technique et politique, la réalisation des rendus et l'instruction des dossiers intègrent une concertation locale avec l'ensemble des acteurs et représentants des usagers des espaces pastoraux. L'animation du Territoire Pastoral du Roc d'Enfer permet également de réaliser le suivi des actions avec les maîtres d'ouvrage concernés et de repositionner le Plan Pastoral Territorial. Cette animation se veut garante de l'efficacité des actions conduites dans le cadre du PPT en faveur des espaces pastoraux.

Du fait du manque de personnel au sein du Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais pour assurer cette mission d'animation, le Comité de Pilotage réunit le 10 avril 2012 a validé le principe de faire appel a un prestataire technique. Conformément à la proposition faite par la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie, le Syndicat assurera les missions inhérentes à l'encadrement de cette animation avec une délégation des opérations les plus techniques.

Le tableau suivant présente cette articulation qui doit permettre de mener efficacement cette mission globale d'animation du PPT Roc d'Enfer.

Action	Description de l'action	Compétence du Syndicat	Prestataire technique
<b>1- Réunion de lancement des actions du PPT (Membres du COFIL et Maîtres d'ouvrage)</b>	▪ Modèle de courrier d'invitation		X
	▪ Envoi	X	
	▪ Diaporama de présentation		X
	▪ Remise d'un document synthétique (présentation de la procédure pour les maîtres d'ouvrages)	X	X
<b>2- Réception des fiches de présentation des dossiers</b>	▪ Eligibilité des dossiers (action inscrite dans le PPT et composition du dossier)		X
	▪ Transmission à la Région (validation ou demande d'ajustement avant présentation COFIL)		X
<b>3- Préparation technique du COFIL</b>	▪ Au sein du Syndicat	X	X
	▪ Bureau du COFIL		
<b>4- Réunion du COFIL et instruction technique</b>	▪ Convocation	X	
	▪ Animation	X	
	▪ Assistance technique (diaporama + compte-rendu)		X
	▪ Envoi du compte-rendu	X	
	▪ et Emission de l'extrait des dossiers validés avec le plan de financement		X

	! DOSSIERS en 3 exemplaires : Maître d'ouvrage, Guichet unique et Syndicat (ce dernier devant transmettre une copie des « Arrêté attributifs » à l'animateur pour le suivi annuel)		
<b>5- Suivi annuel</b>	▪ Engagements		X
	▪ Consommation		X
<b>6- Clôture des actions réalisées</b>	▪ Récupération des rapports techniques et financiers		X
	▪ Présentation au COPIL	X	X
<b>7- Relances</b>	▪ Relances auprès des Instructeurs techniques, Financeurs et Maître d'ouvrage		X
<b>8- Rapport d'activité annuel</b>	▪ Rapport technique fourni au Syndicat pour demander la demande annuelle de subvention pour l'animation du PPT		X
<b>9- Evaluation et bilan du PPT (en dernière année)</b>			X

L'animation du PPT Roc d'Enfer correspond à environ 13 jours de travail par an (mission confiée à un prestataire et temps de travail interne au Syndicat).

- **Nature de l'action : Fonctionnement**
- **Montant alloué à l'animation par la Région Rhône-Alpes pour la durée du PPT : 28 000€ pour 40 000€ d'action**

#### **Prescriptions techniques & Critères d'éligibilité**

La mise en réseau de tous les acteurs des espaces pastoraux représente un des objectifs prioritaire de l'animation générale du Plan, en lien avec la mise en œuvre d'outils de communication adaptés pour favoriser les échanges entre acteurs. L'animation générale s'appuiera essentiellement sur le comité de pilotage du PPT qui aura un rôle central dans cette action et dans la réalisation de la programmation pluriannuelle 2012-2016.

#### **Indicateurs d'évaluation**

<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>
Convocations et comptes rendus des comités de pilotage Conventions, « fiches navettes » de projet.	- 2 réunions par an - Pleine connaissance des projets par les partenaires
Diffusion des informations sur le territoire pastoral	- Importance du nombre et de la couverture de la logique d'acteurs - Mis en ligne des informations témoignant des activités du territoire
Evaluation au regard d'une grille préétablie et conforme à la méthode d'évaluation de la Région Rhône-Alpes, évaluation finale	- Fort taux de réalisation des enveloppes et des projets - Note d'évaluation annuelle - Bilans et repositionnements éventuels

## Maîtres d'ouvrages éligibles

Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais

## Plan de financement

	Besoins (€)	Financement				
		RRA PPT	Feader 323C	Etat	Autres	Autofinancement
Animation générale du PPT	40 000€ (TTC)	70%	/	/	/	30 %
Montant total (€)	40 000€	28 000€*	/	/	/	12 000€

\* Le montant sollicité correspond à 8% de l'enveloppe régionale dédiée au PPT Roc d'Enfer

## Contribution au développement durable

	-	Neutre			+
Développement économique	■	■	■	○	■
Environnement	■	■	○	■	■
Solidarité/social	■	■	○	■	■
Gouvernance	■	■	■	■	●
Validité	■	■	■	■	●

**Développement économique** : Peu significatif

**Environnement** : Prise en compte des demandes environnementales

**Solidarité/ social** : Recherche éventuelle de partenaires économiques

**Gouvernance** : Implication tout au long de la démarche d'un large éventail de représentant des usagers de l'espace pastoral.

**Validité** : L'animation du PPT est indispensable à sa bonne réalisation. Elle assure un lien fort et pérenne avec les services de la Région et garantit la cohérence de sa mise en œuvre sur le long terme.

## **ACTION 1 : ANIMATION ET COORDINATION TERRITORIALE**

**Fiche 1.2**

**Appui aux actions transversales et coordination**

*Hors dispositif régional*

### **Description et objectif de l'action**

Le Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais ainsi les quatre Communautés de Communes (Vallée Verte, Vallée d'Aulps, Quatre Rivières et Faucigny-Glières) membres de ce PPT sont investis dans de nombreux dispositifs de développement local.

Plusieurs d'entre eux peuvent concerner l'activité pastorale. C'est notamment le cas des Chartes Forestières de Territoire, ou encore les sites Natura 2000.

La prise en compte de l'ensemble de ces dispositifs dans la mise en place du Plan Pastoral fait l'objet d'une attention particulière : dans un souci de cohérence et d'intégration des actions, ainsi que pour leur traduction dans un programme opérationnel pluriannuel, il est indispensable d'établir une bonne coordination entre ces différentes procédures et actions en cours sur le territoire du Chablais.

Afin d'assurer au mieux cette coordination d'action au sein du syndicat et au delà de la somme prévue dans la fiche 1.1 des moyens supplémentaires d'animation devront sans doute être trouvés pour l'équipe territoriale actuelle.

### **Nature de l'action : Fonctionnement**

### **Prescriptions techniques & Critères d'éligibilité**

Il est indispensable dans le cadre du Plan Pastoral d'arriver d'intégrer les enjeux et actions, identifiés dans le cadre des Chartes Forestières, qui touchent directement à l'avenir des espaces agrosylvopastoraux du territoire et qui se traduisent pour les deux démarches par des actions, constituant la base des programmes opérationnels pluriannuels.

Dans ce cadre, on peut sans doute mettre en avant les besoins importants en amélioration et création d'accès sylvopastoraux sur certains secteurs, s'inscrivant directement dans la logique de mise en place de Schémas de Desserte.

A noter également, l'intérêt de mettre à l'étude des actions de sylvoralisme en faveur des accrus forestiers sur les alpages susceptibles d'être ré-ouverts pour une reconquête par les activités pastorales (pâturages boisés) et une valorisation du bois énergie.

Cette recherche de cohérence pour les projets de territoire, concerne également une meilleure efficacité des actions et de leur financement et doit englober la gestion des sites Natura 2000 présents sur le domaine pastoral qui concernent 1 266 hectares d'alpage.

Quand aux liens avec les exploitations agricoles, on peut envisager des actions intégrant le développement et la structuration des activités de production, de vente ou encore de diversification. On s'interrogera aussi au problème posé par l'évolution démographique des agriculteurs et les problèmes de main d'œuvre ou de reprise que pose la diminution du nombre d'actifs agricoles.

## ACTION 2 : SOUTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION AGRO-PASTORAL ET AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

### Fiche 2.1

### Desserte en alpage

- L'accès à une unité pastorale constitue le cordon ombilical qui relie ce territoire d'altitude avec la vallée. La desserte est indispensable à l'exploitation pastorale d'aujourd'hui et elle représente :
  - une vie sociale facilitée pour l'éleveur et sa famille,
  - une possibilité d'évacuation des animaux en cas de problème sanitaire et d'accès des secours pour les personnes,
  - une descente de lait potentielle pour la transformation en vallée, ou le transfert des produits vers les marchés,
  - un accès pour le bétail et les bergers sur les parties supérieures de l'alpage.

L'accès doit permettre un trajet rapide et sûr jusqu'à l'unité pastorale et ce par tous temps. Une présence humaine facilitée à l'alpage (fréquence et visite,...) permet une conduite plus précise du troupeau et par conséquent un entretien de qualité des surfaces pastorales (répartition de la pression de pâturage, pâturage des zones excentrées, limitation des ligneux bas, ...) et une meilleure qualité zootechnique du troupeau. Cela implique donc une desserte interne de qualité qui doit faciliter le travail des hommes présents sur l'alpage, garant également de la bonne santé du bétail mais aussi un espace d'altitude ouvert.

Les territoires d'altitude sont également des espaces de travail et de production pour les forestiers. Les accès sylvo-pastoraux sont là encore essentiels pour ces activités.

Les dessertes peuvent être considérées comme un atout sous réserve d'accords locaux d'utilisation pour les missions de suivi et de protection de la faune et de la flore, mais aussi pour la diversification des activités en alpage (vente directe,...) et la gestion des flux touristique sur les milieux particulièrement sensibles.

Toutefois, il est important de rappeler que la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, ruraux et forestiers, peut être source de nuisances importantes (dégradation des ouvrages, perturbation de la faune et la flore). Sa pratique doit être réglementée et des prescriptions techniques précises devront être prises en compte pour l'ensemble des projets retenus dans le Plan Pastoral Roc d'Enfer (mise en œuvre éventuelle de plans de circulation).<sup>7</sup>

Notons également qu'il existe des différences de besoins de qualité d'accès selon l'utilisation des alpages. Sa qualité doit être optimale pour les alpages laitiers, elle est moins prépondérante pour les unités pastorales à bovins non laitiers ou pour les petits ruminants viandes.

- Les dessertes internes, accès et plates-formes de traite, représentent un véritable besoin sur ce territoire du PPT Roc d'Enfer. On observe une augmentation significative du recours à l'utilisation de la traite mobile sur l'alpage afin de compenser notamment la perte de terrains agricoles en vallée.

<sup>7</sup> Voir le document départemental édité sur cette question

Il s'agit bien de desservir et de désenclaver des secteurs d'alpages qui sont difficilement valorisables avec les dessertes existantes. L'entretien de ces secteurs passe nécessairement par la création de desserte permettant :

- d'aller au plus près des troupeaux avec un outil de traite mobile,
- de faire pâturer des secteurs excentrés de l'alpage et donc d'éliminer l'enfrichement de ces zones et de maintenir la biodiversité prairiale
- de répartir la fumure sur l'alpage en évitant les zones d'accumulation.

L'amélioration et la création de plates-formes de traite est, dans la même continuité, essentielle à au maintien de ces alpages laitiers. Ces aménagements doivent également permettre de garantir une meilleure gestion des effluents produits sur ces espaces.

### Nature de l'action : Investissement

#### Prescriptions techniques

Préalablement au montage de dossier de financement, le maître d'ouvrage veillera à :

- Fournir un rapport de présentation décrivant l'ouvrage projeté en faisant apparaître les contraintes paysagères et environnementales du projet, ainsi que les caractéristiques techniques (pentes en long, volume mis en œuvre, améliorations apportés, ...). Les photos du site ou de l'ouvrage avant travaux en cas d'amélioration pourront être fournies.
- fournir un devis descriptif et estimatif détaillé des travaux pour l'ouvrage projeté, faisant apparaître le prix unitaire et les volumes mis en œuvre.
- fournir un devis de stabilisation et de réengazonnement des talus de l'ouvrage après travaux.
- fournir le plan de circulation prévu (réglementation, limitation physique de l'accès, ...) pour l'ouvrage en question. Le cas échéant le plan adopté à l'échelle communale sera fourni. Sans restriction de circulation, les financements publics ne seront pas mobilisables.
- Localiser le projet au moins sur un plan au 1/25 000ème.
- Fournir le dossier de déclaration préalable de Travaux et Divers (si surf > 100m<sup>2</sup> et hauteur de talus > 2,5m)

#### Maîtres d'ouvrages éligibles

Collectivités locales, GP, AFP, SICA (sous réserve d'éligibilité de la structure aux aides régionales)

#### Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
Dépôt de projets et engagement des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement des travaux et PV de réception des travaux :</li> <li>▪ Bilan financier : montant et type de bénéficiaires</li> <li>▪ Bilan technique : nombre de projets, type de projets, mètre linéaire de piste</li> </ul>

## Programmation de l'action et coût prévisionnel

Les réunions de consultation réalisées dans le cadre de l'élaboration du PPT ont fait remonter un besoin total concernant la création ou l'amélioration d'accès aux alpages de **190 000 €**.

## Plan de financement

	Besoins (€)	Financement				
		RRA PPT	Feader 323C	Etat	Autres	Autofinancement
Desserte en alpage	190 000€	25%	25%	/	/	50%
Montant total (€)	190 000€	47 500€	47 500€	/	/	95 000€

## Contribution au développement durable

	Neutre						
	-						+
Développement économique							●
Environnement			○				
Solidarité/social					○		
Gouvernance				○			
Validité							●

**Développement économique :** Maintien de l'activité pastorale sur l'ensemble du territoire. Structuration des systèmes d'exploitation.

**Environnement :** Ces ouvrages bien que pouvant avoir un impact paysager négatif permettent de maintenir une activité pastorale productrice de biodiversité.

**Solidarité /social :** La création ou l'amélioration d'accès permet d'améliorer significativement les conditions de travail en alpages. Ils permettent d'éviter l'isolement des alpagistes et participent au maintien de liens sociaux et familiaux pendant les estives.

**Gouvernance :** Concertation préalable pour la mise en place de ce type d'aménagement. Réflexion préalable sur les possibilités de multi-usage des ouvrages ainsi que sur la réglementation nécessaire pour limiter les éventuels impacts négatifs.

**Validité :** Les accès constituent une priorité pour le bon fonctionnement et le maintien d'un dynamisme pastoral. Par ailleurs, le montant des investissements nécessaires les rend très difficilement réalisable sans financements publics.

## ACTION 2 : SOUTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION AGRO-PASTORAL ET AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Fiche 2.2

Alimentation en eau (captage, stockage, adduction) et pré-étude aux aménagements

### Description et objectif de l'action

L'eau constitue, avec l'herbe, la ressource indispensable au pastoralisme. En montagne elle est tout à la fois nécessaire aux hommes et aux animaux, source de bien être, de biodiversité, d'énergie mais aussi support et vecteur éventuel de pollution, cause de risques majeurs, et source de conflits d'usage...

En premier lieu il convient de couvrir les besoins liés à la présence humaine tant en quantité qu'en qualité. Selon l'article 4 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 1996 relatif à l'hébergement des travailleurs agricoles : « un travailleur doit disposer d'au moins 100 litres d'eau potable par jour ».

La satisfaction des besoins en eau d'un alpage passe également par le traitement de la qualité des eaux utilisées. En particulier pour la consommation humaine, l'eau doit être potable et répondre aux normes en vigueur. L'eau à destination des animaux doit quant à elle être reconnue propre et indemne de parasites.

En tête de bassin versant et avec protection des captages on peut trouver de l'eau naturellement potable. En cas d'utilisation de l'eau de pluie ou d'eau non contrôlée pour la consommation domestique et la production laitière et fromagère ( hors financement régional ), il est indispensable de traiter cette eau afin de la « potabiliser ».

Pour information :

	Besoins moyens en litres / animal /jour
Ovins à l'entretien	0,5 à 6
Ovins en lactation	5 à 8
Caprins	6
Vaches laitières	60 à 90
Génisses	40 à 90
Vaches allaitantes ou tarées	70
Equins	100
Porcins	10

Source : CERPAM 2003 et services pastoraux des Alpes du Nord

Afin de répondre aux enjeux liés à l'alimentation en eau, il est indispensable que soit établit des pré-études pour un certain nombre de projets où la disponibilité et le partage de cette ressource sur l'alpage peut s'avérer problématique. L'objectif est de définir une stratégie opérationnelle à travers une expertise partagée permettant de réaliser des aménagements répondant d'une part aux attentes fonctionnelles des différents acteurs et répondant également à un objectif développement durable.

**Nature de l'action : - Investissement**

## **Prescriptions techniques**

---

Ces travaux devront :

- être réalisés dans les règles de l'art
- recevoir un accord écrit (convention, acte notarié, acte sous seing privé,...) du propriétaire de la ressource et des terrains concernés par les ouvrages
- si nécessaire, faire l'objet d'une étude hydrogéologique obligatoire et finançable, afin d'apprécier l'aspect qualitatif et quantitatif de la ressource ainsi que les prescriptions d'utilisation (périmètre, U.V.) pour les nouveaux projets
- argumenter de l'adéquation entre ressource et besoin.
- Comporter un devis descriptif et estimatif des ouvrages.

## **Critères d'éligibilité**

---

Utilisation effective et régulière pour motifs agricoles des bâtiments à équiper.

- ❖ Alimentation et traitement de la qualité de l'eau :

### Projets éligibles :

- rénovation / création de systèmes de captage de source et d'adduction d'eau potable (qualitatif et quantitatif) en zone pastorale pour le logement des alpagistes et l'abreuvement des animaux
- stockage des eaux de pluie à destination de la consommation humaine et l'abreuvement des animaux
- mise en place d'impluvium
- pré-étude aux aménagements, notamment hydrogéologique en vue d'un projet d'alimentation en eau
- mise en place d'outil de potabilisation d'eau (filtre, canon UV, ...)
- protection physique des captages et stockages
- solutions techniques permettant d'améliorer la distribution de l'eau sur l'alpage

### Projets non éligibles :

- l'alimentation en eau potable de bâtiments d'altitude à vocation non pastorale
- l'alimentation en eau potable de bâtiments agricoles non situés en zone pastorale

## **Maîtres d'ouvrages éligibles**

---

Collectivités locales, GP, AFP, SICA (sous réserve d'éligibilité de la structure aux aides régionales)

## Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
Dépôt de projets et engagement des travaux	- Engagement des travaux et PV de réception des travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan financier : montant et type de bénéficiaires</li> <li>▪ Bilan technique : nombre de projets, type de projets</li> </ul>

## Programmation de l'action et coût prévisionnel

Les réunions de consultation réalisées dans le cadre de l'élaboration du PPT ont fait remonter un besoin total concernant l'alimentation et la distribution en eau de **400 000 €**.

## Plan de financement

	Besoins (€)	Financement				
		RRA PPT	Feader 323C	Etat	Autres	Autofinancement
Alimentation en eau et pré-étude aux aménagements	400 000€	25%	25%	/	/	50%
Montant total (€)	400 000€	100 000€	100 000€	/	/	200 000€

## Contribution au développement durable

	Neutre						-	+
Développement économique						○		
Environnement						○		
Solidarité/social						○		
Gouvernance					○			
Validité							●	

**Développement économique** : Ces équipements sont indispensables pour toutes activités de gardiennage et de production.

**Environnement** : Les conceptions à l'impact paysager et environnemental limité seront privilégiées.

**Solidarité /social** : Ces aménagements participent directement à l'amélioration des conditions de vie des alpagistes.

**Gouvernance** : Concertation préalable pour la mise en place de ce type d'aménagement.

**Validité** : L'alimentation en eau est un des éléments fondamental du bon équipement des habitations en alpages et du maintien d'une présence humaine régulière sur les unités pastorales.

## ACTION 2 : SOUTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION AGRO-PASTORAL ET AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Fiche 2.3

Logement, énergie et gestion des effluents domestiques

### Description et objectif de l'action

Les chalets d'alpage constituent des éléments caractéristiques et patrimoniaux du territoire Fier-Aravis. Ils marquent la présence de l'homme en montagne. Ces constructions sont traditionnellement utilisées de façon saisonnière pour l'habitat et les besoins professionnels des éleveurs. Ces bâtiments subissent les évolutions et les transformations de la société : certains chalets se retrouvent à l'abandon, d'autres servent de résidence secondaires tandis qu'une partie a heureusement conservé sa vocation originelle liée au pastoralisme. Seuls ces derniers sont concernés par cette fiche action.

Les chalets d'alpage, existants ou nouvellement construits, font partie intégrante de l'exploitation pastorale et en sont des éléments indispensables. On les définit comme étant « logement de berger » ou du « vacher ». Des efforts restent à faire pour offrir des conditions de confort, d'hygiène et de sécurité se rapprochant des standards actuels avec un souci constant de respect de l'architecture originale.

L'accès à une source d'énergie autonome est aussi un impératif pour garantir une vie en alpage se rapprochant des standards en vigueur.

Outre l'amélioration du quotidien des alpagistes, l'alimentation en énergie permet le développement d'autres activités telles que la production fromagère, ou encore l'accueil touristique, ce qui nécessite des puissances non disponibles avec le solaire uniquement. Les projets recensés consistent en l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques, l'achat de groupes électrogènes adaptés et éventuellement de raccordement au réseau électrique

Plusieurs types d'action sont prévus dans cette fiche :

- Création de nouveaux logements sur les alpages nécessitant une présence régulière des alpagistes.
- Amélioration et réfection de logements existants y compris électrification et gestion des effluents domestiques.

**Nature de l'action : Investissement**

### Prescriptions techniques

Le dossier de demande de financement devra :

1. **Localiser le projet sur une carte au 1/25 000<sup>ème</sup> (minimum)**
2. **Le projet devra être en conformité :**
  - avec le code de l'urbanisme et avec les documents d'urbanisme en vigueur sur la commune.
  - avec le code de l'environnement

3. Pour les chalets accueillant des salariés ou devant en accueillir dans un avenir plus ou moins proche, **les plans de réalisations devront être en conformité avec les dispositions du code du travail.**
4. En cas de dépôt des dossiers auprès des services de l'urbanisme une copie de l'avis devra être fournie.

*NB : Pour les projets globaux comprenant à la fois logement de berger et atelier de fabrication, les surfaces destinés au logement et les montants des travaux s'y rapportant devront être identifiables.*

### **Critères d'éligibilité**

Seront éligibles pour cette action :

- Les projets de rénovation / création / amélioration (dont assainissement) de logement des bergers et alpagistes et dans un maximum de 100 000 € pour une « cabane pastorale ».

Ne sont pas éligibles pour cette action tous les projets de rénovation des bâtiments à vocation patrimoniale, c'est-à-dire sans présence régulière à l'alpage, mais aussi les rénovations de bâtiments à vocation de stockage de matériel.

Ne sont pas éligibles pour cette action toutes les acquisitions de poêle à bois (mobilier).

- Les acquisitions et installations de panneaux solaires photovoltaïques, panneaux solaires avec fluide caloporteur, pico centrales, groupes électrogènes
- Les améliorations, acquisitions et installations de dispositifs de traitement des effluents domestiques (fosses sceptiques, toilettes sèches...)

### **Maîtres d'ouvrages éligibles**

Collectivités locales, GP, AFP, SICA (sous réserve d'éligibilité de la structure aux aides régionales)

### **Indicateurs d'évaluation**

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
Dépôt de projets et engagement des travaux	- Engagement des travaux et PV de réception des travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan financier : montant et type de bénéficiaires</li> <li>▪ Bilan technique : nombre de projets, type de projets</li> </ul>

### **Programmation de l'action et coût prévisionnel**

Les réunions de consultation réalisées dans le cadre de l'élaboration du PPT ont fait remonter un besoin total concernant la création ou l'amélioration de logements des hommes de **450 000 €**.

## Plan de financement

	Besoins (€)	Financement				
		RRA PPT	Feader 323C	Etat	Autres	Autofinancement
Logement des alpagistes...	450 000€ (HT)	25%	25%	/	/	50%
Montant total (€)	450 000€	112 500€	112 500€	/	/	225 000€

## Contribution au développement durable

	Neutre						-	+
Développement économique						○		
Environnement					○			
Solidarité/social							●	
Gouvernance					○			
Validité							●	

**Développement économique** : Les Chalets d'alpage permettent le maintien d'une présence et d'une activité humaine en montagne. Ils contribuent à l'amélioration des conditions de travail et favorisent ainsi les possibilités de valorisation des produits transformés.

**Environnement** : Le maintien d'une présence humaine permet de d'améliorer la conduite des troupeaux et par conséquent l'entretien et la gestion des surfaces pastorales en assurant une meilleure répartition des pressions de pâturage.

**Solidarité /social** : La construction et l'amélioration des chalets d'alpages permet d'améliorer les conditions de vie et de travail des alpagistes et participe au maintien d'une présence humaine indispensable à l'accueil des populations urbaines en recherche de milieux naturels.

**Gouvernance** : Concertation préalable pour la mise en place de ce type d'aménagement.

**Validité** : Les chalets constituent une priorité pour le bon fonctionnement et le maintien d'un dynamisme pastoral, en particulier pour les systèmes d'exploitation avec productions laitières ou les alpages avec un cheptel nécessitant un gardiennage permanent (gros troupeaux ovins et/ou caprins).

**ACTION 2 : SOUTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION AGRO-PASTORAL ET  
AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL**

*Hors dispositif régional*

**Fiche 2.4**

**Amélioration des outils de production**

**Description et objectif de l'action**

Bien que n'entrant pas en compte dans les actions éligibles aux financements régionaux, le choix a été fait de prendre note des besoins liés à l'amélioration et la création de bâtiment d'exploitation en alpage. **Ces actions seront proposées à un financement au Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE).** Cette fiche action est indispensable dans le cadre du PPT, pour une approche globale des enjeux et besoins du territoire pastoral.

Ces équipements sont des outils indispensables au bon fonctionnement des unités pastorales laitières et occupent une place centrale dans l'organisation et la gestion des alpages du secteur. Parmi les destinations que peuvent occuper ces bâtiments on note :

- Logement des animaux avec zones de stockage des effluents
- Salles de traite avec zones de stockage des effluents
- Salles de fabrication
- Caves d'affinage
- ...

Le diagnostic préalable à la mise en place du PPT a permis d'identifier plusieurs projets d'amélioration de ces équipements. Pour l'essentiel, il s'agit de réfection de bâtiment (toitures, sous-bassement, etc.). Leur remise en état permet à la fois d'assurer :

- la sécurité des travailleurs et du bétail,
- le confort des hommes et des bêtes en cas d'intempéries
- dans certain cas, l'évolution du chargement, notamment vers l'installation ou l'augmentation des animaux présents,
- La production de fromages traditionnels de qualité tels que l'Abondance et la Tomme principalement.

**Nature de l'action : Investissement**

**Prescriptions techniques**

Préalablement au montage de dossier de financement, le maître d'ouvrage s'attachera à :

- 1. Fournir un plan (avec échelle) des travaux envisagés**
- 2. Localiser le projet (planche cadastrale ET carte 1/25 000).**
- 3. Vérifier la conformité :**
  - avec le code de l'urbanisme et avec les documents d'urbanisme en vigueur sur la commune. et le code de l'environnement
- 4. Lors de la construction d'un ouvrage, il conviendra de vérifier la cohérence du projet avec le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles et également avec les périmètres de captages AEP.**

## ACTION 3 : STRUCTURATION COLLECTIVE ET GESTION DU FONCIER EN ALPAGNE

### Fiche 3.1

### Structuration collective et gestion durable du foncier

- La structuration collective des espaces pastoraux représente un enjeu fort pour le domaine pastoral du Chablais et constitue un gage d'avenir.

#### ❖ Associations Foncières Pastorales (AFP)

Face à une complexité foncière grandissante, au multi-usage et aux diverses pressions qui s'exercent sur l'espace montagnard, l'AFP constitue un outil unique pour la gestion intégrée de l'espace pastoral et forestier, mais aussi pour la gestion de l'eau, de l'environnement et de la fréquentation touristique.

Elle offre, un outil efficace pour lutter contre le morcellement foncier qui rend difficile sinon impossible, la mise en valeur de certains territoires et le contrôle de la végétation. L'AFP facilite la sauvegarde et la valorisation d'un foncier qui ne pourrait l'être de manière individuelle. Les exploitants ou autres gestionnaires de l'espace ne s'adressent alors qu'à un seul interlocuteur plutôt qu'à une multitude de propriétaires. L'association peut permettre d'intéresser l'ensemble des propriétaires aux différents usages de l'espace compris dans le périmètre syndical : agropastoralisme, forêt, eau, zones écologiquement remarquable, chasse, tourisme « doux ».

Concrètement l'AFP autorisée, seule forme qui puisse bénéficier d'aides financières publiques, est un regroupement de propriétaires de terrains (privés ou publics) constitué sur un territoire agropastoral et accessoirement forestier, dans le but d'assurer ou de faire assurer la mise en valeur et la gestion des fonds inclus dans le périmètre constitué.

En règle générale les collectivités territoriales sont à l'origine de la constitution et la procédure doit s'appuyer sur une enquête publique. La création et les investissements importants peuvent être décidés à la majorité des surfaces lorsqu'au moins une commune fait partie de l'association.

Le statut d'établissement public à caractère administratif de l'AFP autorisée lui impose des règles de fonctionnement comparables à celle des communes, mais il lui ouvre droit aux aides publiques.

L'association peut agir en justice, acquérir, vendre, échanger, transiger, emprunter et hypothéquer sous réserve de l'accomplissement des formalités de publicité prévues dans le cadre de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 et de son décret d'application.

A ce jour plusieurs territoires du Chablais se sont engagés dans une réflexion afin de constituer une AFP. Il est crucial pour la bonne mise en œuvre de ce plan pastoral que ces futurs AFP soient opérationnelles dans les plus brefs délais. Un accompagnement important des différentes parties engagées reste nécessaire dans la perspective d'une opérationnalité à brève échéance de la structure. En effet, compte tenu de la structuration de la propriété pastorale, la maîtrise d'ouvrage des nombreux projets d'investissements sur les travaux d'améliorations pastorales serait facilitée par l'existence d'une AFP.

Le PPT Roc d'Enfer devra permettre de mettre les moyens nécessaires, notamment financiers, pour que ces démarches aillent à leur terme.

#### ❖ Groupements Pastoraux (GP)

L'utilisation collective des alpages tient une place essentielle dans l'organisation de la vie pastorale d'hier comme d'aujourd'hui.

La transhumance locale a jadis été organisée dans certain secteurs d'altitude sous forme de "fruits communs" qui se définissaient comme la mise en commun de toutes les bêtes de petits propriétaires, qui élaient ou nommaient, à tour de rôle, en leur sein, des procureurs ou

mandataires. Ceux-ci assuraient la gestion de la montagne : ils embauchaient le personnel, surveillaient son travail et assuraient, à l'automne, la vente des produits et le règlement des comptes aux sociétaires.

Aujourd'hui, l'exploitation de certains alpages destinés aux jeunes animaux ou à la production laitière poursuit cette tradition qui présente de nombreux avantages : gestion collective du troupeau et des moyens de production, acquisition en commun de matériel adapté, embauche de main d'œuvre partagée, possibilité, pour chaque sociétaire, de se consacrer aux travaux de fenaison sur son exploitation, adéquation entre les surfaces d'herbe disponibles et la taille du troupeau, adaptation de l'importance de certains espaces pastoraux et de la brièveté du cycle végétatif.

Le statut de "groupement pastoral" permet également l'accès aux aides des pouvoirs publics (prêts bonifiés pour l'équipement pastoral, subventions départementales et régionales pour les équipements, aide spéciale au démarrage, contrats aidés à enjeux environnementaux).

Dans le cadre de cette action il est envisagé d'accompagner les trois GP existant vers une fusion qui permettrait tout à la fois de repenser l'organisation des pratiques sur les unités mitoyennes, mais aussi d'envisager la réalisation de travaux d'amélioration pastorale utile à l'ensemble du secteur. L'embauche d'un berger pourrait également être envisagée dans cette hypothèse.

D'autre part, le syndicat d'alpage de la Croisette pourrait être accompagné pour une éventuelle évolution de ces statuts vers ceux d'un Groupement Pastoral agréé.

#### ❖ **Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole (SICA)**

Le territoire du Chablais, comme les autres territoires hauts-savoyards engagés dans une procédure PPT, compte de nombreux alpages individuels nécessitant des travaux d'amélioration pastorale. En l'absence d'une importante représentation des structures collectives, la SICA du Haut-Chablais doit permettre de jouer un rôle majeur pour la gestion des espaces pastoraux qu'il est nécessaire de soutenir.

Effectivement, les rôles joués par ces structures peuvent être de plusieurs ordres :

- Mobilisation et structuration des acteurs locaux gestionnaires d'alpages,
- Réflexions collectives sur la gestion et l'organisation des alpages,
- Maitrise d'ouvrage des projets d'aménagement pour le compte de ses membres,
- ...

La modification des règles de gestion des SICA obligent celles-ci à revoir leur statut et leur fonctionnement pour pouvoir tenir leur rôle de maître d'ouvrage pour le compte de leurs adhérents.

Cette fiche action vise à soutenir les actions permettant de conforter le rôle des SICA sur le territoire tout en les encourageant à avoir une logique territoriale se rapprochant de celle du PPT.

- Compte-tenu de la fragilisation de l'activité pastorale (potentielle ou réelle suivant les unités pastorales) due à l'absence de réflexion et de gestion collective à la fois des aménagements pastoraux et du foncier, la restructuration foncière et la gestion collective des alpages constituent un enjeu majeur du territoire.

Afin de répondre à cette problématique, il s'agit, d'une part, de soutenir les organisations collectives de gestion des alpages et, d'autres part, d'initier des dispositifs fonciers novateurs.

Que ce soit pour les zones pastorales ou les bâtiments à usage pastoral qui s'y trouvent, la prise en compte du foncier permet la mise en œuvre des nombreux outils d'amélioration de la gestion (associations syndicales, échanges, acquisition amiables, procédures diverses (DIG, ENS, ...).

Or la multiplicité des opérateurs possibles et des procédures propres à la résolution des questions foncières découragent souvent les collectivités et entités territoriales notamment en ce qui concerne les terrains difficiles d'altitude.

L'objectif de cette action est donc de proposer une intervention groupée et coordonnée d'opérateurs fonciers à travers un « **Groupe d'Intervention Foncière** » (GIF) aux collectivités territoriales qui le souhaitent.

Ce groupement informel pourra réunir et permettre l'action coordonnées de :

- La *Société d'Economie Alpestre*, forte de son expérience dans les Associations Syndicales de Propriétaires, l'animation et les procédures d'aménagement transversales sylvopastorales.
- La *Chambre d'Agriculture*, intervenant pour la préservation des espaces nécessaires à l'activité agricole ainsi que la restructuration du foncier agricole (remembrement, etc ..) et de sa gestion (fermages, ventes de terre, autres procédures d'aménagement foncier).
- La *Société d'Équipement Départementale de la Haute Savoie*, spécialisée dans les questions environnementales et la protection des ressources en eau.  
La *SAFER*, opérateur pour les problématiques foncières rurales, l'échange, l'acquisition et la gestion de propriétés.
- *L'ONF* éventuellement, avec son expérience de la gestion forestière et de l'interface avec l'eau, la protection des sols et la lutte contre les risques.

Le GIF agira, à la demande des collectivités locales, sur des problématiques foncières selon le protocole suivant :

- une action de repérage des sites à enjeux sur l'ensemble du PPT pour identifier les zones à enjeux,
- des actions sur les sites identifiés avec une méthodologie adaptée aux contextes et enjeux des secteurs concernés afin de débloquer ou anticiper une situation de blocage.

Face à la complexité du foncier d'altitude ou à l'existence de droits d'usages archaïques, les possibilités d'actions pouvant être proposées sont multiples :

- *Déclarations d'Intérêt Général (DIG)*
- *Créations d'associations syndicales de propriétaires*
- *Echanges – regroupements de propriétaires*
- *Mise en œuvre de la procédure Espaces Naturels Sensibles avec le Conseil Général*
- *Liaison avec les procédures et outils Natura 2000.*
- *Acquisitions à l'amiable ou par préemption par les collectivités territoriales dans le cadre de procédure de « conservation des terres agropastorales » mises en place en Haute-Savoie.*
- ....

L'action du GIF, pluridisciplinaire, permettra également de proposer des projets intégrés de gestion et d'aménagement en recherchant une valorisation économique (réorganisation du pâturage, exploitation de bois-énergie, liaison avec le tourisme,...)

**Nature de l'action : Investissement**

## Prescriptions techniques & Critères d'éligibilité

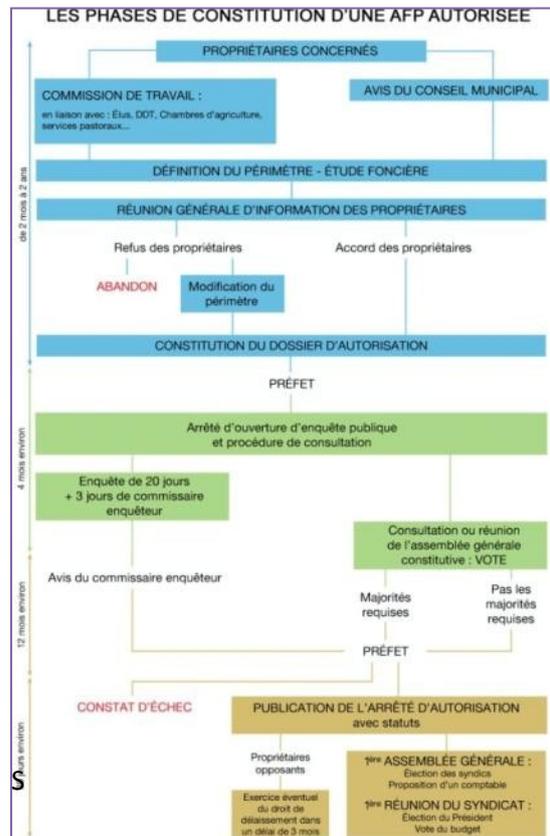
La structuration collective de propriétaires ou des éleveurs nécessite un important travail d'accompagnement afin d'informer et de mettre en place aussi bien les démarches de création que l'extension de structures existantes.

D'un point de vue technique, la mise en œuvre de ces démarches devront suivre les procédures dictées par les différents textes réglementaires relatifs aux AFP et GP, comme le montre de façon synthétique les 2 graphiques suivants :

### ❖ Les textes relatifs aux AFP

- Les articles du code Rural L 135-1 à L 135-12.
- La partie réglementaire R 135-2 à R 135-10.
- L'ordonnance n°2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux « associations syndicales de propriétaires » dont font partie les AFP.
- Le décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.
- Art.25 de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques n°2006-1772 du 30-12-2006.
- Loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.
- Circulaire DGFAR/ SDER/ C2007-5006 du 6 février 2007.

Le graphique reprend de façon simplifiée les différentes phases et le calendrier de cette constitution.



Source : SEA 74©

### ❖ Les GP

Le tableau reprend les différentes formes sociétales existantes, suivant la situation, les caractéristiques et les objectifs des éleveurs.

AVEC QUELLES MOTIVATIONS ?	Créer un groupement pour la gestion concertée d'un territoire	Créer un groupement pour la gestion collective d'un territoire avec un troupeau collectif	Créer un groupement pour partager un "fruit commun"
QUI ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éleveurs (AMEXA, - de 65 ans), Groupements d'exploitation (GAEC,...)</li> <li>• Autres propriétaires d'animaux...</li> </ul>		
TITRE D'EXPLOITATION	Attestation d'occupation traditionnelle d'un bien commun ou convention pluriannuelle de pâturage ou bail d'alpage ou bail à ferme ou mise à disposition par les membres		
AVEC QUELS OBJECTIFS ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation des éleveurs valorisant un territoire déterminé.</li> <li>• Utilisation en zones individualisées.</li> <li>• Gardiennage, achats, travaux individualisés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation collective du territoire géré par le groupement.</li> <li>• Gardiennage, achats et travaux communs.</li> <li>• Répartition des charges et produits en fonction des parts (animaux) de chacun dans le prolongement des exploitations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation collective du territoire géré par le groupement avec mise en commun de troupeaux.</li> <li>• Gardiennage et traite.</li> <li>• Acte de production collectif : fabrication, affinage, vente.</li> <li>• Achats, équipements, travaux collectifs.</li> </ul>
LA FORME SOCIÉTAIRE LA PLUS ADAPTÉE ?	Syndicat ou association loi 1901 (sous réserve des dispositions de l'article L1133)	Société civile IR (*) ou société civile IS (**)	Société coopérative
LES CONSÉQUENCES POUR LES MEMBRES	Plusieurs membres. Engagement annuel par cotisation. 1 homme = 1 voix. Responsabilité du président.	Un nombre minimum de membres requis. Participation au capital social. Pouvoir de décision et responsabilité liés aux parts possédées.	7 membres minimum avec capital social ou apport. Voir le statut de la coopération.

Source : Fiche de synthèse Programme @alpes©

## Maîtres d'ouvrages éligibles / Programmation de l'action et coût prévisionnel

Sont éligibles à cette action comme maître d'ouvrage : le Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais, les Collectivités territoriales du périmètre ainsi que l'ensemble des structures publiques et privées de gestion collective des alpages du périmètre et qui peuvent sous-traiter ces opérations à des opérateurs spécialisés.

## Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
Dépôt de projets et engagement des actions	- Engagement des actions : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan financier : montant et type de bénéficiaires</li> <li>▪ Bilan technique : nombre de réunions consacrées à l'émergence de projets, nombre de projets finalisés, surface et nombre de propriétaires concernés</li> </ul>

## Plan de financement

	Besoins (€)	Financement				
		RRA PPT	Feader 323C	Etat	Autres	Autofinancement
Structuration collective	10 000€ (TTC)	30%	30%	/	/	40%
Montant total (€)	10 000€	3 000€	3 000€	/	/	4 000€

## Contribution au développement durable

	Neutre						
	-					+	
Développement économique						○	
Environnement						○	
Solidarité/social						○	
Gouvernance							●
Validité						○	

**Développement économique** : Permet d'assurer une pérennité des activités sylvopastorales d'altitude face à la structuration et gestion non-adaptée du foncier, à la persistance d'usages et de droits anciens, ainsi qu'à la compétition et gestion foncière parfois anarchique des exploitants alpagistes.

**Environnement** : Meilleure gestion de milieux naturels fragile avec une grande complexité foncière et reconquête de zones foncières.

**Solidarité /social** : Doit permettre la résolution de conflit et faciliter un accès équitable pour les professionnels locaux au foncier et bâti d'alpage.

**Gouvernance** : Approche concertée et multi-partenaire dans la mise en œuvre de ces opérations.

**Validité** : La gestion durable du foncier fait partie des ambitions affichées par la Région dans sa politique de mise en valeur des espaces pastoraux.

## **ACTION 4 : GESTION ET AMELIORATION DES MILIEUX SYLVO-PASTORAUX, DE LA BIODIVERSITE ET DE LA RESSOURCE EN EAU**

**Fiche 4.1**

**Gestion de la végétation ligneuse et pâturages boisés**

### **Description et objectif de l'action**

---

#### **CODE RURAL - Article L113-1**

#### **Loi Développement des territoires Ruraux n° 2005-157 du 23 février 2005**

« Par leur contribution à la production, à l'emploi, à l'entretien des sols, à la protection des paysages, à la gestion et au développement de la biodiversité, l'agriculture, le pastoralisme et la forêt de montagne sont reconnus d'intérêt général comme activités de base de la vie montagnarde et comme gestionnaires centraux de l'espace montagnard. » ...

Parmi les menaces pesant sur les espaces pastoraux et leur pérennité, l'embroussaillage est probablement celle qui est le plus préoccupante pour l'ensemble des acteurs du territoire.

Bien que limité par le dynamisme agricole local le risque de fermeture progressive des espaces de montagne est la conséquence des nombreuses modifications de l'agriculture survenues depuis la seconde guerre mondiale, en particulier la diminution du nombre d'actifs et de la main d'œuvre disponible, l'intensification et les changements de pratiques et conduites d'élevage.

Les éleveurs pour qui les alpages représentent un intérêt fourrager important et souvent une « assurance sécheresse » en permettant d'alimenter le troupeau à moindre coût durant l'été, sont directement touchés par l'embroussaillage de ces espaces.

La colonisation par les ligneux si elle entraîne au début un accroissement de diversité biologique, devient rapidement problématique en diminuant le nombre d'espèces animales et végétales présentes remettant en cause un équilibre herbe/arbre séculaire, ce qui pose des problèmes en terme de valeur fourragère, environnementale et cynégétique. Le tourisme pâtit également de ce phénomène, tout d'abord, du fait de la perte d'intérêt patrimonial et de la banalisation des paysages, mais aussi plus directement par la fermeture des sentiers pédestres et des itinéraires hivernaux.

Le contrôle de la végétation et l'amélioration de la gestion des milieux pastoraux passe à la fois par des méthodes de débroussaillage classiques manuelles ou mécaniques, adaptées au type de végétation « envahissante » (strates herbacées, ligneuses, arbustives voire arborées) mais également par la réorganisation de la conduite pastorale et plus particulièrement des points de focalisation du troupeau (modification de la position des clôtures, des circuits de pâturage, ajouts ou déplacement de points d'eau et de lieux de dépôt du sel, déplacement des lieux de traite... ).

Le maintien de l'ouverture des pelouses et prairies par la « force de tonte animale » est un facteur clé pour favoriser une mosaïque de milieux naturels et de prés-bois avec une grande diversité floristique et faunistique.

Ce travail offre également l'opportunité de développement des techniques de « pâturages boisés » et d'agroforesterie et permet d'envisager l'utilisation de bois énergie à partir des accroissements annuels de feuillus et résineux constatés sur le domaine pastoral.

### **Nature de l'action : Investissement**

#### **Prescriptions techniques**

---

Préalablement au montage de dossier de financement, le maître d'ouvrage s'attachera à :

- Définir un plan de gestion pastoral des unités pastorales avec l'ensemble des acteurs concernés par le pâturage, le milieu, la faune, l'eau, la forêt, la fréquentation touristique...
- Plus spécifiquement, il identifiera les zones à forts enjeux écologiques et cynégétiques à l'aide des méthodes mises au point avec l'Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM) (le Tétrasyre devenant un indicateur de diversité biologique, ainsi que les zones humides les plus intéressantes.

#### **Critères d'éligibilité**

---

Seront éligibles à cette action les zones pastorales identifiées dans l'état des lieux pastoral préalable à la mise en place du PPT.

#### Projets éligibles :

- Travaux de débroussaillage d'ouverture
- Opérations expérimentales de reconquête d'espaces pastoraux par l'utilisation de la « force de tonte animale » avec gardiennage permanent combinée avec des travaux manuels d'appui.
- Travaux de conservation des « pâturages boisés » avec gestion de la biomasse.

#### Projets non éligibles :

- Travaux de débroussaillage d'entretien
- Travaux de débroussaillage d'ouverture sur des parcelles engagées en MAE territorialisées.

#### **Maîtres d'ouvrages éligibles**

---

Collectivités locales, GP, AFP, SICA (sous réserve d'éligibilité de la structure aux aides régionales)

## Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
Dépôt de projets et engagement des travaux	- Engagement des travaux et PV de réception des travaux : ■ Bilan financier : montant et type de bénéficiaires ■ Bilan technique : nombre de projets, type de projets, surface

## Programmation de l'action et coût prévisionnel

Les réunions de consultation réalisées dans le cadre de l'élaboration du PPT ont fait remonter un besoin total concernant le contrôle de la végétation ligneuse et des pâturages boisés de **180 000 €**.

## Plan de financement

	Besoins (€)	Financement				
		RRA PPT	Feader 323C	Etat	Autres	Autofinancement
Gestion de la végétation ligneuse et pâturages boisés	180 000€ (HT)	20%	20%	/	/	60%
Montant total (€)	180 000€	36 000€	36 000€	/	/	108 000€

## Contribution au développement durable

	Neutre							-	+
Développement économique								○	
Environnement									●
Solidarité/social								○	
Gouvernance								○	
Validité								○	

**Développement économique** : Mobilisation de bois énergie

**Environnement** : Meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. La fermeture des milieux par les ligneux est synonyme d'appauvrissement spécifique. La réouverture des milieux suivie de pâturage contribue largement à la restauration de la biodiversité dans ces zones.

**Solidarité / social** : Facilitation des conditions de travail sur l'alpage. La fermeture du milieu est souvent vécue comme un abandon du territoire. Le débroussaillage permet de conserver un cadre de vie ouvert et de restaurer des surfaces nécessaires à l'agro-pastoralisme.

**Gouvernance :** Concertation préalable indispensable pour la mise en place de ce type d'aménagement et d'expérimentation. La participation de l'ensemble d'autres acteurs (Chasseurs, environnementalistes, forestiers, stations de ski, ...) renforce la gouvernance.

**Validité :** Valorisation des espaces pastoraux, dimension partenariale forte entre les différentes parties.

## ACTION 4 : GESTION ET AMELIORATION DES MILIEUX SYLVO-PASTORAUX, DE LA BIODIVERSITE ET DE LA RESSOURCE EN EAU

Fiche 4.2

Amélioration de pâturage et expérimentation

### Description et objectif de l'action

Un nombre important d'unités pastorales du secteur sont envahies par des plantes adventices (cirsés - chardons, vératre et rumex). Cette invasion peut aller sur certain secteur jusqu'à la remise en cause de l'intérêt fourrager et de la flore locale.

Plusieurs solutions classiques ont été mises en place mais les résultats ne sont pas concluants malgré une répétition des traitements.

D'autre part ces invasions ayant lieu à l'intérieur de milieux sensibles ou humides les traitements employés se doivent d'être précautionneux et très localisés afin d'éviter toutes pollutions immédiates ou retardées.

L'objectif de cette action est d'assister techniquement et financièrement les gestionnaires d'espaces pastoraux désirant expérimenter de nouvelles techniques pour faire face à ce problème.

**Nature de l'action : Investissement**

### Prescriptions techniques

Au cours de la première année il sera expérimenté de nouvelles techniques non agressives pour l'environnement (traitements thermiques ou chimiques localisés). Les résultats de ces expérimentations seront ensuite comparés aux résultats obtenus avec les méthodes classiques et pourront constituer des zones de démonstration.

### Critères d'éligibilité

Seront éligibles à cette action les zones pastorales identifiées dans l'état des lieux pastoral préalable à la mise en place du PPT.

### Maîtres d'ouvrages éligibles

Collectivités locales, GP, AFP, SICA (sous réserve d'éligibilité de la structure aux aides régionales)

### Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
Dépôt de projets et engagement des travaux	- Engagement des travaux et PV de réception des travaux : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Bilan financier : montant et type de bénéficiaires</li><li>▪ Bilan technique : nombre de projets, type de projets, surface</li></ul>

### Programmation de l'action et coût prévisionnel

Les réunions de consultation réalisées dans le cadre de l'élaboration du PPT ont fait remonter un besoin total concernant les améliorations de pâtures ainsi que les expérimentations, pour un montant de **80 000€**.

### Plan de financement

	Besoins (€)	Financement				
		RRA PPT	Feader 323C	Etat	Autres	Autofinancement
Améliorations de pâtures et expérimentations	80 000€ (HT)	20%	20%	/	/	60%
Montant total (€)	80 000€	16 000€	16 000€	/	/	48 000€

### Contribution au développement durable

	Neutre					
	-					+
Développement économique					○	
Environnement					○	
Solidarité/social				○		
Gouvernance				○		
Validité					○	

**Développement économique** : Rationalisation de la gestion de l'alpage. Meilleure utilisation de la ressource en herbe.

**Environnement** : Régénération de la biodiversité prairiale par un contrôle des espèces colonisatrices.

**Solidarité /social** : Peu significatif

**Gouvernance** : Peu significatif

**Validité** : La validité de cette action est attestée par son impact positif sur biodiversité des milieux et l'optimisation des fourrages disponibles en alpages par l'amélioration des pelouses.

## **ACTION 5 : EQUIPEMENTS MULTI-USAGE, INFORMATION, SIGNALÉTIQUE ET OUVERTURE AU PUBLIC**

### **Action 5.1**

### **Clôtures, contention et gestion des flux touristiques**

#### **Description et objectif de l'action**

Il est proposé de contribuer à l'acquisition de matériel de contention et de clôture permettant une gestion plus rationnelle de l'espace pastoral, une optimisation du travail pour l'alpagiste et du bien-être animal.

Le matériel de contention a pour vocation de faciliter le contact entre l'alpagiste et l'animal et surtout de permettre des manipulations en limitant les risques de blessures pour les uns et les autres ; on parlera ici de respect des conditions de travail des éleveurs et bergers et du bien-être animal. Le choix de ce matériel, ainsi que son implantation dans l'espace doit être réfléchi avant acquisition.

Les clôtures sont primordiales pour une gestion rationnelle de l'alpage. Néanmoins, elles sont aussi une gêne au passage des autres usagers de l'espace. C'est pour cette raison que l'installation de clôture doit se faire de manière coordonnée avec une réflexion sur le matériel de franchissement (passage canadien automobile, VTT, passage piéton, ...).

Les alpages du territoire couvert par le PPT Roc d'Enfer sont le lieu de nombreuses activités sportives et de loisirs de plein-air. Afin de faciliter la cohabitation entre troupeaux, alpagistes et touristes des investissements dans l'aménagement des accès à l'alpage et de franchissement des clôtures sont nécessaires. Ces équipements sont les garants de la bonne pratique des uns et du libre accès aux zones pastorales dans le respect du travail des alpagistes et du calme des troupeaux. Outre le fait de simplifier le passage des clôtures, ces équipements de franchissement permettent aussi de matérialiser une « porte d'entrée dans le domaine pastoral ». A partir de cette limite naturelle, on entre dans un espace non uniquement voué à la contemplation, à la promenade et aux pratiques sportives.

#### **Nature de l'action : Investissement**

#### **Prescriptions techniques**

Les investissements devront être intégrés et en cohérence avec la globalité du projet d'aménagement pastoral.

- Fournir une présentation de l'ensemble du projet d'aménagement pastoral
- Dans le cas d'un système fixe, fournir un plan détaillé du système projeté.
- Le schéma des équipements de contention.

## Critères d'éligibilité

Seront éligibles à cette action les unités pastorales ou ensemble d'unités pastorales identifiées dans l'état des lieux pastorale préalable à la mise en place du PPT du Pays du Mont-Blanc.

### Projets éligibles :

- Tous les projets d'acquisition de parc de tri et de contention
- Tous les projets d'acquisition de matériels de clôtures et franchissement de clôtures (passages canadiens piétons, VTT, etc...)

## Maîtres d'ouvrages éligibles

Collectivités locales, GP, AFP, SICA (sous réserve d'éligibilité de la structure aux aides régionales)

## Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
Dépôt de projets et engagement des travaux	- Engagement des travaux et PV de réception des travaux : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Bilan financier : montant et type de bénéficiaires</li><li>▪ Bilan technique : nombre de projets, type de projets</li></ul>

## Programmation de l'action et coût prévisionnel

Les réunions de consultation réalisées dans le cadre de l'élaboration du PPT ont fait remonter un besoin total concernant le matériel de contention, clôtures et franchissements de **10 000 €**.

## Plan de financement

		<b>RRA PPT</b>	<b>Feader 323C</b>	<b>Etat</b>	<b>Autres</b>	<b>Autofinancement</b>
Clôtures, contention et gestion des flux touristiques	10 000€ (HT)	20%	20%	/	/	60%
Montant total (€)	10 000€	2 000€	2 000 €	/	/	8 000€

## Contribution au développement durable

	-			Neutre			+
Développement économique					○		
Environnement						○	
Solidarité/social						○	
Gouvernance					○		
Validité						○	

**Développement économique** : Amélioration de la fréquentation touristique

**Environnement** : La gestion des flux touristiques permet une meilleure canalisation des promeneurs ce qui limite de manière sensible l'impact de ces derniers sur les milieux fragiles. Attention toutefois à la sur-fréquentation touristique de certains sites et à l'abus de panneaux d'information.

**Solidarité /social** : Une meilleure gestion des flux touristiques permet de limiter les conflits d'usage liés à la dégradation des parcs et clôtures ou au piétinement des pelouses par les promeneurs.

**Gouvernance** : Concertation préalable avant la mise en place de ces aménagements.

**Validité** : La prise en compte du multi-usage des espaces pastoraux constitue une priorité dans la politique régionale en faveur du pastoralisme.

## **ACTION 5 : EQUIPEMENTS MULTI-USAGE, INFORMATION, SIGNALÉTIQUE ET OUVERTURE AU PUBLIC**

### **Action 5.2**

### **Communication et pédagogie : actions spécifiques de sensibilisation et d'information**

#### **Description et objectif de l'action**

---

Les activités agro-pastorales du massif des Alpes font figure de symbole. Elles représentent la spécificité de nos sociétés de montagne, tant pour les productions de qualité que l'on y trouve, que pour le « pacte » qui unit depuis les temps les plus reculés, l'homme, l'herbe et l'animal.

De nos jours, l'alpage représente aussi un lieu d'équilibre environnemental entre l'herbe et l'arbre et entre espaces de production et espaces de loisir. Le grand public et les personnes de métier sont donc amenés à se croiser sur ces espaces, qui désormais se confondent, et qui pourtant restent trop méconnus des uns et des autres... Ainsi, le grand public voit souvent, depuis la ville, le pastoralisme comme une activité figée dans des clichés traditionnels, voire folkloriques, et les acteurs pastoraux ne savent que peu de choses des visiteurs des alpages où des autres utilisateurs des espaces dont ils assurent la gestion et qu'ils perçoivent, dans certains cas, comme une gêne à leur activité.

Afin de sensibiliser et éduquer petits et grands à l'alpage, aux milieux naturels d'altitude, aux pratiques de gestion, aux métiers du pastoralisme mais également pour rapprocher consommateurs et producteurs, permettre de distinguer les goûts et les saveurs des produits et comprendre les traditions et les méthodes qui ont permis leur élaboration, il importe de mener des actions de communication coordonnées à l'échelle du territoire que ce soit par des plaquettes, des expositions, des conférences, des manifestations, le tournage de films-documentaires, etc.

Le public visé est varié, il peut s'agir d'adultes comme d'enfants, de vacanciers et randonneurs comme d'habitants permanents ou encore de gens de métiers et d'utilisateurs des espaces d'altitude. L'intérêt réside justement dans la volonté de mélanger les publics et de provoquer des rencontres transversales et des échanges du type de celles organisées dans les « Itinéraires Alpestres » en concertation avec les Offices de Tourisme.

En plus des actions de communication et de pédagogie des actions d'information à l'égard des randonneurs devront être mis en place. L'information des randonneurs au moment où ils pénètrent dans un alpage, notamment s'il y a des chiens de protection des troupeaux doivent être irréprochable sur ce territoire pour garantir un accueil de qualité et limiter les risques de perturbation du travail des agriculteurs (signalétique). Il est intéressant de matérialiser des « portes d'entrée dans le domaine pastoral ». A partir de cette limite en effet, on entre dans un espace voué certes à la contemplation, à la promenade et aux pratiques sportives mais également au travail des alpagistes.

**Nature de l'action : Fonctionnement et investissement**

## Prescriptions techniques

RAS

## Critères d'éligibilité

### Projets éligibles :

- Construction d'équipements d'information et de signalisation à destination des visiteurs : portes d'entrées dans les zones d'alpages.
- Actions collectives de communication (plaquette de présentation du domaine pastorale et de sensibilisation) et/ou d'animation portées à l'échelle du territoire couvert par le plan pastoral ou des structures intercommunales menant des actions en faveur du pastoralisme, du tourisme et du patrimoine.

Ces projets peuvent venir renforcer des démarches existantes menées notamment dans le cadre de manifestation comme « Itinéraires Alpestres », organisée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais dans le cadre du Géoparc Européen du Chablais, en partenariat avec l'INRA de Thonon, le Réseau Empreintes 74, les communautés de communes, syndicats intercommunaux, communes et offices du tourisme du Chablais.

- Le projet scolaire pourra se traduire à travers la mise en réseau, la création d'outil de communication (film, documents pédagogiques...), la promotion de l'image pastorale du territoire.

On peut citer à ce titre des actions menées sur des territoires hauts-savoyards, également engagées dans un plan pastoral, comme « Un Berger dans Mon Ecole » ou encore « L'Ecole Film l'Alpage ».

- Les actions de sensibilisation et de formation seront prioritairement à destination des acteurs locaux, tels que les prestataires touristiques, accompagnateurs en montagne, guide conférenciers, mais aussi des alpagistes.

### Projets non éligibles :

- Communication individuelle

## Maîtres d'ouvrages éligibles

Les communautés de communes, syndicats intercommunaux, communes, et associations (sous réserve d'éligibilité de la structure aux aides régionales).

## Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
Dépôt de projets et engagement des actions	<ul style="list-style-type: none"><li>- Engagement des actions et projets :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Bilan financier : montant et type de bénéficiaires</li><li>▪ Bilan technique : nombre et bilan des actions, nombre de personnes touchées, nombre de partenaires impliqués</li></ul></li></ul>

## Programmation de l'action et coût prévisionnel

Le besoin total concernant les actions spécifiques de sensibilisation et d'information est estimé à **10 000 €** pour la durée du plan.

## Plan de financement

	Besoins (€)	Financement				
		RRA PPT	Feader 323C	Etat	Autres	Autofinancement
Communication, évènements et pédagogie	10 000€ (TTC)	50%	/	/	/	50%
Montant total (€)	10 000€	5 000€	/	/	/	5 000€

## Contribution au développement durable

	Neutre						
	-					+	
Développement économique						○	
Environnement					○		
Solidarité/social							●
Gouvernance					○		
Validité						○	

**Développement économique** : Permet la cohabitation de différentes activités économiques sur le domaine pastoral. Développement d'activités complémentaires.

**Environnement** : Action en faveur de l'éducation à l'environnement.

**Solidarité /social** : Meilleures connaissances des uns et des autres sur les espaces pastoraux. Développement de nouveaux liens entre les acteurs. Apaisement des conflits d'usages.

**Gouvernance** : Travail en partenariat avec différents acteurs des espaces d'altitude et prise en compte de l'ensemble des sensibilités dans les phases d'émergence de projet.

**Validité** : Importance des financements publics dans les actions de communications et d'éducation ne dégageant pas de profit. Ambition régionale de prise en compte du multi-usage des alpages.



### 6.3 Plan de financement quinquennal 2011 - 2015

Hors Dispositif Régional	MONTANT	Région Rhône-Alpes		Fonds Européens FEADER		AUTRES FINANCEURS			AUTOFINANCEMENT	
	ACTIONS	Taux/Taux moyen	Montant	Taux/Taux moyen	Montant	identifiés	Taux	Montant	Taux	Montant
<b>ACTION 1 : ANIMATION ET COORDINATION TERRITORIALE</b>										
Fiche 1.1 : Animation du PPT	40 000 €	70%	28 000 €						30%	12 000 €
Fiche 1.2 : Appui aux actions transversales et coordination										
<b>TOTAL ACTION 1</b>	<b>40 000 €</b>		<b>28 000 €</b>							<b>12 000 €</b>
<b>ACTION 2 : TRAVAUX D'AMELIORATIONS PASTORALES ET D'EQUIPEMENT</b>										
Fiche 2.1 : Desserte en alpage	190 000 €	25%	47 500 €	25%	47 500 €				50%	95 000 €
Fiche 2.2 : Alimentation en eau (captage, stockage, adduction) et préétude aux aménagement	400 000 €	25%	100 000 €	25%	100 000 €				50%	200 000 €
Fiche 2.3 : Logement, énergie et gestion des effluents domestiques	450 000 €	25%	112 500 €	25%	112 500 €				50%	225 000 €
Fiche 2.4 : Amélioration des outils de production	542 000 €									
<b>TOTAL ACTION 2</b>	<b>1 040 000 €</b>		<b>260 000 €</b>		<b>260 000 €</b>					<b>520 000 €</b>
<b>ACTION 3 : STRUCTURATION COLLECTIVE ET GESTION DU FONCIER EN ALPAGE</b>										
Fiche 3.1 : Structuration collective et gestion durable du foncier (mise en conformité SICA)	10 000 €	30%	3 000 €	30%	3 000 €				40%	4 000 €
Structuration collective et gestion durable du foncier	144 000 €					CG74				
Fiche 3.3 : Veille foncière et conservation des Terres Agropastorales	-					CG 74				
<b>TOTAL ACTION 3</b>	<b>10 000 €</b>		<b>3 000 €</b>		<b>3 000 €</b>					<b>4 000 €</b>
<b>ACTION 4 : GESTION ET AMELIORATION DES MILIEUX SYLVO-PASTORAUX, DE LA BIODIVERISTE ET DE LA RESSOURCE EN EAU</b>										
Fiche 4.1 : Gestion de la végétation ligneuse et pâturages boisés	180 000 €	20%	36 000 €	20%	36 000 €				60%	108 000 €
Gestion de la végétation ligneuse et pâturages boisés	1 259 000 €					CG 74				
Fiche 4.2 : Amélioration de pâturage et expérimentation	80 000 €	20%	16 000 €	20%	16 000 €				60%	48 000 €
Amélioration de pâturage et expérimentation	115 000 €					CG 74				
<b>TOTAL ACTION 4</b>	<b>260 000 €</b>		<b>52 000 €</b>		<b>52 000 €</b>					<b>156 000 €</b>
<b>ACTION 5 : EQUIPEMENTS MULTI-USAGES, INFORMATION, SIGNALISATION ET OUVERTURE AU PUBLIC</b>										
Fiche 5.1 : Clôtures, contention et gestion des flux touristiques	10 000 €	20%	2 000 €	20%	2 000 €				60%	6 000 €
Fiche 5.2 : Communication et pédagogie : actions spécifiques de sensibilisation et d'information	10 000 €	50%	5 000 €						50%	5 000 €
<b>TOTAL ACTION 5</b>	<b>20 000 €</b>		<b>7 000 €</b>		<b>2 000 €</b>					<b>11 000 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 370 000 €</b>	<b>25,55%</b>	<b>350 000 €</b>	<b>23,14%</b>	<b>317 000 €</b>				<b>51,31%</b>	<b>703 000 €</b>

